

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or

ENTRE

L'Agglomération du Pays de l'Or

Représenté par M. Stéphan ROSSIGNOL, Maire de La Grande-Motte, Président de l'Agglomération du Pays de l'Or, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2021
Ci-après désigné par l'Agglomération,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Hugues MOUTOUH, Préfet de l'Hérault,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule	3
Article 1 – Objet du contrat	3
Article 2 – Présentation du territoire et de l’Agglomération du Pays de l’Or	4
Article 3 – Ambition du territoire du Pays de l’Or	7
Article 4 – Les orientations stratégiques	8
Article 5 – Le plan d’action	9
Article 6 – Engagements des partenaires	9
Article 7 – Gouvernance du CRTE	12
Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE	13
Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	13
Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE	14
Article 11 – Résiliation du CRTE	14
Sommaire des annexes	15

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de l'Or autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions
 - Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
 - Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
 - Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
 - Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente...".

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle.

Article 2 – Présentation du territoire et de l'Agglomération du Pays de l'Or

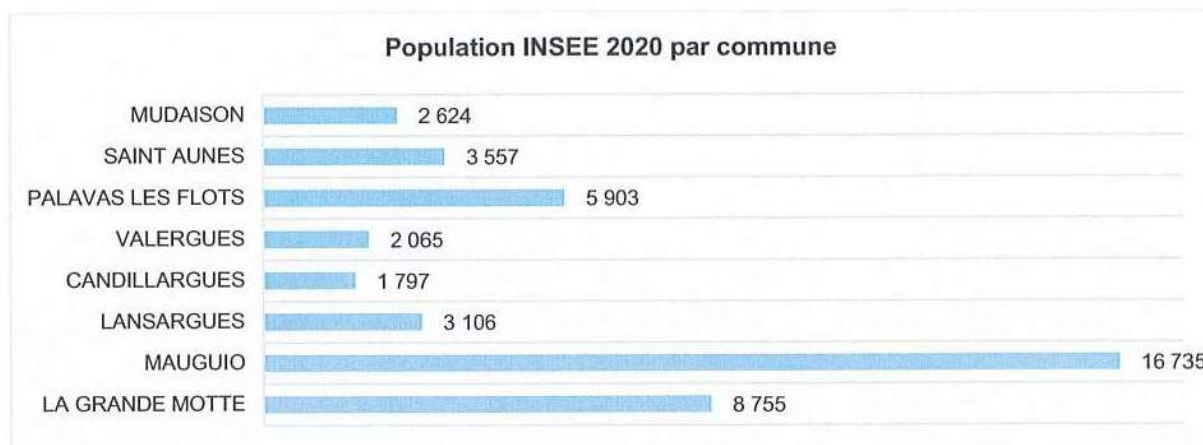
Le territoire du Pays de l'Or et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

L'Agglomération du Pays de l'Or constitue aujourd'hui une réalité indéniable, une unité territoriale et humaine, une collectivité portée par ses huit communes et l'ambition de ses projets. Cette histoire déjà forte, qui remonte aux années 70, a permis de construire un édifice solide et engagé par ses compétences et son projet de territoire au plus près de la population.

Dans un contexte post-crise sanitaire, notre intercommunalité se pense comme un échelon de proximité capable de mener des projets d'envergure tout en conservant le lien privilégié avec ses habitants.

La Communauté d'agglomération du Pays de l'Or compte 8 communes : Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mudaison, Mauguio, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès et Valergues.

Elle rassemble 44 542 habitants selon l'Insee (RGP 2020, exploitations principales) sur 120 km². Sa population connaît en saison estivale une croissance forte du fait de sa façade maritime, ses 18 kms de plage et ses trois stations littorales



Le Pays de l'Or présente une forte spécificité d'un point de vue géographique puisque son territoire s'organise autour de trois entités qui contribuent à compartimenter l'espace. On distingue ainsi :

- La façade littorale (de Palavas-les Flots à la Grande Motte, en passant par Mauguio-Carnon), qui porte l'essentiel de l'activité touristique ;
- La plaine de l'arrière-pays (de Mauguio jusqu'à Valergues au Nord), cadre privilégié des activités de production agricole ;
- Et entre les deux, l'Etang de l'Or qui constitue à la fois une barrière naturelle, mais aussi un espace naturel remarquable.

La capitalisation des différents diagnostics réalisés sur le territoire a permis de s'accorder sur les enjeux qu'il rencontre (matrice Atouts, Faiblesses, Opportunités, menaces et état des lieux écologique du territoire joints en **annexe 1**) :

- Une qualité de vie et de nombreux services de proximité, mais un vieillissement de la population et une pression démographique saisonnière ;
- Un territoire littoral attractif (façade méditerranéenne, proximité de Montpellier, entre Marseille et Toulouse), avec une dynamique saisonnière très marquée ;
- Une dynamique économique périurbaine et des zones d'activité attractives, mais une dépendance aux filières économiques (tourisme, agriculture, nautisme) ;
- Une plaine agricole d'importance mais soumise à la pression urbaine et au changement climatique, et aux filières orientées en circuit long et conventionnel ;
- Une capacité foncière limitée (pression foncière, loi littorale, PPRI) et une difficulté d'accès au logement ;
- Un patrimoine naturel et historique, des paysages diversifiés mais une pression de l'urbanisation et une banalisation de l'aménagement ;
- Des espaces naturels à la richesse écologique reconnue mais dégradée par l'ensemble des activités présentes sur les bassins versants ;
- Une ressource en eau bien présente mais vulnérable ;
- Un territoire au climat méditerranéen, avec ses fragilités et ses excès (loi littorale, PPRI, etc.).

L'Agglomération axe le développement de ses politiques publiques, listées dans le tableau ci-dessous, autour :

- D'un socle de compétences légales en matière de développement économique, d'habitat, de développement durable, d'environnement, de mobilité, d'eau et de milieux aquatiques ;
- Des services à la population en matière de restauration collective, de transports, de piscines, sports, des séniors, des déchets, de l'enfance et de la jeunesse et de l'emploi.

TRANSVERSAL Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement économique • Politique territoriale du commerce 	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE <ul style="list-style-type: none"> • Schéma de cohérence territoriale (SCOT) • Plan global de déplacement (PGD) 	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT <ul style="list-style-type: none"> • Plan local de l'habitat (PLH)
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE <ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur des espaces naturels • Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 	GESTION DES EAUX ET PROTECTION DE LA RESSOURCE <ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur d'assainissement • Schéma directeur pluvial • Schéma directeur d'eau potable • Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) • Plan d'action de reconquête de la qualité de l'eau souterraine 	ACTIONS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) • Projet de service de restauration collective • Projet de service du Centre Intercommunal d'Actions sociales • Analyse des besoins sociaux du territoire
AGRICULTURE ET ALIMENTATION <ul style="list-style-type: none"> • Programme Agribio • Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or 	EDUCATION <ul style="list-style-type: none"> • Projet Educatif de Territoire (PEDT) et Plan Mercredi 	ENFANCE ET JEUNESSE <ul style="list-style-type: none"> • Convention Territoriale Globale (CTG)

Par ailleurs, l'Agglomération s'est engagée depuis plusieurs années avec ses partenaires dans le cadre des dispositifs contractuels stratégiques suivants :

- Territoire Econome en Ressources (ADEME) ;
- Labellisation Cit'ergie ;
- Convention Territoriale Globale (CAF) ;
- Contrat Territorial avec la Région Occitanie.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 3 – Ambition du territoire du Pays de l'Or

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Engagé dès 2014, à la suite de l'élection à la présidence de l'agglomération de Stéphane Rossignol, le projet de territoire « Pays de l'Or 2030 » a été adopté par les élus de l'Agglomération en mars 2016. Feuille de route de l'Agglomération, ce document pointe les priorités de l'action intercommunale pour les quinze

Elaboré en association avec les acteurs socio-professionnels et partenaires du territoire, le projet de territoire doit servir de base à l'action intercommunale en permettant de recentrer son action sur des axes prioritaires que sont l'économie, le cadre de vie, les transports et la solidarité.

En 2018, une première évaluation a été conduite, identifiant les réalisations, menaces, freins et leviers de mise en œuvre du projet de territoire.

Reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) par l'Etat, et en parallèle au processus de labellisation Cit'ergie, l'Agglomération du Pays de l'Or a défini une politique et des actions en matière de transition écologique, en réponse à son ambition stratégique générale à long terme, « Pays de l'Or, un territoire VERTueux ! ».

Outil de mise en cohérence des politiques de l'habitat, du transport et du développement économique, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de l'Or a été adopté pour la première fois en 2011. A l'issue de sa mise en révision amorcée en 2014, l'Agglomération a adopté sa nouvelle version en 2019. Les orientations retenues par ses deux documents structurants sont les suivantes :

- Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :
 - *Remettre en adéquation dynamique démographique et capacité d'accueil ;*
 - *Une stratégie économique qui se décline selon les différents niveaux de l'armature territoriale ;*
 - *Des systèmes de déplacement favorisant un fonctionnement en réseau ;*
 - *Valoriser les spécificités géographiques du territoire ;*
- Document d'orientations et d'objectifs (DOO) :
 - *Se développer dans le respect de la géographie des lieux ;*
 - *Gérer de façon économe les espaces ;*
 - *Valoriser les contextes urbains et villageois et affirmer une solidarité territoriale ;*

- Assurer un développement économique diversifié du territoire ;
- Optimiser l'interconnexion des territoires et limiter les temps de déplacement.

En 2019, un diagnostic territorial a analysé les potentiels du territoire en termes d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2025.

C'est sur cette base, et en concordance avec les schémas structurants de plus grande ampleur (tels que la Stratégie nationale bas carbone et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, SRADDET), que l'Agglomération du Pays de l'Or a élaboré son Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2019-2025, adopté en 2020.

Ayant mobilisé les citoyens du territoire, au travers du Conseil de développement (CODEV) du Pays de l'Or, le PCAET a défini trois objectifs stratégiques :

- Accélérer la transition énergétique et climatique du Pays de l'Or, pour préserver la qualité de vie du territoire ;
- Préserver les ressources et valoriser les espaces naturels et agricoles dans un contexte de changement climatique ;
- Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique.

L'annexe 1B présente un état des lieux écologique synthétique du territoire, sur la base des indicateurs proposés dans la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, renseignés en mai 2021.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques à l'appui du projet de territoire, et concourant à l'orientation générale « ***pour une approche globale du développement durable et solidaire du territoire*** ». Il est découpé autour de trois thématiques, elles même axées sur les objectifs globaux du CRTE :

1. **ATTRACTIVITE ET ECONOMIE – Développer une activité économique durable sur le territoire**
2. **ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du Pays de l'Or**
3. **PROXIMITE ET COHESION SOCIALE – S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 3**. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il décline les objectifs stratégiques présentés à l'article 3 en objectifs opérationnels de niveau 1 et 2. Ce cadre stratégique est le fruit d'un travail de co-construction, sur la base des étapes suivantes :

- Capitalisation des plans stratégiques de la collectivités (politiques publiques, schémas directeurs, etc.) ;
- Concertation en Bureau Communautaire de l'Agglomération ;
- Consultation des Communes de l'Agglomération : présentation du cadre stratégique et recueils des actions et projets ;
- Consultation du Conseil de Développement du Pays de l'Or : présentation du cadre stratégique.

Ce plan d'action a été construit de la manière la plus adaptée possible au territoire, à ses acteurs et à ses projets. Il constitue un cadre dans lequel s'inscrivent les éléments suivants (plan d'action détaillé consultable en **annexes 2 et 3**) :

- Les politiques publiques de l'Agglomération ;
- Les contractualisations et programmes de l'Etat, de l'Agglomération et des Communes ;
- Les projets et actions identifiés par les signataires du CRTE (Agglomération, Communes, et Préfecture de l'Hérault), concourant à la relance et à la transition énergétique sur la durée du mandat (détaillés en **annexe 3**).

Il est construit autour des trois thématiques que constituent l'attractivité économique, l'environnement et la cohésion sociale autour de la thématique transversale de la transition écologique. Ces thématiques sont déclinées autour de l'attractivité du territoire dans une démarche durable, la préservation et la valorisation de l'environnement et du patrimoine, ainsi que la recherche de proximité et cohésion sociale pour garantir l'épanouissement des habitants dans un territoire dynamique et solidaire.

Le plan d'action est détaillé en **annexe 2**

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Les modalités d'accompagnement en ingénierie, non définies à ce stade, pourront être sollicitées et mobilisées en lien avec les partenaires autour des différentes phases du contrat et notamment sa mise en œuvre, l'expertise sur un ou plusieurs sujets, le suivi et l'évaluation contrat.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à créer les conditions pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements qui seront inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y seront inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, mais ne valent pas accord final.

Les éventuels montants de prêt, d'avance ou de subvention, seront indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays de l'Or assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté de personnes chargées de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes, etc.).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME et l'Agence de l'Eau peuvent apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagements de la Région

La Région sera associée aux actions visées par le CRTE.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter son concours aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Engagements des opérateurs publics ou partenaires institutionnels

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Pour accompagner cette démarche, l'Agglomération du Pays de l'Or accordera une place importante au Conseil de Développement du Pays de l'Or, instance représentative des citoyens, acteurs économiques et associations du territoire, dans la gouvernance du CRTE.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif communautaire, des Maires, des services de l'agglomération du Pays de l'Or et des communes, des services de l'Etat, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau, de la Caisse d'allocation familiale, du Conservatoire du Littoral et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner les modalités de financement des actions identifiées
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, etc.), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays de l'Or. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- Des services de l'Etat ;
- Des partenaires institutionnels ;
- Des partenaires techniques ;

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs préfixés.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3, accompagnés de leurs indicateurs de suivi.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

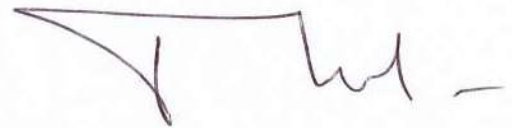
Signé à Mauguio, le

Le Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,
Maire de La Grande-Motte,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR" and "COMMUNE DE LA GRANDE MOTTE".

M. Stéphan ROSSIGNOL

Pour le Préfet de l'Hérault,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' followed by 'L' and 'A'.

M. Thierry LAURENT

Sommaire des annexes

- **Annexe 1 – Matrice AFOM et Etat des lieux écologique du territoire**
- **Annexe 2 – Plan d'actions**
- **Annexe 3 – Fiches actions et projets**

Annexe 1.A : matrice de diagnostic synthétique du territoire du Pays de l'or (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La localisation géographique (Méditerranée, proximité de Montpellier, entre Marseille et Toulouse, etc.) - Diversité des espaces : plaine, étang, littoral - Façade littorale riche - Activité agricole développée (« jardin de Montpellier ») et bon potentiel de culture (agronomique, irrigation) et diversification - Accès aux grandes infrastructures de communication (LGV, autoroute A9, aéroport) - Réseaux fibre optique THD - 4^e bassin d'emploi de l'Hérault - Croissance démographique - Secteurs nautique (industrie, plaisance, loisir et touristique fort (littoral)) - La ressource en eau (bien que vulnérable) - Des services à la personne développés et importants - Qualité de vie - Filières identitaires - Offre riche de loisirs - 2/3 des entreprises orientées vers le secteur tertiaire présentiel (résidents et touristes) - Etang de l'Or : richesse écosystémique - Développement des voies vertes - Documents directeurs (SCoT, PLH, PCAET) prenant en compte l'économie de la consommation et la préservation des espaces agricoles et naturels - Actions de sensibilisation et de développement d'une agriculture et d'une alimentation durables 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression démographique - Vieillesse de la population - La fragilité environnementale (loi Littoral, PPRI, etc.) - Fragilité de la qualité de l'eau (étangs, nappe) - Territoire situé en fin de bassin versant : pressions et pollutions - Etang de l'Or : barrière physique - Accessibilité et aménagement limitants autour de l'aéroport - Réseau routier saturé sur les axes stratégiques de déplacement - La capacité foncière limitée / pression foncière / prix de l'immobilier - Faiblesse des logements sociaux et contraintes de l'accès au logement - Faiblesse des transports collectifs quotidiens dans les zones d'activités - Importance de l'emploi saisonnier (touristique et agricole) et contraintes du logement - Productions agricoles principalement orientées sur du circuit long et conventionnel - Secteur touristique principalement littoral et saisonnier

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Coopérations avec les ECPI voisins - Proximité de Montpellier - Le développement de l'Aéroport Montpellier Méditerranée - Montée en qualité et extension des zones d'activités - Attractivité économique liée à l'environnement naturel - Démarches de valorisation de pratiques agricoles responsables - Valorisation du territoire autour du cadre de vie - Valorisation des filières identitaires - Structuration des filières du territoire - Tissu associatif dense et vecteur de lien social - Observatoire des enjeux du territoire au travers des diagnostics de l'Agglomération (agricole, alimentaire, besoins sociaux, logement, eau, assainissement, pluvial, espaces naturels, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance du territoire vis-à-vis de ses enjeux (attractivité, tourisme, etc.) - Changement climatique et risque de submersion marine - Pressions environnementales des activités touristiques - Tensions sur l'accès au foncier - La poursuite du vieillissement de la population et les contraintes d'attractivité du territoire pour les jeunes - Transmission et emploi dans les exploitations agricoles - Infrastructures nautiques dégradées et sous-dimensionnées - Paupérisation du littoral

Annexe 1.B : état des lieux écologique du territoire du Pays de l'Or

Mobilité

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings vélos sécurisés : 40 km (dans communes, BRL et EV8)
- Existence de pôle(s) multimodal (aux) : financement PEM Baillargues
- Existence de zone(s) à faible émissions : la ZFE de 3 M est en cours d'élaboration en intégrant POA
- Existence d'aires réservées au covoiturage : en cours ;
- Automobile :
 - o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé : 12 électriques, 11 GNV en 2020
 - o Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public : 1 borne rapide, 9 bornes normales
- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs :
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité : 100%

Energie et climat

- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) : 263 kt eq CO₂ en 2017 soit 5,9 t eq CO₂ par habitant (2017 : 44 658 habitants) ;
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) : 81 ktep ou 947 GWh en 2017 ;
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) : 23,3 GWh en 2018 ;
- **Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)**
- Rénovation énergétique :
 - o **Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises**
 - o **Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE**
 - o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : - de 1% du parc en catégorie cadastrale 7 ou 8 (médiocre ou très médiocre) ;
 - o Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire : - de 20 références ;
- État des systèmes de chauffage :
 - o Nombre estimé de chaudières à fioul : aucune ;
 - o Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002) : aucune ;
 - o Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) : aucun ;
 - o Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées, etc.), établissements de santé, bâtiments publics, etc. :
 - Chaudière au gaz ;
 - Pompes à chaleur air/eau ;
 - Pompe à chaleur eau/eau ;
 - Pompes à chaleur Air/air (climatisation réversible).

D'une façon générale, dès que c'est possible, l'agglomération élimine les chaudières au gaz pour passer sur de la PAC : plus économique, plus sûr, moins d'entretien.

Traitement des déchets / économie circulaire

- Tonnage de déchets collectés le territoire par le service public :

Tonnage collecté en 2020 :

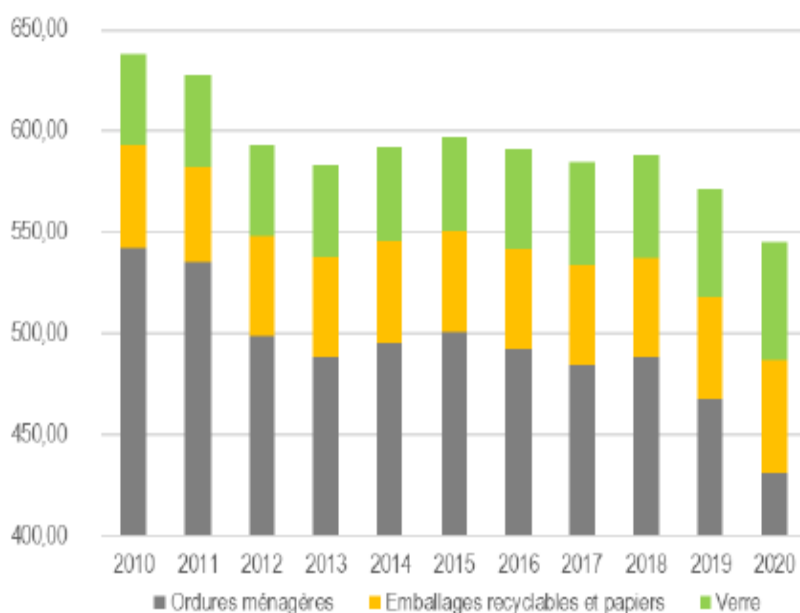
Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables	Carton	Verre
19 212	2 484	542	2 587

Total ordures ménagères 2020 : 24 824 t,

Ratio en kg / habitant / an en très nette diminution depuis 2010 (-14.9%).

Evolution de la production d'ordures ménagères

En kg/hab.



Total déchets ménagers et assimilés : 45 975 t.

Quantité collectée (en tonnes)	2010	2019	2020	Evolution 2010-2020	Evolution 2019-2020
Population de référence (INSEE)	39 679	44 673	44 542	+12,3%	-0,3%
Population DGF	64 770	69 150	69 226	+6,9%	+0,1%
Ordures ménagères résiduelles	21 518	20 913	19 212	-10,7%	-8,1%
Emballages recyclables et papier	2 038	2 242	2 484	+21,9%	+10,8%
Carton	266	583	542	+103,6%	-7,0%
Verre	1 768	2 375	2 587	+46,3%	+8,9%
Sous-total ordures ménagères	25 590	26 112	24 824	-3,0%	-4,9%
Centres de valorisation	25 506	23 058	21 151	-17,1%	-8,3%
Total déchets ménagers et assimilés	51 096	49 170	45 975	-10,0%	-6,5%

- État des équipements de tri :

Les colonnes d'apport volontaire



Ordures ménagères
222 colonnes (+79%)
Soit 1 colonne pour 201 hbt



Emballages recyclables
314 colonnes (+18%)
Soit 1 colonne pour 142 hbt



Verre
287 colonnes (+4%)
Soit 1 colonne pour 155 hbt

Les déchèteries professionnelles et centres de valorisation






Centres de valorisation
4 installations



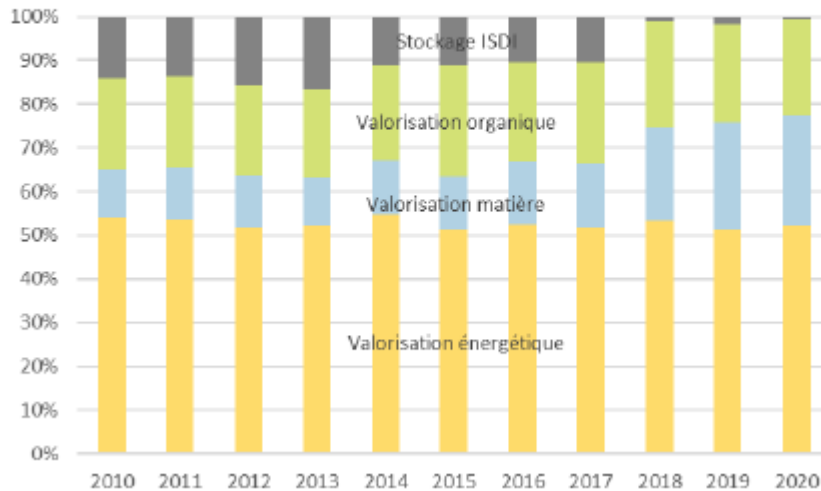
Déchèteries professionnelles
2 installations
(La Grande Motte et Mudaison)

- Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs : quelques aires de compostage collectif, tri à la source des biodéchets en restauration collective en cours de déploiement ;
- L'Agglomération s'est inscrite dans une démarche de prévention avec notamment l'adoption d'un Plan Local de Prévention dès 2016 et la mise en œuvre d'une démarche Territoire Economie en Ressources (appel à projets ADEME). Ces Actions sont traduites par des projets très concrets animés quotidiennement (gestion des biodéchets, prévention de la nocivité des déchets, partenariats avec des structures locales de l'ESS, ...).
- Taux de valorisation selon les flux de déchets :

Type de traitement	Déchets	Tonnage	Nature du traitement
 Valorisation énergétique	Ordures ménagères résiduelles	19 212	Incinération avec récupération d'énergie 100%
	Refus de tri	622	Incinération avec récupération d'énergie 100%
	Encombrants	4 042	Incinération avec récupération d'énergie 100%
	DDS	26	Incinération spécifique 100%
 Valorisation matière	Emballages recyclables et papier	2 484	Centre de tri : tri 100%
	Carton	983	Centre de tri : tri 100%
	Verre	2 587	Verrerie : recyclage 100%
	Bois	409	Centre de tri : recyclage 100%
	Gravats	4 015	Recyclage / remblai 100%
	Métaux	705	Centre de tri : Aubord Recyclage 100%
	DEA	1 045	Centre de tri : tri 100%
	DEEE	356	Centre de tri : tri 100%
 Valorisation organique	Végétaux	10 101	Compostage industriel : 85% Compostage à la ferme : 15%

Les déchets produits sont valorisés à 100% : l'Agglomération ne recourt pas à l'enfouissement pour le traitement des déchets ménagers.

Evolution de la part relative des différents modes de traitement des déchets



Agriculture et alimentation locale

- Une stratégie agricole de l'Agglomération en cours d'élaboration
- Existence d'un projet alimentaire territorial : préfiguration en cours du Projet Alimentaire Territoriale du Pays de l'Or, ayant obtenu fin mai 2021 la labellisation de niveau 1 ;
- Nombre d'exploitations agricoles : 183 (MSA, 2018) / 200 (POA) ;
- **Nombre de producteurs vendant en circuits courts/de marchés de producteurs ou d'AMAP**
- Surface agricole utile du territoire : 5840 ha ;
- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : 1 028 ha en agriculture biologique (21% de la SAU, soit 2,7 fois la moyenne nationale) (CRATer, 2021) ;
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire : démarche initiée en 2011 dans le cadre programme d'actions captages, organisé autour de 3 objectifs : éviter les activités polluantes au plus proche des captages ; réduire l'impact des activités en place sur les aires d'alimentation des captages ; piloter le programme pour une démarche efficace en vue d'une reconquête pérenne ;
- Approvisionnement en produits de qualité et durable dans la restauration collective scolaire : démarche initiée en 2013, passage de peu à 31% en 2019 et 46% en 2020 (année COVID) ;
- Sensibilisation des publics à l'alimentation durable : interventions en milieu scolaire, auprès des publics précaires, projet Regard'Or de lutte contre le gaspillage alimentaire, formation des agents.

Actions en matière de biodiversité

- des aires protégées : site Ramsar (zone humide d'importance internationale), plusieurs zones Natura 2000, des arrêtés de biotope et des ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), des aires d'alimentation des captages, etc.
 - o Sur l'Agglo, 1000 ha de sites naturels protégés : principalement des sites du Conservatoire du Littoral mais aussi des terrains communaux et des terrains acquis par le Département au titre des espaces naturels sensibles ; L'Agglomération est gestionnaire de l'ensemble de ces espaces naturels, hormis ceux relevant du Département

- Deux sites Natura 2000 terrestres : l'étang de Mauguio (7020 ha dont 98% dans l'Hérault et 1% dans le Gard, et 2/3 sur l'Agglomération) et les étangs palavasiens (6 600 ha, 10 % sur l'Agglomération)
- Un site Natura 2000 en mer : les posidonies de la côte palavasienne (40% au droit de la côte de l'Agglomération)
- Aire d'Alimentation des Captages : 4894 ha pour les 10 captages, au sein desquels 1974 ha en zones prioritaires et 210 ha en périmètres de protection ;
- Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) : les cours d'eau sont classés en état écologique médiocre à moyen au titre de la DCE. La Viredonne et le Salaison ont d'ailleurs fait l'objet de travaux de restauration visant à améliorer leur état écologique. La plupart des cours d'eau du territoire (Lez, Vidourle, Salaison, Cadoule, Bérange, Viredonne) sont inscrits en liste 1 (cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit) et le Vidourle (se rejetant dans l'étang du Ponant, ce dernier situé en partie dans le périmètre de l'Agglomération) est classé au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement en liste 2 (cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments).
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : aucun sur l'Agglomération
- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : le territoire possède un site forestier majeur, le site du Grand travers (140 ha), propriété du Conservatoire du Littoral et géré par l'Agglomération et l'ONF selon un plan d'aménagement forestier qui intègre les principes d'une gestion écologique et durable des forêts ;
- Surfaces de haies : l'Agglomération porte un projet de boisement de 3 ha et de 2 km de haies autour de 3 captages. Les plantations seront effectuées fin 2021. Depuis 2005, une action de plantation est effectuée par les agriculteurs avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et du Département de l'Hérault (pas d'estimation précise) ;
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : non ;
- Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/encours) : oui ;
- Label « terre saine » (OUI/NON) : non ;
- Charte régionale Zéro Phyto de niveau 3 ;
- Des communes sont également labellisées Charte régionale Zéro Phyto et Terre Saine, suite aux démarches de PAPPH initiées par l'Agglomération quelques années avant la promulgation de la loi Labbé.

Lutte contre l'artificialisation des sols

- État d'avancement du PLUI : pas de PLUI ;
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières
- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)
- Surfaces désartificialisées
- Schéma directeur d'assainissement pluvial, avec projets de zonage prônant des règles étendues de rétention et d'infiltration à la parcelle, ainsi qu'une dés-imperméabilisation lorsque cela est possible

Eau et assainissement

- Conformité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : oui, les 5 installations (STEP Candillargues, La Grande-Motte, Lansargues, Mauguio, Valergues) sont jugées conformes, avec des pourcentages de conformité compris entre 91,67% et 100% ;

Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Candillargues - STEP 2500 EH	100%	100%	Conforme
La Grande-Motte - STEP 65000 EH	100%	99,07%	Conforme
Lansargues - STEP 4800 EH	83,33%	91,67%	Conforme
Mauguio Mudaison - STEP 24000 EH	100%	100%	Conforme
Valergues - STEP 4000 EH	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilans journaliers conformes sur le nombre de bilans réalisés.

- Taux de fuite des réseaux du territoire :

Rendement hydraulique net POA	2016	2017	2018	2019	2020
CANDILLARGUES	83,6%		105,6%	104,5%	94,0%
LA GRANDE MOTTE	90,1%	95,6%	101,3%	95,2%	86,4%
LANSARGUES	82,4%	95,3%	94,7%	88,1%	92,0%
MAUGUIO CARNON		84,9%	75,4%	82,4%	77,4%
MUDAISON	60,4%	68,6%	64,4%	70,3%	70,0%
VALERGUES	82,6%	77,1%	80,9%	76,9%	56,8%
PALAVAS	74,9%	88,2%	85,2%	90,1%	81,3%
POA Hors Saint Aunès	83,8%	86,9%	87,6%	91,5%	86,3%
SAINT AUNES	89,7%	80,8%	87,4%	85,2%	83,4%
Rendement hydraulique net global	82,9%	86,8%	87,6%	91,2%	86,2%
Evolution par rapport à l'année antérieure (%)	-3,6%	4,6%	1,0%	4,1%	-5,5%

Calcul de l'indice de perte linéaire par commune (m3/h/km)	2016	2017	2018	2019	2020
MAUGUIO	NM	NM	0,42	0,27	0,36
CARNON					
LA GRANDE MOTTE	0,28	0,13	-0,04	0,13	0,35
MUDAISON	0,34	0,25	0,28	0,23	0,23
CANDILLARGUES	0,13	-0,07	-0,04	-0,03	0,05
LANSARGUES	0,18	0,04	0,05	0,11	0,08
PALAVAS LES FLOTS	0,53	0,28	0,34	0,23	0,42
VALERGUES	0,13	0,19	0,16	0,20	0,47
POA HORS SAINT AUNES	0,49	0,41	0,39	0,32	0,43
SAINT AUNES	0,09	0,14	0,09	0,11	0,13
TOTAL	0,45	0,29	0,28	0,23	0,30
Evolution par rapport à l'année antérieure (%)	6,04%	-35,71%	-5,42%	-16,57%	31,26%

- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions : 10 captages bénéficient d'une protection DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et d'un programme d'actions de reconquête (qualitatif) ; 8 de ces 10 captages sont prioritaires (nitrates et/ou pesticides) ;
- Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration) : non, mais le territoire était couvert par un contrat de bassin versant jusqu'en 2020.

Annexe 2 : plan d'action détaillé du CRTE du Pays de l'Or

La page suivante détaille le plan d'actions du CRTE du Pays de l'Or. Y sont visibles :

- Les objectifs stratégiques (1.) ;
- Les objectifs opérationnels de niveau 1 (1.1.) et 2 (1.1.1.) ;
- Les actions.

Un code couleur permet d'identifier :

- Les politiques publiques de l'Agglomération adoptées ;
- Les politiques publiques de l'Agglomération en cours d'élaboration ;
- Les fiches-actions annexées ;
- Les fiches-projet restant à élaborer
- Les fiches actions des communes

1. **ATTRACTIVITE ET ECONOMIE – Développer une activité économique durable sur le territoire**
 - 1.1. **Aménagement et requalification des zones d'activités économiques**
 - 1.1.1.Requalification des zones d'activités économiques
 - ADT – Redynamisation des zones d'activités économiques de Fréjorgues Est et Ouest
 - 1.1.2.Aménagement, prescriptions environnementales
 - ADT - Cahier des prescriptions environnementales
 - ADT - Aménagement de la pointe de Mudaison
 - 1.1.3.Extension
 - ADT - Extension de l'écoparc de St Aunès
 - **Candillargues : : aménager une zone artisanale**
 - 1.2. **Accompagnement des entreprises et des commerces**
 - 1.2.1.Animation économique
 - **Politique territoriale du commerce**
 - ADT – Etude de faisabilité pour développer une filière de circuit local (CCI)
 - ADT - Stratégie pour l'implantation de food trucks en ZAE
 - 1.2.2.Aide financière et bonus environnemental
 - ADT Soutien aux entreprises innovantes, aux commerces et à l'immobilier d'entreprises
 - 1.2.3.Développement économique
 - ADT - Création de tiers lieu
 - ADT – CRM et observatoire économique
 - 1.2.4.Formation
 - 1.3. **Développement et diversification de l'activité touristique**
 - 1.3.1.Soutien à l'évolution des conditions du secteur touristique
 - 1.3.2.Développement touristique
 - ADT - Equipement pour la valorisation touristique des pistes cyclables
 - 1.3.3.Equipements touristiques
 - **Palavas les Flots : opération horizon 2025 Phare de la Méditerranée**
 - 1.4. **Un système alimentaire plus durable et territorialisé**
 - 1.4.1.Maintien et résilience du secteur agricole
 - **Stratégie agricole**
 - ADT - Valorisation des exploitations et produits agricoles
 - 1.4.2.Développement d'un système alimentaire local plus durable
 - **Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or**
 - Emergence du Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or (volet A)
 - Consolidation du Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or (volet B)
 - 1.5. **Activités du littoral et de la mer**
 - 1.5.1.Nautisme
 - **Mauguio – Carnon : Reconstruction de la capitainerie de Carnon (opération financée et en cours de réalisation)**
 - **Palavas les Flots : projets d'aménagement du Port de Plaisance**
 - **Mauguio - Carnon : moderniser la zone technique nautique**
 - 1.5.2.Activités balnéaires
 - **Mauguio - Carnon : requalifier la station balnéaire de Carnon**
 -
 - 1.5.3.Pêche
 - 1.6. **Mobilités – interconnexion des territoires**
 - 1.6.1.Rénovation et aménagement du réseau routier
 - **Valergues : opération de requalification des dépendances routières de la RD 105**
 - **Saint Aunes : aménagement chemin « François Serre »**
 - 1.6.2.Raccordement des infrastructures économiques
 - **Bretelle d'accès PIOM**
 - 1.6.3.Grands projets d'infrastructures de transport
 - **La Grande Motte : aménagement d'un parking aérien en entrée de ville**

2. **ENVIRONNEMENT – Préserver l'environnement, améliorer la qualité de l'air et valoriser le patrimoine du territoire**

2.1. Préservation et restauration des espaces naturels et de la ressource en eau

2.1.1. Espaces naturels, biodiversité et masses d'eau superficielles

- [Schéma des espaces naturels](#)
- Mise en place d'une gouvernance littorale à l'échelle du golfe d'Aigues Mortes
- Trame turquoise du Bérange

2.1.2. Préservation et reconquête des masses d'eau souterraines

- Programme de reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du villafranchien
- Plan Agribio

2.2. Gestion durable des services d'eau et d'assainissement

2.2.1. Assainissement

- [Schéma directeur d'assainissement](#)
- Réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de La Grande-Motte

2.2.2. Eau potable

- [Schéma directeur d'eau potable](#)
- Amélioration de l'usine d'eau potable de Vauguières
- Mise en œuvre du schéma d'eau potable

2.2.3. Pluvial

- [Schéma directeur pluvial](#)
- Mise en œuvre du schéma directeur pluvial

2.3. Réduction et valorisation des déchets

2.3.1. Prévention, réduction des déchets

- [Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés](#)
- Broyage à domicile des déchets verts

2.3.2. Collecte optimisée et respectueuse des pratiques et des agents

- Déploiement du parc de matériel en apport volontaire
- Collecte séparative des papiers

2.3.3. Traitement et valorisation

- Etude biodéchets (SMEPE)
- [Analyse spécifique du tri à la source des biodéchets des sites de l'Agglomération \(restauration collective\)](#)

2.4. Valorisation du patrimoine historique, naturel et culturel

2.4.1. Filières identitaires

2.4.2. Etangs, lido et espaces naturels

- Adaptation du lido du Petit et du Grand Travers aux enjeux de courts et longs termes
- Circuits de découverte des étangs et du lido
- [Saint Aunes : création de l'espace naturel et ludique « Le petit Ravanel »](#)

2.4.3. Patrimoine bâti

- Tour signal La Grande-Motte
- Mas des pauvres
- ADT - Château d'eau de Carnon
- [Candillargues : restaurer le petit patrimoine communal](#)
- [Valergues : réhabilitation du cœur du village](#)
- [Valergues : rénovation et extension d'un local municipal \(ancienne bascule\)](#)
- [Mauguio - Carnon : réhabiliter le site classé du jardin du Bosquet](#)
- [Lansargues : mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain](#)
- [Lansargues : poursuivre l'aménagement du centre ancien](#)

2.5. Planification territoriale

2.5.1. Respect des espaces et des continuités écologiques et agricoles

- Intégration de la préservation des espaces naturels et agricoles dans les documents stratégiques communaux : Plan Local de l'Urbanisme
- Intégration de la préservation des espaces naturels et agricoles dans les documents stratégiques intercommunaux : Schéma de Cohérence Territoriale

2.5.2. Maîtrise foncière (renouvellement urbain, habitat, économie)

- [Candillargues : étude de définition urbaine](#)

2.6. Adaptation, accompagnement et recomposition spatiale face aux risques naturels et aux changements climatiques

2.6.1. Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial

- [Plan Climat Air Energie Territorial \(PCAET\)](#)
- Accompagnement à la mise en place d'une certification qualité ISO 9001 de la commande publique du Pays de l'Or
- Certification qualité ISO 9001 de la commande publique du Pays de l'Or
- Accompagnement à la mise en place d'une labellisation achats responsables à l'échelle de l'agglomération du Pays de l'Or et structuration de l'offre fournisseur sur le territoire

2.6.2. Mise en œuvre du programme d'action pour la prévention des inondations

- [Programme d'action pour la préservation des inondations \(PAPI\)](#)
- Travaux de protection contre les crues, la montée des étangs et la submersion marine à Palavas-les-flots
- Restauration du bassin de rétention à Lansargues

2.7. Rénovation, transition énergétique

2.7.1. Infrastructures privées

- ADT - Guichet unique rénovation énergétique
- ADT - Aides aux travaux d'amélioration énergétique (PIG)

2.7.2. Infrastructures publiques

- Amélioration énergétique des bâtiments
- [Crèches et ALSH de Saint Aunès : bâtiment à énergie passive](#)
- [Candillargues : renouveler le parc d'éclairage public : photovoltaïque autonome](#)
- [Candillargues : produire de l'énergie verte pour un équipement communal](#)
- [Mudaison : amélioration énergétique du groupe scolaire \(opération financée et en cours de réalisation\)](#)
- Réhabilitation des archives de l'Agglomération.
- [Valergues : équipement système de chauffage et refroidissement](#)
- [Saint Aunès : moderniser durablement l'éclairage public](#)
- [Mauguio - Carnon : rénover en faveur des économies d'énergie](#)
- [Lansargues : aménager des équipements communaux économes en énergie](#)
- [Lansargues : favoriser un éclairage public à faible consommation](#)

2.7.3. Infrastructures numériques

2.8. Mobilités durables et qualité de l'air

2.8.1. Actions transverses

- [Plan Global de Déplacement](#)
- Recrutement d'un chargé de mission mobilité et qualité de l'air
- ADT - Sensibilisation autour de la mobilité durable
- [La Grande Motte : schéma directeur des déplacements](#)

2.8.2. Vélo

- Cheminements doux – voie verte
- [Saint Aunès : création d'un maillage de piste cyclables](#)
- ADT - Implantation d'une maison du vélo, recyclage et remise en état de vélos

2.8.3. Covoiturage

- ADT - Aménagement d'aires de covoiturage
- ADT - Mise en relation entre covoitreur

2.8.4. Véhicules propres

- ADT - Renouvellement cars de la régie
- Flotte de véhicules GNV pour la collecte des déchets et les transports
- Equipements en véhicules électriques et bornes de recharges
- [Candillargues : investir dans les véhicules électriques](#)
- [Saint Aunès : promouvoir l'électrique afin d'agir pour la transition écologique](#)
- [Lansargues : Promouvoir l'utilisation des véhicules électriques et à faible émission de dioxyde de carbone](#)
-

3. PROXIMITE ET COHESION SOCIALE – S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire

3.1. Maintien et développement de l'offre d'accueil et de loisir auprès des habitants

- [Contrat enfance jeunesse – Convention Territoriale Globale \(CTG\) de la CAF](#)

3.1.2. Enfance

- Pratiques écoresponsables dans les EAJE
- Projet de réduction de l'utilisation des produits chimiques

3.1.3. Jeunesse

- [Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance](#)
- [Projet éducatif de territoire et Plan Mercredi](#)
- Thématique « environnement et nature » du Projet Educatif de Territoire et du Plan Mercredi
- Semaines actions thématiques
- [Candillargues : extension des abords du groupe scolaire](#)
- [Valergues : sécurisation des abords du groupe scolaire](#)
- [Saint Aunes : extension du groupe scolaire](#)
- [Mauguio - Carnon : valoriser et rénover le patrimoine scolaire](#)

3.1.4. Sport, loisirs, culture

- [Candillargues : créer des espaces associatifs : maison des associations](#)
- [Candillargues : aménager la plaine des sports](#)
- [Valergues : restructuration et aménagement de la plaine des sports Claude HUET](#)
- [Saint Aunes : création d'un pumptrack](#)
- [Mauguio - Carnon : proposer une gamme de lieux culturels proches de tous les publics](#)
- [Lansargues : développer les équipements de proximité, sportifs, culturels et de loisirs](#)
-

3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires

3.2.1. Personnes âgées

- [Projet de service du Centre Intercommunal d'Actions sociales](#)

3.2.2. Violences intrafamiliales

3.2.3. Emploi et insertion

- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux
- ADT – Lieux d'accueil multimedia
- ADT - Organisation d'infos métiers
- ADT - Evénement emploi (rallye, forum)
- ADT - Intégration du réseau des Maisons du Travail Saisonnier

3.2.4. Soutien des publics précaires

- Don des excédents de production de la restauration collective
- Atelier nutrition-santé petits budgets
- [Epicierie sociale Mauguio / Carnon](#)

3.3. Politique alimentaire durable - restauration collective à dimension sociale

Projet de service de restauration collective

3.3.1. Développement de l'approvisionnement biologique et local

- Equipements pour augmenter l'approvisionnement en produits durables et de qualité
- Structuration d'une filière maraichage biologique locale

3.3.2. Sensibilisation à l'alimentation équilibrée et durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Ateliers de sensibilisation auprès des scolaires à l'alimentation de qualité et durable

3.4. Accessibilité aux services publics

3.4.1. Proximité et qualité du service

- [Projet 100% agents formés SST « tous formés pour la vie ! »](#)
- [Mauguio - Carnon : équiper les bâtiments publics de dispositif anti-chutes](#)

3.4.2. Accompagnement numérique

- Conseiller numérique (opération financée - pas de fiche)
- Espace France services (opération financée - pas de fiche)
- Recrutement d'un deuxième conseiller en Numérique

- Création de la salle de formation numérique du Pays de l'Or
- Création d'une plateforme numérique dédiée.
- Outiller la médiation numérique
- S'engager dans l'Open Data (élaboration d'une GED)
- Candillargues : accompagner les usagers dans l'utilisation des outils numériques
- Saint Aunes : modernisation les outils de communication (affichage numérique)
- Mauguio - Carnon : développer les usages numériques

3.4.3. Accessibilité des lieux communautaires et communaux

- [Agenda d'accessibilité programmée \(ADAP\)](#)
- Saint Aunes : mise en accessibilité des arrêts de bus
- Saint Aunes : mise en accessibilité de la gare de Saint Aunes
- Mauguio - Carnon : garantir l'accessibilité des bâtiments publics
- Lansargues : renouveler l'usage de l'espace public (partage, confort et sécurité)
-

3.4.4. Santé

- Candillargues : aménager une maison de santé

3.5. Logement, cadre de vie

3.5.1. Logement

- [Plan Local de l'Habitat](#)
- ADT - Information au logement (ADIL)
- Lansargues : poursuivre la diversification de l'offre de logements

3.5.2. Cadre de vie

- Candillargues : acquisitions foncières et aménagement du centre historique
- Candillargues : construire un lotissement communal
- Saint Aunes : agrandissement du cimetière
- Mauguio - Carnon : apaiser la ville – aménager la voirie et les pistes cyclables
- Mauguio - Carnon : préserver la nature dans l'urbain
- La Grande Motte : projet Ville – Port : requalification des espaces publics des quais Pompidou et Tabarly

3.6. Sécurité

- Palavas les Flots : construction du poste de police municipale et des logements sociaux
- Mauguio - Carnon : déployer une politique de sécurité efficiente

3.7. Mobilité – accès à tous

3.7.1. Transports en commun

- ADT - Desserte des zones d'activités communes entre 3M et POA

3.7.2. Ramassage scolaire

3.7.3. Maillage, accès / accessibilité

- ADT - Application Transp'Or - compte unique
- ADT - Plans de Mobilité pour l'agglomération et les entreprises

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS

Table des matières

FICHES ACTIONS PAYS DE L'OR	6
Redynamisation ZA Fréjorgues Est et Ouest.....	6
Cahier des prescriptions environnementales pour l'aménagement économique	8
Aménagement de la pointe de Mudaison	9
Extension de l'Ecoparc de Saint Aunès	10
Stratégie pour l'implantation de food-trucks en zone d'activités économiques	11
Soutien aux entreprises innovantes, aux commerces et à l'immobilier d'entreprise	12
Création d'un tiers lieu	13
CRM et observatoire économique.....	14
Equipement pour la valorisation touristique des pistes cyclables	15
Stratégie agricole – document stratégique	16
Valorisation des exploitations et produits agricoles.....	18
Emergence du Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or	19
Consolidation du Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or	20
Réalisation d'une bretelle d'accès au secteur Parc Industries Or Méditerranée - Fréjorgues Est depuis la RD 66 Sud Nord	22
Schéma directeur des espaces naturels – document stratégique.....	23
Mise en place d'une gouvernance littorale à l'échelle du golfe d'Aigues Mortes.....	25
Renforcement de la trame turquoise à l'aval du bassin versant du Bérange	28
Programme de reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du villafranchien.....	30
Mise en œuvre du plan d'action agribio	32
Schéma directeur d'assainissement – document stratégique	34
Réutilisation des eaux usées traitées sur La Grande Motte	36
Amélioration de l'usine d'eau potable de Vauquières.....	38
Mise en œuvre du schéma directeur eau potable.....	39
Mise en œuvre du schéma directeur pluvial.....	40
Broyage des déchets verts.....	41
Déploiement du parc de matériels en apport volontaire	42
Collecte séparative des papiers	43

Etude Schéma territorial de gestion des biodéchets.....	46
Adaptation du lido du Petit et du Grand Travers aux enjeux de court et long termes	46
Circuit de découverte des étangs et du lido - stratégie	49
Restauration de la Tour Signal du Grand Travers.....	50
Valorisation du site du Mas des Pauvres	52
Accompagnement à la mise en place d'une certification qualité ISO 9001 du service de la commande publique de l'agglomération du Pays de l'Or.....	55
Certification qualité ISO 9001 du service de la commande publique de l'agglomération du Pays de l'Or.....	56
Accompagnement à la mise en place d'une labellisation achats responsables à l'échelle de l'agglomération du Pays de l'Or et structuration de l'offre fournisseur sur le territoire.....	57
Programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI).....	59
Travaux de protection contre les crues, la montée des étangs et la submersion marine à Palavas les Flots.....	61
Restauration écologique d'un bassin de rétention à Lansargues.....	63
Guichet Unique de la Rénovation Energétique - Rénov'Occitanie.....	65
Programme d'Intérêt Général (PIG) – Hérault Rénov	66
Amélioration énergétique des bâtiments / Production d'énergie	67
Rénovation de la salle d'archives du Pays de l'Or	68
Recrutement d'un chargé de mission Transport, Mobilité et Qualité de l'air	69
Sensibilisation autour de la mobilité durable.....	70
Chemins doux et interconnexions	71
Implantation d'une maison du vélo, recyclage et remise en état de vélos	73
Aménagement d'aires de covoiturage.....	74
Mise en relation entre covoitureurs.....	75
Renouvellement des cars de la régie des transports.....	76
Flotte de véhicules GNV pour la collecte des déchets et les transports	77
Equipements en véhicules électriques et bornes de recharges	78
Pratiques écoresponsables dans les EAJE - Gestion des crèches et de l'accueil des enfants.....	79
Projet de réduction de l'utilisation des produits chimiques	81
Thématique "Environnement et nature" du Projet Educatif De Territoire et Plan Mercredi	82
Semaines Actions thématiques auprès des adolescents	84
Réalisation d'une analyse des besoins sociaux.....	86
Lieux d'Accès Multimédia (LAM) de La Grande Motte et Mauguio.....	87
Les découvertes métiers du Pays de l'Or	88
Evènements Emploi : Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier, En route pour l'emploi, Rallye de l'emploi saisonnier	89
Projet d'intégration du réseau des Maisons du Travail Saisonnier Occitanie	91

Don alimentaire des excédents de la restauration collective.....	93
Ateliers nutrition-santé petit budget	93
Equipements pour augmenter l'approvisionnement en produits durables et de qualité	94
Structuration d'une filière maraichage biologique et locale.....	95
Actions de sensibilisation à l'alimentation équilibrée et durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	96
Projet SST « tous formés pour la vie ! ».....	97
Recrutement d'un deuxième conseiller en Numérique	98
Création d'une plateforme numérique "Agglomération du Pays de l'Or"	100
Inclusion numérique – Outiller la médiation numérique	101
Ouverture des données publiques (Open Data).....	103
Information au Logement - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).....	104
Desserte des zones d'activité entre 3M et POA	105
Application Transp'Or – Compte unique	106
Plans de mobilité pour l'agglomération et les entreprises	107
FICHES ACTIONS COMMUNE DE CANDILLARGUES.....	108
Etude de définition urbaine et sectorielle préalable à la mission de maîtrise d'œuvre (Bourg centre) et la révision du PLU	108
Créer des espaces associatifs : maison des associations.....	109
Restaurer le petit patrimoine	110
Extension des abords du groupe scolaire (dont cantine) et sécurisation de ses abords	111
Accompagner les usagers dans l'utilisation des outils numériques.....	112
Renouveler le parc d'éclairage public : photovoltaïque autonome.....	113
Aménager la plaine des sports	114
Produire de l'énergie verte pour un équipement communal	115
Acquisition foncière et aménagement du centre historique	116
Construire un lotissement communal	117
Aménager une zone artisanale.....	118
Investir dans des véhicules électriques	119
Aménager une maison de santé	120
FICHES ACTIONS COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS.....	121
Opération Horizon 2025 Phare de la Méditerranée.....	121
Construction du poste de police municipale et de logements sociaux.....	123
Projets d'aménagement du Port de plaisance.....	124
FICHES ACTIONS COMMUNE DE VALERGUES	125
Réhabilitation cœur de village.....	125
Sécurisation des abords du groupe scolaire	126

Opération de requalification dépendances routières RD 105 (de la Voie rond-point Gérard Royer)	
Equipement système de chauffage et refroidissement.....	128
Plaine des sports – restructuration et aménagement de la plaine des sports Claude HUET	129
Rénovation et extension d'un local municipal (ancienne bascule).....	130
FICHES ACTIONS COMMUNE DE SAINT AUNES.....	131
Créer un maillage de pistes cyclables.....	131
Mise en accessibilité arrêts bus	132
Moderniser durablement l'éclairage public	133
Promouvoir l'électrique afin d'agir pour la transition écologique	134
Extension du groupe scolaire.....	135
Modernisation des outils de communication	136
Agrandissement du cimetière.....	137
Création Espace naturel et ludique Le Petit Ravanel	138
Mise en accessibilité de la gare de Saint-Aunès	139
Aménagement Chemin François Serre	140
Création d'un pumptrack.....	141
FICHES ACTIONS COMMUNE DE MAUGUIO - CARNON.....	142
Garantir l'accessibilité des bâtiments publics	142
Valoriser et rénover le patrimoine scolaire	143
Apaiser la ville: aménager la voirie et les pistes cyclables.....	144
Réhabiliter le site classé du jardin du Bosquet	145
Moderniser la zone technique nautique.....	146
Reconstruire la capitainerie de Carnon	147
Requalifier la station balnéaire de CARNON	148
Rénover en faveur des économies d'énergie.....	149
Préserver la nature dans l'urbain	150
Développer les usages numériques.....	151
Proposer une gamme de lieux culturels proches de tous les publics	152
Déployer une politique de sécurité efficiente.....	153
Equiper les bâtiments publics de dispositifs anti-chutes.....	154
FICHES ACTIONS COMMUNE DE LANSARGUES.....	155
Aménager des équipements communaux économes en énergie	155
Favoriser un éclairage public à faible consommation	156
Promouvoir l'utilisation des véhicules électriques et à faible émission de dioxyde de carbone .	157
Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain.....	158
Poursuivre l'aménagement du centre ancien.....	159

Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour répondre à tous les besoins 162

Développer les équipements de proximité, sportifs culturels et de loisirs 164

Renouveler l'usage de l'espace public (partage, confort et sécurité pour les usagers)..... 166

FICHES ACTIONS COMMUNE DE LA GRANDE MOTTE 168

Aménagement d'un parking aérien en entrée de ville..... 168

Projet Ville – Port : requalification des espaces publics des quais Pompidou et Tabarly 169

Schéma directeur des déplacements..... 170

Action	Redynamisation ZA Fréjorgues Est et Ouest
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.1 Aménagement et Requalification des zones d'activités économiques 1.1.1 Requalification des zones d'activités économiques
Description de l'action	<p>Les zones de Fréjorgues Est et Ouest font parties des principales zones d'activités économiques de l'Agglomération du Pays de l'Or (zone de rayonnement), l'offre immobilière et les services sont cependant vieillissants, ce qui menace, à terme, son attractivité et son adaptation aux besoins des activités économiques. L'agglomération se donne pour objectif de continuer à accueillir/ permettre la croissance des entreprises à valeur ajoutée et créatrices d'emploi en menant un projet global de requalification autour de 5 axes :</p> <p style="text-align: center;">Les enjeux identifiés</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>CONSTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> Un manque de connaissance des entreprises et de leurs dynamiques et l'absence d'outils réglementaires Malgré une bonne accessibilité et visibilité, un manque de desserte en transports en commun et cheminements doux Une déqualification progressive du bâti et une qualité environnementale des espaces publics plus à améliorer Des services aux entreprises et aux salariés insuffisants, qui nuisent à l'attractivité de la zone Un affaiblissement des activités productives et BtoB au profit d'activités de commerces et services aux particuliers à faible valeur ajoutée </div> <div style="text-align: center;"> <p>ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance de l'évolution des zones et en assurer une meilleure gestion et animation Agir sur les mobilités pour mieux relier Fréjorgues à son environnement et diminuer la saturation automobile interne Agir sur la qualité architecturale et environnementale, à la fois des bâtiments et des espaces publics Créer un pôle de services au sein de Fréjorgues Ouest Encourager des opérations de recyclage foncier au profit d'activités BtoB en mobilisant les outils fonciers et en recourant à des montages innovants </div> </div>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or (porteur) - SPL L'Or Aménagement (AMO)
Partenaires financiers	Région, EPF (co-financement étude diagnostic), Etat...
Partenaires techniques	Cotech: Services de l'agglomération, EPF, Commune de Mauguio-Carnon, CCI Hérault, DDTM, Aéroport, Montpellier3M, Département
Périmètre / cible	Entreprises
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail – Convention AMO SPL - Marchés de Moe
Coût	> Etude Diag multidimensionnelle et pistes d'actions SPL : 50 140 € HT > Conduite opérationnelle du plan d'actions : Estimation AMO + Travaux : 7.7 M€ HT (dont travaux pistes cyclables)
Plan de financement	Co-financement Etude Diag 2019 – 2020 : Région (12 500 €) / EPF (25 000 €) Conventions de PUP Plan vélo ? AAP Région ?

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

SLO

ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Indicateurs d'évaluation	Amélioration de la connaissance et animation Cahier de prescription architecturale, urbaine et environnementale Réaménagement de l'espace public selon les prescriptions établies Désenclavement et amélioration des mobilités et du stationnement Densification et maintien de la vocation économique d'activités de production
-------------------------------------	--

Action	Cahier des prescriptions environnementales et l'aménagement économique
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.1 Aménagement et Requalification des zones d'activités économiques 1.1.2 Aménagement, prescriptions environnementales
Description de l'action	Définir un cadre de référence pour un aménagement économique durable du territoire maximisant la qualité environnementale des aménagements et des constructions à l'échelle de l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire, Participer en étroite interaction avec les différentes équipes de maîtrise d'œuvre retenues dans le cadre de projets d'aménagement ou de requalification de zones à l'élaboration des plans guides et à l'analyse des études opérationnelles jusqu'en phase AVP Produire le volet environnemental des cahiers des prescriptions architecturales et paysagères applicables à chacun des projets concernés et des fiches de lot Analyser les PC avant leur délivrance pour s'assurer du respect des prescriptions environnementales Dresser un bilan triennal de l'application du référentiel et de ses déclinaisons opérationnelles
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or (porteur) - SPL L'Or Aménagement (AMO)
Partenaires financiers	ADEME ?
Partenaires techniques	SPL L'Or Aménagement, Services de l'agglomération, Bureau d'études, Entreprises propriétaires sur les ZAE objets d'un projet requalification
Périmètre / cible	Aménagements économiques du Pays de l'Or
Calendrier	Elaboration 2022 – Mise en application 2022 et suivantes
Moyens mis à disposition	Temps de travail – Convention AMO SPL - Marchés de Moe
Coût	25 000 €
Plan de financement	Pays de l'Or Agglo (+ ADEME ?)
Indicateurs d'évaluation	Cahier de prescription architecturale, urbaine, paysagère et environnementale Réaménagement de l'espace public selon les prescriptions établies Rénovation / Construction selon les prescriptions établies

Action	Aménagement de la pointe de Muda
Objectif stratégique	1.1. Aménagement et requalification des zones d'activités économiques
Objectif opérationnel	1.1.2. Aménagement, prescriptions environnementales
Description de l'action	<p>Le secteur, appelé la Pointe de Mudaison, sur la commune de Manguio constitue le dernier secteur classé en zone d'urbanisation future au PLU de la commune. Etendu sur une surface de 21.5ha, il est classé partiellement 10ha au SCOT du Pays de l'Or comme une zone intermédiaire à dominante économique.</p> <p>Pour autant, la valorisation de ce site doit s'inscrire dans une vision prospective, globale et durable.</p> <p>C'est la raison pour laquelle la commune de Manguio a souhaité engager une réflexion destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les vocations admissibles de ce site, définir la nature de ses usages, les activités et publics qui seront amenés à s'y implanter en termes d'habitat, d'offres de services et d'équipements publics, d'activités économiques, de mobilités... - définir une programmation et préparer les conditions de mise en œuvre opérationnelle du projet, dans la perspective d'en faire un quartier à haute valeur environnementale. <p>Des premières pistes se dessinent avec le souhait d'implanter des entreprises en lien avec l'agriculture, la santé ou le sport. Des études de programmation viendront apporter la faisabilité de filière. La SPL a été nommée pour réaliser les études de programmation et faisabilité</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Manguio, EPF, SPL, Chambre d'agriculture
Périmètre / cible	
Calendrier	2021 – 2030
Moyens mis à disposition	
Coût	AMO étude de programmation et de faisabilité 74 125€ HT MO Estimé entre 80 et 100 K€
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'entreprises, nb ha consommé, nb employés

Action	Extension de l'Ecoparc de Saint Aunès
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.1 Aménagement et Requalification des zones d'activités économiques 1.1.3 Extension
Description de l'action	<p>La zone d'activité économique de l'Ecoparc de Saint-Aunès fait partie des deux pôles économiques majeurs du territoire du Pays de l'Or, avec le secteur de Fréjorgues. Son positionnement géographique à proximité des principaux axes routiers et autoroutiers et sa taille critique (plus de 60 ha), sont les principaux atouts de cette zone qui accueille plus de 150 entreprises menant des activités artisanales, commerciales et logistiques.</p> <p>Deux secteurs d'extension de cette zone d'activité économique sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur Pioch Pallat au cœur de la ZAC initiale - Secteur Ouest en extension de la ZAC
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or (porteur) - SPL L'Or Aménagement (AMO)
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Département de l'Hérault et Hérault Aménagement, Commune de St Aunès, EPF ?
Périmètre / cible	Entreprises
Calendrier	2021 – 2026
Moyens mis à disposition	Temps de travail – Convention AMO SPL - Marchés de Moe
Coût	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 60 000 euros Aménagement du Pioch Pallat: 2 016 000€ HT Secteur Ouest : 9 269 000€ HT
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des aménagements, implantation des entreprises, emplois

Action	Stratégie pour l'implantation de food-trucks en zone d'activités économiques
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.2 Accompagnement des entreprises et des commerces 1.2.1. Animation économique
Description de l'action	Identifier les zones d'activités économiques sur lesquelles les besoins de services de restauration sont non pourvus. <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les parcelles susceptibles d'accueillir l'implantation de food-trucks. - Déterminer pour chaque emplacement envisageable les propriétaires fonciers, les réseaux disponibles, étudier la faisabilité technique, juridique et économique. - Définir une méthodologie d'attribution des autorisations d'occupations temporaires (élaboration d'un cahier des charges, définition de critères d'analyse des offres en lien avec le PAT du Pays de l'Or) - Réaliser les aménagements nécessaires à l'implantation des Food Trucks
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or / Communes du territoire si propriétaires fonciers
Partenaires financiers	Recherche en cours
Partenaires techniques	Services de l'agglomération : Attractivité économique et emploi, services techniques, service juridique et services des mairies
Périmètre / cible	ZAE du Pays de l'Or
Calendrier	2022
Moyens mis à disposition	Temps de travail agent·e·s
Coût	A déterminer
Plan de financement	PAT ?
Indicateurs d'évaluation	Attribution d'AOT et implantation des Food Trucks

Action	Soutien aux entreprises innovantes, aux commerces et à l'immobilier d'entreprise
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.2 Accompagnement des entreprises et des commerces 1.2.2. Aide financière et bonus environnemental
Description de l'action	<p>La loi NOTRe a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques. Les EPCI à fiscalité propre disposent de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise, partageant ainsi les aides directes aux entreprises entre EPCI et Région. Doté depuis juin 2018 d'un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise et depuis février 2020 d'un règlement d'aide à l'immobilier à destination des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, l'agglomération soutient à ce titre les entreprises de son territoire souhaitant s'implanter ou se développer. La Région peut cofinancer les aides à l'immobilier d'entreprises après avoir signé une convention avec l'EPCI, et conformément à son règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises.</p> <p>Avec la crise épidémique, des aides inédites ont été mise en place en partenariat avec la Région Occitanie : fond de solidarité exceptionnel, fond L'OCCAL.</p> <p>Désireuse de poursuivre son soutien au monde économique, l'agglomération du Pays de l'Or envisage de renforcer son partenariat avec la Région Occitanie en imaginant de nouvelles modalités de co-financements.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or et Région Occitanie
Partenaires financiers	Région Occitanie
Partenaires techniques	Service de l'agglomération : Attractivité économique et emploi et services de la Région Occitanie
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	2021 à 2026
Moyens mis à disposition	Temps de travail agent·e·s
Coût	300 000€/an selon nature des dossiers déposés
Plan de financement	Sur le budget de l'Agglomération du Pays de l'Or : <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : 550 000 € • 2022 : 220 000€
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'entreprises accompagnées et nature de projets subventionnés

Action	Création d'un tiers lieu
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une le territoire
Objectif opérationnel	1.2 Accompagnement des entreprises et des commerces 1.2.3 Développement Economique
Description de l'action	<p>L'agglomération du Pays de l'Or envisage la création d'un tiers lieu proposant notamment un espace de coworking. L'ambition est de permettre aux travailleurs indépendants, entrepreneurs, télétravailleurs de ne pas rester isolés chez eux et de pouvoir trouver, dans ce lieu un espace de socialisation comparable à une entreprise, favorisant une ambiance de travail conviviale et propice aux échanges et à la créativité. Cet espace devra permettre de concilier le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise. Il facilitera la mise en réseau de professionnels et permettra la mutualisation des ressources, des compétences et des savoirs. Le choix du lieu sera déterminant et cherchera à s'inscrire au cœur de la vie économique du territoire, proche des commodités et des transports. L'offre d'animation sera développée en fonction des besoins du public ciblé.</p> <p>L'espace offrirait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 200 m² comprenant • Deux bureaux isolés • Un openspace • Une salle de réunion modulable • Un espace de convivialité <p>Des services comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un parking véhicule • Badge d'entrée • Un lieu connecté en haut débit / fibre • Imprimante/ scan • Espace presse et documentation • Ateliers conseils • Formations <p>Le lieu aura vocation à évoluer autour de l'espace de coworking pour impliquer partenaires et parties prenantes au projet, qu'ils viennent de la sphère privée ou publique.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	L'État La Région Occitanie
Partenaires techniques	L'État La Région Occitanie
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Etude de faisabilité 1 ^{er} semestre 2022 Réponse à l'Appel à manifestation d'intérêts Etat fin 2022 et à l'Appel à Projet Régional « label tiers lieu Occitanie » fin 2022 Lancement 2023
Moyens mis à disposition	Temps de travail agent
Coût	Estimation du coût entre 86 500 € et 119 000€
Plan de financement	Appels à manifestation d'intérêts et Appel à projets 2022 de Etat « Fabriques de territoire » et de la Région pour la « Labélisation tiers lieux Occitanie ».
Indicateurs d'évaluation	

Action	CRM et observatoire économique
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.2 Accompagnement des entreprises et des commerces 1.2.1. Développement économique
Description de l'action	Dans l'objectif d'animer, de fédérer et d'accompagner les entreprises du territoire l'agglomération souhaite se doter d'outils numériques métiers spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Un logiciel de gestion de la relation aux entreprises, personnes en recherche d'emploi et partenaires économique - Un logiciel d'agrégation et d'observation des données d'entreprises incluant le volet foncier et immobilier
Porteur et pilote	Pays de l'Or Agglomération
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Services de l'agglomération, AMO
Périmètre / cible	Pays de l'or agglomération - usagers économiques
Calendrier	2021 -2022
Moyens mis à disposition	Temps agents
Coût	100 000 €
Plan de financement	Pays de l'Or Agglo + AAP Transformation Numérique des collectivités ?
Indicateurs d'évaluation	Déploiement et usage des logiciels.

Action	Equipement pour la valorisation touristique des pistes cyclables
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie – Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.3.2 Développement touristique
Description de l'action	<p>L'agglomération du Pays de l'Or a inauguré en avril 2021, une voie verte le long du canal Philippe Lamour, de Mauguio à Valergues.</p> <p>Au-delà de répondre à une demande de déplacement, l'agglomération souhaite aller plus loin en développant le tourisme des communes du nord de l'étang de l'Or, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jalonnement des cours d'eau, des différents commerces, des caveaux viticoles et des édifices patrimoniaux le long de la voie verte • La mise en place d'un circuit découverte • La mise en place de panneaux pédagogiques en vue de sensibiliser le public autour des thématiques de la qualité de l'eau, de l'agriculture et des systèmes lagunaires.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	DREAL
Partenaires techniques	BRL, CRT, communes nord de l'agglomération
Périmètre / cible	Usagers empruntant la voie verte
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	à Temps de travail
Coût	50 000€
Plan de financement	Subvention 1% paysage
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation de la piste, des sites touristiques et des commerces

Action	Stratégie agricole – document stratégique
Objectif stratégique	1. ATTRACTIVITE ET ECONOMIE – Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.4. un système alimentaire plus durable et territorialisé
Description de l'action	<p>L'Agglomération a initié en 2017 une démarche intégrée et transversale aux différents services de la collectivité visant à établir une stratégie agricole à l'échelle de l'intercommunalité. Ce premier travail se poursuit avec l'assistance d'un bureau d'études.</p> <p>L'objectif est d'établir un plan d'action agricole global cohérent permettant la reconquête de la qualité de l'eau. C'est en ces termes que l'opération est inscrite au contrat de bassin versant porté par le Symbo et que l'étude peut bénéficier d'un appui financier de l'Agence de l'eau à hauteur de 50%.</p> <p>De manière plus large, elle constituera un cadre d'intervention à destination de l'agriculture pour les différentes politiques publiques intercommunales.</p> <p>L'étude se décompose en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1) diagnostic de l'agriculture du Pays de l'Or, • 2) élaboration d'une stratégie et programme d'actions. <p>La première phase de diagnostic rappelle la vulnérabilité des ressources naturelles du territoire et un impact de l'agriculture sur les différents compartiments des écosystèmes : l'eau, l'air, les sols. Par ailleurs, le territoire n'échappe pas aux tendances globales de perte de biodiversité.</p> <p>Sur l'ensemble de ces questions, le diagnostic avance des éléments d'appréciation et rappelle également les démarches environnementales déjà entreprises par la profession agricole.</p> <p>Le panel citoyen sur la qualité de l'eau souterraine réuni en 2018 avait quant à lui souligné le lien entre protection de l'environnement et santé publique, notamment sur la question des pesticides dans l'eau, l'air ou dans la production alimentaire.</p> <p>Ces éléments rendent compte d'un enjeu conjoint santé publique-environnement.</p> <p>Le diagnostic souligne par ailleurs des difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le renouvellement des exploitations, • dans le recrutement de la main d'œuvre • pour la réalisation de bâtis agricoles. <p>Une tension existe sur le foncier agricole, constitué de terres à haut potentiel agronomique, qu'il convient de préserver. Le diagnostic pointe enfin l'absence d'activité de transformation sur le territoire.</p> <p>Ces éléments font émerger un enjeu pour la pérennité du système productif agricole et sa résilience, en préservant le support de la production mais aussi l'ensemble des acteurs de la chaîne de production des agro-fournisseurs/transformation, jusqu'aux points de vente.</p> <p>Le diagnostic soulève indirectement l'enjeu social. Les productions ne sont pas écoulées préférentiellement vers la population du territoire. Les circuits de commercialisation éloignent les producteurs et consommateurs.</p> <p>Le développement d'une agriculture de qualité peut ne pas bénéficier au plus grand nombre et pose la question de l'accessibilité à une alimentation saine pour tous. L'éloignement ainsi accentué entre les mondes agricole et urbain ne facilite pas leurs relations et l'empathie.</p>
Description de l'action	Le diagnostic souligne que les effets du changement climatique se font déjà sentir sur le territoire et auront un impact sur l'agriculture . Il y a ainsi un enjeu face auquel il faut faire face : adapter les productions et les pratiques

agricoles, adapter les modèles économiques alimentaires, participer à atténuer le changement

Le diagnostic met enfin en évidence **des risques de conflits, actuels ou à venir** : la régulation du foncier et de ses usages, le partage des prélèvements en eau, les conflits de voisinage. Le **grand nombre d'acteurs** mobilisés sur les questions agricoles, tant en interne à la collectivité qu'auprès des partenaires complexifie le dialogue. Il y a donc bien un enjeu de gouvernance à part entière.

De ces éléments, 5 enjeux ont été retenus :

- **Santé et environnement : préserver la santé publique et l'environnement**

Agir pour que l'agriculture participe durablement à la protection et à la reconquête des ressources, de la biodiversité, du paysage et à une alimentation saine

- **Economie et territoire : pérenniser, structurer et valoriser la production agricole en Pays de l'Or et la rendre plus résiliente**

Pérenniser l'agriculture, de la production à la vente, activité économique nourricière du Pays de l'Or, source de valeur ajoutée et d'emploi

- **Social : faire bénéficier au plus grand nombre des avantages d'une agriculture saine et durable**

Favoriser une consommation d'aliments de qualité produits localement et rétablir un lien entre les producteurs et les consommateurs

- **Climat : faire face au changement climatique - déployer des stratégies d'adaptation - atténuation du changement climatique**

Permettre à l'agriculture du Pays de l'Or de s'adapter au changement climatique, voire de l'atténuer : relever les défis des prochaines décennies

- **Gouvernance : construire une gouvernance au service de cette stratégie, pour prévenir les conflits et rendre l'action plus efficiente**

Développer une approche concertée réunissant agriculteurs, citoyens et autres acteurs du territoire pour le partage des ressources et permettre une action optimale des différents acteurs de la stratégie

La deuxième phase d'élaboration de la stratégie est en cours.

Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agence de l'Eau
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, agriculteurs et leurs représentants (chambre d'agriculture, civam bio, Cuma...), collectivités territoriales, services de l'Etat, représentants des filières agricoles
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	finalisation de la stratégie agricole en 2021
Coût	montant prévisionnel de l'étude : 36 000 € TTC
Plan de financement	L'étude a bénéficié d'une subvention de 50% de la part de l'Agence de l'Eau
Indicateurs d'évaluation	Adoption de la stratégie agricole du Pays de l'Or en 2021

Action	Valorisation des exploitations et p
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.4 Un système alimentaire plus durable et territorialisé 1.4.1. Maintien et résilience du secteur agricole
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une politique volontariste de maintien et de développement des activités agricoles sur son territoire, le Pays de l'Or met en place des actions de valorisation auprès du grand public : édition d'un guide des producteurs, rédaction d'articles dans le magazine de l'agglomération, organisation de marchés de producteurs de pays, etc.</p> <p>En complément, et sous l'impulsion de Montpellier Méditerranée Métropole en collaboration avec la CC du Grand Pic Saint Loup, un travail partenarial s'est enclenché entre les trois collectivités autour du projet <i>BoCal</i> (comme Bon et Local) associant différents acteurs de l'écosystème agroécologique du territoire métropolitain élargi (la Chambre d'agriculture 34, Civam Bio 34, INPACT Occitanie, Terre et Humanisme, le Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier Méditerranée Métropole...). Ce travail a abouti à la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne qui s'articule autour de trois objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un agenda mutualisé des événements autour de l'agriculture et de l'alimentation, • Une cartographie interactive permettant aux consommateurs d'identifier facilement les lieux où s'approvisionner en produits sains et/ou locaux et aux acteurs économiques locaux, de renforcer leur notoriété et leurs débouchés locaux • Les lieux ressources de ce foisonnement. <p>Par ailleurs, un guide papier recensant des points de vente de produits sains et/ou locaux référencés sur la plateforme a également été publié. Ce travail s'est prolongé par la co-réalisation d'une charte de la transition agroécologique et alimentaire, dont l'objectif est de donner un cadre d'action et un cap à cette démarche partenariale. L'agglomération participe également à la programmation du Mois de la transition agroécologique et de l'alimentation durable qui met à l'honneur tous les mois de septembre des événements mettant en valeur les pratiques agroécologiques.</p> <p>En vue d'améliorer l'ensemble de ces outils, un renforcement du partenariat est envisagé avec notamment un projet de refonte de la plateforme web.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or, Métropole de Montpellier, CC Grand Pic Saint Loup
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Service Attractivité économique et emploi, services de 3M et de la CCGPSL
Périmètre / cible	CCGPSL, 3M et POA
Calendrier	2022
Moyens mis à disposition	Temps de travail agent·e·s
Coût	60 000€ porté par 3M
Plan de financement	6 400 € financement POA

Action	Emergence du Projet Alimentaire l'Or
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.4. Un système agricole et alimentaire plus durable et territorialisé 1.4.2. Développement d'un système alimentaire local plus durable
Description de l'action	<p>Issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un outil institutionnel et opérationnel au service du développement de l'alimentation durable. Un PAT regroupe l'ensemble des acteurs pertinents du système alimentaire d'un territoire et repose sur une approche transversale (alimentation, santé, agriculture, environnement, patrimoine, etc.) et coconstruite, et sur une gouvernance multi acteurs.</p> <p>En Février 2021, l'Agglomération du Pays de l'Or s'est lancée dans la démarche d'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial. Cette préfiguration a consisté en deux étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La constitution de la gouvernance du PAT : comité de pilotage multiacteurs ; • La réponse à l'appel à projets 2021 du Programme National pour l'alimentation (volet A de la mesure 13 du plan France relance), prévoyant le financement du diagnostic partagé du système alimentaire local, d'un poste d'animation du PAT et d'une formation aux élus sur l'alimentation durable. <p>L'Agglomération a déposé son dossier de reconnaissance "PAT" et de candidature à l'appel à projets PNA en avril 2021. Une première réponse de conformité aux exigences des PAT a été reçue : le PAT du Pays de l'Or est donc aujourd'hui officiellement reconnu et labellisé "PAT de niveau 1". L'Agglomération attend aujourd'hui la réponse à l'appel à projet PNA.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or (porteur) - Comité de pilotage (COPIL) du PAT
Partenaires financiers	DRAAF, Agence de l'eau
Partenaires techniques	Membres du comité de pilotage du PAT : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Communes du Pays de l'Or, Conseil de Développement du Pays de l'Or, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Hérault, Centres Communaux d'Actions Sociales, Chambre d'Agriculture et Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, FR CIVAM et CIVAM Bio 34, INRA / SupAgro, GIEE approvisionnant la restauration collective, Locavorium, SICA de Mauguio, Banque alimentaire et Secours catholique de l'Hérault, Associations de parents d'élèves, Melgueil Environnement, Ramène ta graine.
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail agent.e.s
Coût	Budget total de 239 769,34 €
Plan de financement	100 000 € demandés dans l'appel à projet 2021 du Programme National pour l'alimentation 8 200 € de co-financements (Agence de l'eau) 131 569,34 € d'autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Réalisation d'un diagnostic alimentaire Animation du Projet Alimentaire Territorial

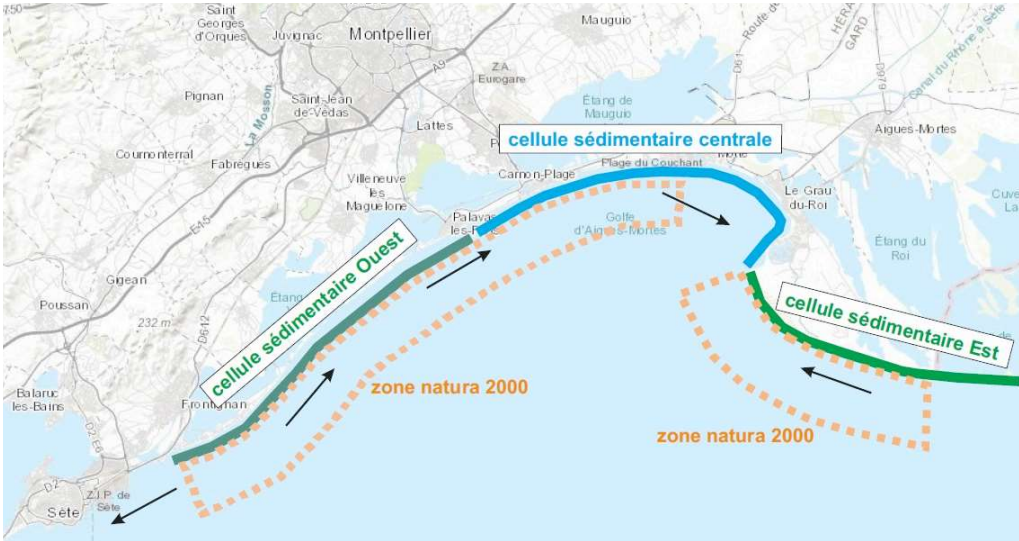
Action	Consolidation du Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Or
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.4. Un système agricole et alimentaire plus durable et territorialisé 1.4.2. Développement d'un système alimentaire local plus durable
Description de l'action	<p>Depuis février 2021, l'Agglomération a amorcé la préfiguration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de l'Or, une démarche transversale et multiacteurs visant à concourir à un système alimentaire plus durable sur le territoire.</p> <p>Alors que la crise sanitaire a mis en exergue la contribution des PAT à la création de synergies entre acteurs locaux et au développement de la résilience des territoires en matière agricole et alimentaire, le plan « France Relance » offre une opportunité de déployer des moyens pour la mise en œuvre d'un PAT, via deux appels à projet (AAP) : le volet A "Emergence des PAT" (faisant l'objet d'une fiche-action) et le volet B "Consolidation des PAT".</p> <p>La réponse à l'AAP « consolidation des projets alimentaires territoriaux » (volet B), porté par la DRAAF dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région a été déposée à la fin du mois de juin 2021. Construite en amont du réel processus de co-construction du plan d'actions du PAT, cet ensemble d'actions pourra permettre d'amorcer le futur PAT avec des actions déjà financées à l'horizon des 3 premières années, pour l'Agglomération et pour les membres du COPIL, consultés depuis le mois de mai.</p> <p>Une grande partie d'entre elles consiste en effet en la consolidation, la multiplication et l'essaimage d'actions déjà portées dans les champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La possibilité pour tous d'une alimentation de qualité et durable : sensibilisation des citoyens à l'alimentation de qualité et durable (ateliers nutrition-santé petit budget pour les publics en situation de précarité, mise à jour du livret antigaspi de l'Agglomération, etc.), amplification du don des excédents pour l'aide alimentaire, sensibilisation des citoyens à la valorisation des déchets alimentaires ; • La restauration, notamment collective, pilote de la structuration et du développement des filières : lutte contre le gaspillage alimentaire, amplification de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité, sensibilisation des convives à l'alimentation équilibrée, de qualité et durable, renforcement des liens agriculteurs - cuisiniers – convives ; • Une agriculture durable et adaptée : accompagnement à la transition agroécologique des pratiques agricoles, protection de la ressource en eau ; • Des filières accompagnées dans leur évolution : valorisation du patrimoine agricole du territoire.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or (Porteur) - Comité de pilotage du PAT
Partenaires financiers	Ministère de l'Agriculture, DRAAF, Agence de l'Eau, ARS, FEADER
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture et Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault, CIVAM bio 34, FR CIVAM, Montpellier SupAgro / INRA
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les actions se déclineraient sur 2021, 2022, 2023 et 2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail agent·e·s
Coût	Budget total (ensemble des partenaires) de 868 362,13 € : 495 789,53 € de demande de subvention (volet B) et 372 572,60 € de cofinancement.

	<p>Le budget total consacré à l'Agglomération du Pays de l'Or est de 588 808,13 € : 273 617,53 € volet B et 313 190,60 € volet A (DRAAF, mesure 14 France relance, Agence de l'eau, ARS, FEADER).</p>
Plan de financement	<p>Sur le budget de l'Agglomération du Pays de l'Or :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : 58 143,33 € de budget total, répartis en 3 873,33 € volet B et 54 270 € de co-financements • 2022 : 263 090,98 €, répartis en 149 094,04 € volet B et 113 996,94 € de co-financements • 2023 : 162 091,49 €, répartis en 120 650,16 € volet B et 41 441,34 € de co-financements • 2024 : 103 482,33 € de co-financements
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des actions du volet B et suivi de leurs indicateurs

Action	Réalisation d'une bretelle d'accès au secteur Parc Industries Or Méditerranée - Fréjorgues Est depuis la RD 66 Sud Nord
Objectif stratégique	1. Attractivité et économie - Développer une activité économique durable sur le territoire
Objectif opérationnel	1.6 Mobilités – interconnexion des territoires 1.6.2 Raccordement des infrastructures économiques
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or porte actuellement une réflexion stratégique sur un secteur élargi comprenant la ZAE de Fréjorgues Est et le secteur du Parc Industries Or Méditerranée, directement contigu, et au sein duquel le projet d'aménagement de la ZAC des Portes de l'Aéroport est en cours de réalisation.</p> <p>Cette zone élargie, qui doit s'envisager de façon globale en termes de fonctionnement urbain, est située à Mauguio en bordure de l'infrastructure routière départementale RD66 et à proximité de la RD172.</p> <p>Dans ce cadre, des études ont été menées par la communauté d'agglomération et un plan d'action a été défini, lequel s'oriente notamment autour de l'axe suivant : « Agir sur les mobilités pour mieux relier la zone à son environnement et diminuer la saturation automobile interne ».</p> <p>Cet axe a été confirmé et conforté par les études menées, par ailleurs, au titre de la ZAC des Portes de l'Aéroport, qui ont amené l'agglomération, en phase de commercialisation, à chercher à optimiser la desserte de cette zone et à améliorer son attractivité.</p> <p>L'étude d'un accès complémentaire par une bretelle de sortie depuis la RD66 vers la zone dans le sens sud – nord a ainsi été menée jusqu'à la phase PRO.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or (porteur) - SPL L'Or Aménagement (AMO)
Partenaires financiers	Icade, PUP à venir
Partenaires techniques	Département de l'Hérault, Montpellier 3M,
Périmètre / cible	Entreprises
Calendrier	2022
Moyens mis à disposition	Temps de travail – Convention AMO SPL - Marchés de Moe et travaux
Coût	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 25 000 € HT MOE : 63 415 € HT Estimation coût travaux : 1 035 301 € HT
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des aménagements, implantation des entreprises, emplois

Action	Schéma directeur des espaces naturels stratégiques
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.1. préservation et restauration des espaces naturels et de la ressource en eau
Description de l’action	<p>Le service espaces naturels, sur la base de ses compétences et de ses connaissances de terrain, travaille à l’élaboration d’un schéma directeur des espaces naturels du Pays de l’Or.</p> <p>Après plus d’une décennie d’interventions, le service souhaite en effet se doter d’un schéma directeur constituant un cadre de réflexion et de programmation de ses actions futures de gestion. Un tel document vise à définir un cadre cohérent entre les différents plans de gestion à l’œuvre, et à préparer leur renouvellement progressif.</p> <p>Le schéma directeur des espaces naturels constitue une nouvelle page de la gestion des sites naturels du territoire en prenant le recul sur la gestion opérée jusqu’alors, et en intégrant les évolutions attendues dans les prochaines années, voire décennies.</p> <p>Une première version de ce schéma directeur a été élaborée en 2018. Elle identifie quatre enjeux phares : la préservation de la biodiversité, la reconquête de la qualité de l’eau des zones humides, l’adaptation au changement climatique et la conciliation des usages.</p> <p>Un objectif de gestion à long terme y est défini : le bon fonctionnement des sites naturels, par une approche dynamique et fonctionnelle, visant l’auto-entretien des sites.</p> <p>Plusieurs scénarii de gestion y sont étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de la gestion actuelle constitue le scénario n°1 baptisé « statu quo ». - A l’opposé, un scénario basé sur une naturalité maximale, en laissant le milieu évoluer spontanément et avec le minimum d’intervention notamment en matière de gestion hydraulique. Ce scénario constitue le scénario n°3 baptisé « naturalité ». - A mi-chemin entre ces deux scénarii est étudié un scénario n°2 intermédiaire, portant sur une gestion hydraulique interventionniste sur certains secteurs et privilégiant une naturalité renforcée sur d’autres. Ce scénario, basé sur une vision différenciée du territoire est baptisé « différencié ». <p>Chacun des scénarii est détaillé et fait l’objet d’une cartographie permettant d’identifier les modalités de gestion des différents secteurs du territoire. Une analyse des impacts des trois scénarii est enfin conduite, à la fois en matière de maintien de la biodiversité, d’adaptation au changement climatique, d’implications budgétaires ou de conflits d’usages à anticiper.</p> <p>Cette première version du projet de schéma directeur s’attache en particulier à étudier la temporalité des enjeux et des scénarii.</p> <p>Considérant qu’une évolution de la gestion des sites est indispensable dès à présent pour répondre aux enjeux du territoire, il est proposé la mise en œuvre du scénario différencié d’ici à 2030 et sur la base d’une évaluation de cette gestion d’envisager à horizon 2040 une naturalité accrue dans la gestion des sites naturels du Pays de l’Or.</p> <p>Afin de finaliser ce travail et de le partager avec les différents partenaires de la gestion, l’Agglomération envisage à présent de recourir à l’expertise d’un bureau d’études.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or

Partenaires financiers	Agence de l'Eau
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, Conservatoire du littoral, EPTB et gestionnaires voisins (MMM, Terre de Camargue)
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Etudes pour finalisation du schéma directeur en 2022
Coût	montant prévisionnel pour l'étude complémentaire : 25 000 € TTC
Plan de financement	Participation escomptée de la part de l'Agence de l'Eau
Indicateurs d'évaluation	Adoption du schéma directeur des espaces naturels en 2022/2023

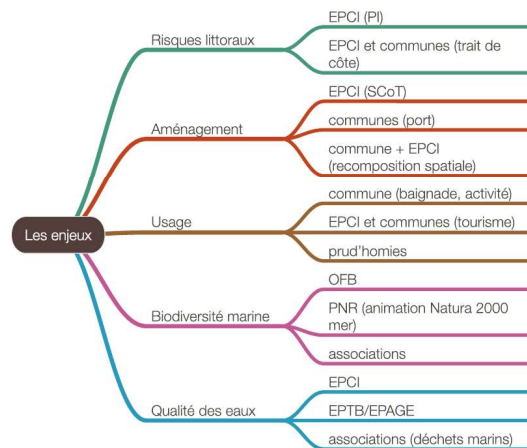
Action	Mise en place d'une gouvernance littorale d'Aigues Mortes
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.1.1. Espaces naturels, biodiversité et masses d'eau superficielles
Description de l'action	<p>Les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et les collectivités territoriales ont partagé un même constat en matière de gestion du Golfe d'Aigues Mortes (GAM) sur les thématiques environnementales et d'aménagement du territoire.</p> <p>Une multiplicité d'actions sont menées à des échelles différentes par divers acteurs mais il n'existe pas d'acteur central, dont le champ d'action permettrait de couvrir ou de mettre en relation l'ensemble des problématiques et enjeux propres au littoral et au milieu marin du Golfe d'Aigues Mortes.</p>  <p>The map shows the Gulf of Aigues Mortes (Golfe d'Aigues Mortes) with three sedimentary cells: 'cellule sédimentaire Ouest' (green), 'cellule sédimentaire centrale' (blue), and 'cellule sédimentaire Est' (green). Two Natura 2000 zones are marked with orange dashed lines: 'zone natura 2000' (north) and 'zone natura 2000' (south). The map includes various towns like Montpellier, Lattes, and Aigues-Mortes, and water bodies like Etang de Mauguio and Etang du Roi.</p> <p>Afin de pallier ce manque en faisant émerger une gouvernance littorale à cette échelle (de Frontignan au Grau du Roi), les institutions précédemment citées ont engagé une démarche de concertation multi-acteurs.</p> <p>Cette démarche, engagée en 2019, est portée par les 4 intercommunalités concernées (Pays de l'Or Agglomération, Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes de Terre de Camargue), avec l'assistance d'un groupement de bureaux d'études. Pays de l'Or Agglomération en assure la coordination et le Cépralmar une assistance technique. L'Agence de l'Eau, la Région, le Département de l'Hérault participent également activement à ce projet en cofinançant la mission d'assistance.</p> <p>La démarche s'appuie sur divers comités multi-acteurs, copils, cotechs et ateliers socio-professionnels pour coconstruire une préfiguration de gouvernance littorale qui réponde à des attentes partagées.</p> <p>La phase de diagnostic s'est achevée durant l'été 2021. Elle dresse un bilan général des enjeux sur le golfe d'Aigues Mortes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation du bon état d'habitats naturels • La protection d'espèces • La préservation des échanges mer-étangs littoraux, • La réduction des rejets polluants et des macrodéchets, et pour ces derniers leur récupération • La gestion du trait de côte, la défense contre la submersion marine et les tempêtes • L'engagement progressif de la recomposition spatiale

- La limitation de l'artificialisation de l'espace littoral et des fonds côtiers
- La gestion des récifs artificiels
- Le maintien des activités portuaires,
- La préservation de la pêche professionnelle dans le respect du bon état des milieux
- L'encadrement des pratiques touristiques et sportives

Tous ces enjeux ne seraient pas directement concernés par une gouvernance littorale mais cette dernière aurait matière à interagir à leur sujet en portant la « voix de la mer » et ses préoccupations auprès des acteurs terrestres.

De plus, nombre d'acteurs agissent de manière croisée :

Les constats tirés de la gouvernance actuelle



- Les EPCI à fiscalité propre du GAM concentrent la majorité des compétences pour répondre aux enjeux de qualité des eaux, d'aménagement et de risques littoraux ; pas aux enjeux liés à la biodiversité marine
- Les syndicats de bassins n'interviennent pas directement sur le milieu marin à l'exception du SMBT
- Les enjeux strictement marins n'ont pas trouvé sur le territoire de relais entre planification (Rôle de l'Etat, de la Région) et maîtres d'ouvrage potentiels

13

Le diagnostic fait ainsi ressortir les besoins et les attentes suivantes :

- **Une opportunité d'agir plus amplement sur le compartiment biologique**, avec des moyens actuels trop limités : animation/gestion de sites, portage de projets opérationnels, coordination/accompagnement d'acteurs associatifs, acquisition des données nécessaires à l'ajustement des plans de gestion
- Une action en termes de pollution portant principalement sur le bassin versant (donc par les structures terrestres existantes) **mais des interventions à prévoir en mer : les macrodéchets** qui s'y accumulent
- **Un besoin d'approche globale des sujets** pour éviter de ne traiter un objectif (exemple le transport de sable) sans le mettre suffisamment en relation avec d'autres considérants (exemple la protection de la faune et de la flore marines)
- **Une opportunité de coordination entre maîtres d'ouvrage gemapiens** et d'appui technique pour les risques littoraux : stratégie à l'échelle du GAM, expertise, mutualisation d'acquisition des données nécessaires aux projets et à la stratégie sur le GAM
- **Un besoin de régulation des usages en mer**, avec un partage de l'espace source de conflits : sensibilisation, voire coordination des actions de police et appui aux plans de balisage
- **Le souhait d'acteurs du territoire d'être entendus, voire de participer aux décisions**, notamment les pêcheurs

Enfin, plusieurs retours d'expérience ont été analysés, depuis les outils contractuels jusqu'aux modes de structuration : syndicats, groupement d'intérêt public avec l'Etat, parc marin.

Suite à ce diagnostic, les instances de concertation privilégient dans un premier temps **une structuration par voie de conventionnement (entente intercommunale) et la mise en place d'un outil contractuel**, tel qu'un contrat de milieu, pour formaliser des

	<p>engagements et obtenir des financements. Le choix du grandes lignes devrait être arrêté fin 2021.</p> <p>La mise en place de cette gouvernance littorale sur le golfe d'Aigues Mortes devrait ensuite être effective pour 2023.</p> <p>Elle conduira dans un premier temps à préciser son plan d'actions, notamment par le biais d'un contrat de milieu.</p>
Porteur et pilote	Pays de l'Or Agglomération assure la coordination du groupement de commandes passé entre les 4 EPCI-FP
Partenaires financiers	Agence de l'Eau, Région, Département
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, Conservatoire du littoral, services de l'Etat (préfecture, AFB, DREAL, DML, DIRM, DDTM), Région, Départements du Gard et de l'Hérault, EPCI-FP, syndicat de la baie d'Aigues Mortes, syndicat pour le développement de la pêche et de la protection des zones marines dans le golfe d'Aigues Mortes, les communes littorales, les syndicats de bassin versant (Vistre, Vidourle, Or, Lez, Thau), le parc naturel régional de Camargue, le Symadrem, l'association de gestion de la réserve de Palavas les Flots, le syndicat mixte de la camargue gardoise, l'EID, l'INRAE et les acteurs socio-professionnels.
Périmètre / cible	de Frontignan au Grau du Roi
Calendrier	Montage en 2022 de la gouvernance : établissement des conventions, modification des statuts, définition du plan de financement, vote de budgets, embauches...
Coût	<p>Etude de préfiguration de la gouvernance littorale : 100 000 € TTC avec subventions de 50% de la part de l'Agence de l'Eau, 20 % de la Région, 10% du Département</p> <p>Prévisionnel pour la gouvernance future :</p> <ul style="list-style-type: none"> fonctionnement de la structure (y compris animation, assistance et coordination des acteurs locaux) : environ 200 000 € /an (de 185 à 270 k€/an selon les scénarios étudiés à ce stade) budget de fonctionnement et d'investissement propres aux actions, hors animation/coordination : à définir au sein d'un futur contrat de milieu
Plan de financement	<p>Etude de préfiguration de la gouvernance littorale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autofinancement des EPCI-FP : 20 000 € subventions : 80 000 € correspondant à 50% de la part de l'Agence de l'Eau, 20 % de la Région, 10% du Département <p>Gouvernance future :</p> <ul style="list-style-type: none"> A définir à partir de 2022 pour le fonctionnement de base de la structure (y compris animation, assistance et coordination des acteurs locaux) A définir au cours des années suivantes pour les autres actions, notamment au sein d'un contrat de milieu <p>L'appui financier des partenaires institutionnels à cette future gouvernance serait escompté, comme il le fut pour l'étude de préfiguration.</p>
Indicateurs d'évaluation	mise en place de la gouvernance littorale sur le golfe d'Aigues Mortes en 2023

Action	Renforcement de la trame turquoise à l'aval du bassin versant du Bérange
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2-2 Adaptation, accompagnement et recomposition spatiale face aux risques naturels et aux changements climatiques
Description de l'action	<p>L'Agglomération développe depuis de nombreuses années des projets répondant à plusieurs objectifs croisés ou complémentaires du petit cycle de l'eau, du grand cycle de l'eau, de protection des espaces naturels et de la biodiversité, d'écoconception et d'écoconstruction.</p> <p>Le projet en cours vise le renforcement de la trame turquoise à l'aval du bassin versant de la rivière Bérange, c'est-à-dire la reconnexion hydraulique et écologique des différents milieux aquatiques constituant ce secteur : rivières, zones humides, milieux prairiaux et forestiers.</p>  <p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ un renforcement de la fonction écologique du secteur en confortant son rôle de réservoir de biodiversité ➤ un espace de circulation pour les espèces, en améliorant les connexions entre les différentes trames écologiques. Une meilleure adaptation du territoire face au changement climatique est ainsi attendue en permettant une mobilité des espèces vers le Nord grâce à la reconnexion entre les différents milieux, face à un secteur aval se salinisant. ➤ le renforcement du rôle épuratoire des zones humides, en permettant la circulation de l'eau au niveau des marais avant leur rejet à l'étang ➤ la création d'un champs d'expansion des crues à l'aval du Bérange
Description de l'action	<p>Une étude de faisabilité est en cours afin de proposer un scénario de renforcement de la trame turquoise et de définir les travaux nécessaires. Cette étude fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'initiative Biodiversité.</p> <p>L'étude se déroulera sur les années 2022 et 2023. De premiers travaux pourraient ainsi avoir lieu à partir de 2024.</p>

Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agence de l'Eau, Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, Sympo, Conservatoire du littoral, Commune de Lansargues, Commune de Candillargues, Conseil départemental de l'Hérault.
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s'échelonnent sur 2022 et 2023 pour la partie étude avec des premières opérations de travaux à partir de 2024.
Coût	Le coût de l'étude est de 100 000€ TTC. Le coût des travaux ne font pas encore l'objet d'une estimation, aucun scénario n'étant arrêté à ce jour.
Plan de financement	Le projet de travaux ne fait l'objet, à ce jour, d' aucune subvention . Intérêt d'une aide au titre du CRTE : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Subvention d'un projet innovant mixant des enjeux d'adaptation au changement climatique, de protection de la biodiversité et de qualité de l'eau
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés, avec un objectif de démarrage des travaux à partir de 2024.

Action	Programme de reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du villafranchien
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.1. Préservation et restauration des espaces naturels et de la ressource en eau
Description de l'action	<p>La directive cadre européenne sur l'eau fixe un objectif de reconquête de la nappe souterraine de Mauguio-Lunel d'ici 2027. Il s'agit de la dernière échéance possible après les reports de 2015 et 2021. En cas de non atteinte des objectifs européens, des sanctions financières ne sont pas à exclure.</p> <p>Les 10 captages du Pays de l'Or exploitent cette nappe et 8 d'entre eux sont classés prioritaires. La loi impose ainsi à l'Agglomération de porter une démarche de reconquête de la qualité de l'eau à leur niveau. Un premier programme a été mis en œuvre de 2010 à 2020. Si la situation s'améliore sur plusieurs captages en matière de pesticides, elle se dégrade à nouveau sur les nitrates. Les objectifs de reconquête ne sont pas atteints et un nouveau programme doit être mis en place.</p> <p>Le nouveau programme défini en 2020 vise l'objectif de la directive cadre d'ici 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun dépassement de normes sur les pesticides et tendance à la baisse des quantifications ; - Aucun dépassement de normes sur les nitrates avec une teneur moyenne inférieure à 37,5 mg/L sur les captages les moins dégradés et une tendance à la baisse des teneurs moyennes pour les captages les plus dégradés (Bourgidou, Ecoles, Gastade). <p>L'approche volontaire mise en œuvre au cours du premier programme a posé les bases d'un indispensable partenariat avec le monde agricole, mais ne suffira pas à atteindre les objectifs en 2027.</p> <p>Au plus proche des captages, la priorité doit être donnée aux actions d'évitement des activités polluantes : elles apparaissent les plus pérennes, efficaces et certaines d'une mise en œuvre sur des surfaces réduites par rapport à l'étendue de la plaine agricole. Il s'agit de l'acquisition foncière, des échanges fonciers pour relocaliser les activités, de la contractualisation d'obligations environnementales permettant la maîtrise des usages.</p> <p>A l'échelle plus large des aires d'alimentation, les actions de réduction de l'impact des activités en place par l'accompagnement des agriculteurs et des coopératives doivent continuer à être mobilisées.</p> <p>Enfin, le pilotage de la démarche doit permettre son efficacité et sa pérennité notamment grâce au suivi de la qualité de l'eau souterraine.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agence de l'Eau
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, ARS, DREAL, DDTM, Chambre d'agriculture, Civam Bio, SAFER, Symbo
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s'échelonnent de 2021 à 2027, échéance de la directive cadre sur l'eau
Coût	Ces opérations représentent 6,695 M € HT
Plan de financement	Le volet foncier fait l'objet de financement de l'Agence de l'eau entre 50% et 70% du montant des acquisitions.

	<p>Les actions d'accompagnement ne font pour l'instant l'objet d'un financement, mais elles ont été inscrites dans le cadre du Plan agricole de l'Etat d'élaboration.</p> <p>Le pilotage de la démarche fait l'objet de financement Agence de l'eau, notamment en ce qui concerne le suivi de la qualité de l'eau et le financement des 2 postes d'animateurs territoriaux.</p> <p>Intérêt d'une aide au titre du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ subvention permettant de consolider le volet d'action foncière ou les opérations de boisement autour des captages. ➤ subvention permettant de pérenniser les actions d'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles.
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des opérations projetées, avec un objectif de finalisation du programme à l'horizon 2027

Action	Mise en œuvre du plan d'action agribio
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.1. Préservation et restauration des espaces naturels et de la ressource en eau
Description de l'action	<p>L'Agglomération du Pays de l'Or, maître d'ouvrage d'un ensemble de 10 captages publics, met en œuvre sur son territoire depuis 2011 un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau souterraine. Un des axes importants de ce programme porte sur l'accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques agricoles.</p> <p>Le développement de l'agriculture biologique (AB) s'est progressivement imposé comme un axe important, à la fois pour la reconquête de la qualité de l'eau et l'amélioration de la qualité des menus de la restauration scolaire.</p> <p>Plusieurs actions visant à accompagner les agriculteurs dans leur transition ont ainsi progressivement été mises en place depuis 2013, en partenariat notamment avec la Chambre d'Agriculture et le CivamBio de l'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic gratuit à la conversion - Réunions d'informations - Conseil individualisé par la Chambre d'agriculture et le Civam Bio - Approvisionnement en bio des cantines (18%) - Structuration collective des filières d'approvisionnement - Valorisation des démarches AB - Action « Compost à la ferme » pour la valorisation du broyat végétal collecté par les centres de valorisations sur les terres agricoles du Pays de l'Or - Accompagnement des coopératives vers la Bio - Exonération de taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles engagées en production biologique. <p>Ces actions du plan agribio apparaissent ainsi comme transversales à plusieurs services de l'Agglomération. Une partie relève du programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau souterraine (captages prioritaires), l'autre devrait relever à terme du plan alimentaire territoire et de la stratégie agricole en cours d'élaboration.</p> <p>L'ensemble de ces éléments contribuent à un environnement favorable au développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Pays de l'Or. En 2020, le territoire a franchi le cap des 20% de sa surface agricole utile engagé en agriculture biologique. La part des produits biologiques dans les cantines a quant à elle atteint 36% (en pourcentage du budget des produits achetés).</p> <p>Grâce à ces différentes actions, le territoire du Pays de l'Or est aujourd'hui reconnu par les autres collectivités d'Occitanie mobilisées dans des démarches de protection de la qualité de l'eau comme un territoire engagé et innovant.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agence de l'Eau
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, Civam Bio, Cave coopérative de Vendargues, FNAB
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s'échelonnent jusqu'en 2027 dans le cadre du programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau souterraine.
Coût	Les opérations d'accompagnement représentent un budget de 10 000€ par an, soit 60 000€ d'ici à 2027.

Plan de financement	<p>Les premières actions d'accompagnement technique ont été l'objet d'un financement de l'Agence de l'eau (600000€) en 2021. Mais les actions à venir à partir de 2022, ne font l'objet, à ce jour, d'aucune subvention. Elles ont été inscrites au plan alimentaire territorial en cours d'élaboration.</p> <p>Intérêt d'une aide au titre du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ subvention permettant de consolider la dynamique vertueuse enclenchée sur le territoire du Pays de l'Or depuis 2013 et ayant permis d'atteindre de premiers résultats très encourageants.
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des opérations projetées, avec un objectif de finalisation du programme à l'horizon 2027

Action	Schéma directeur d'assainissement –
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.2. gestion durable des services d'eau et d'assainissement
Description de l'action	<p>L'Agglomération a établi son schéma directeur d'assainissement en 2006.</p> <p>Ce document stratégique a permis de définir un programme de travaux portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration des ouvrages de collecte : réduction des eaux parasites, traitement préventifs contre les sulfures • la mise à niveau des stations d'épuration <p>Pour ce dernier volet, nombre de scénarios ont été étudiés, depuis la réalisation de nouvelles stations d'épuration pour chaque commune, le regroupement de systèmes d'assainissement entre communes, le raccordement à Maera et même la réalisation d'un émissaire en mer.</p> <p>Les objectifs retenus portaient sur la création de stations d'épuration présentant des performances épuratoires optimales avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un rejet au plus proche des milieux récepteurs existants, afin de limiter les transferts d'effluents très coûteux en énergie et en réactifs anti-sulfures et de favoriser un cycle local de l'eau permettant de maintenir en eau les rivières et zones humides locales • la prise en compte des excédents de temps de pluie pour des périodes de retour au minimum de 2 mois • la réutilisation des eaux usées traitées • une conception bioclimatique et le recours préférentiel à des matériaux écologiques <p>Le raccordement à Maera (avec les longs transferts d'eaux usées qui en résultent et l'export au large des eaux traitées) n'était véritablement envisagé que pour Palavas les Flots dans la mesure où une partie des ouvrages de transfert avait déjà été réalisée par la Métropole de Montpellier.</p> <p>La majeure partie du programme a été mis en œuvre.</p> <p>Il a conduit notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nouvelles stations d'épuration pour chacune des quatre communes de Candillargues, Lansargues, La Grande Motte et Valergues • une nouvelle station d'épuration pour Mauguio et Mudaison • la réutilisation des eaux usées traitées sur Candillargues (espaces verts), Mauguio (revitalisation de zone humide) et La Grande Motte (golf ; projet en cours) <p>Le raccordement à Maera a par ailleurs été mis en œuvre pour Palavas les Flots, Carnon et Saint Aunès.</p> <p>Un nouveau schéma directeur d'assainissement sera lancé dans les prochaines années avec pour objectifs une mise à jour des besoins d'amélioration sur les ouvrages de collecte, une extension de la démarche de réutilisation des eaux usées traitées, et une réflexion sur les nouveaux modes de valorisation énergétique des filières d'assainissement</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agence de l'Eau

Partenaires techniques	Agence de l'Eau, DREAL, DDTM
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Nouveau schéma directeur à engager en 2022
Coût	montant prévisionnel pour un nouveau schéma directeur d'assainissement : 200 000 € HT
Plan de financement	Participation escomptée de la part de l'Agence de l'Eau
Indicateurs d'évaluation	Engagement d'un nouveau schéma directeur en 2022

Action	Réutilisation des eaux usées traitées
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.2. gestion durable des services d’eau et d’assainissement
Description de l’action	<p>objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ donner une valeur ajoutée environnementale à l’eau traitée : ne pas se contenter de la rejeter après traitement ➤ se substituer à des prélèvements sur les ressources (réduction de la pression anthropique, qui plus est dans un contexte de raréfaction de la ressource avec le changement climatique) ➤ réduire les apports de nutriments (azote, phosphore) au milieu aquatique (l’étang de l’Or étant en zone sensible) <p>La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur La Grande Motte, à grande échelle et en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} phase : l’arrosage du golf communal ; plus de 60% de couverture de ses besoins en arrosage • 2^{ème} phase : l’extension à d’autres usages : espaces verts, nettoyage de véhicules, de voirie... <p>Les travaux projetés par l’Agglomération portent sur la réalisation des ouvrages de transfert jusqu’au golf. La refonte du réseau d’arrosage dans le golf communal s’avère à présent nécessaire.</p> <p>Des tests sont en cours sur des pilotes (tests de pelouses et de taux de dilution) pour optimiser le pourcentage d’eau usée traitée dans l’arrosage projet innovant : définir les meilleurs couples « taux de dilution de l’eau traitée - salinité – type de pelouse », transposables à d’autres territoires</p> <p>projets ultérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • extension du recours à l’EUT pour d’autres usages sur La grande Motte • 2^{ème} projet de REUT sur Mauguio (espaces verts, agriculture) en complément de la réutilisation déjà existante pour la revitalisation d’une zone humide
Porteur et pilote	<p>Agglomération du Pays de l’Or pour la coordination et le portage des travaux liés à la production d’eau usée traitée conforme réglementairement, à son stockage, transfert, et conditionnement (surpression et mélange avec de l’eau brute BRL) jusqu’au point de consommation (le golf)</p> <p>Commune de La Grande Motte pour le portage des travaux de renouvellement du réseau d’arrosage et de sa mise à niveau en vue d’un usage optimal de l’eau usée traitée (création d’un « double réseau », l’un dédié à l’eau usée traitée, et l’autre dédié à l’eau BRL sur les zones tampons proches des habitations)</p>
Partenaires financiers	Agence de l’Eau, Région
Partenaires techniques	DREAL, ARS, le golf, le réseau d’experts en REUT et en arrosage de golf
Périmètre / cible	Commune de La Grande Motte
Calendrier	<p>L’autorisation préfectorale a été obtenue.</p> <p>Maîtrise d’œuvre en cours</p> <p>Travaux sur ouvrages de production et de transfert : 2022-2023</p> <p>Travaux de refonte du réseau d’arrosage du golf : 2022-2023</p>

Coût	Ouvrages de production et de transfert (UV, canalisation...) : 4 000 000 Refonte du réseau d'arrosage : 2 500 000 € HT (commune)
Plan de financement	pour l'opération portée par l'Agglomération (ouvrages de production et de transfert) : <ul style="list-style-type: none"> • 1 500 000 € Agence de l'Eau • 200 000 € Région <p>Intérêt d'une aide complémentaire au titre du CRTE Les golfs ont mauvaise presse du fait de leur consommation en eau, qui plus est dans un contexte de changement climatique et de salinisation des terres.</p> <p>Un appui financier à ce projet lui permettrait d'aboutir et de servir de référence : réduction de rejets en eau douce par réutilisation locale de l'eau traitée, lutte contre le biseau salé, modernisation d'un golf rayonnant à l'international</p> <p>➤ Subvention souhaitée pour l'ensemble du projet (y compris la refonte de l'arrosage du golf)</p>
Indicateurs d'évaluation	Utilisation de l'eau usée traitée sur le golf de La Grande Motte à partir de 2023

Action	Amélioration de l'usine d'eau potable
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.2. gestion durable des services d'eau et d'assainissement
Description de l'action	<p>L'usine de Vauguières dispose d'une capacité de production de 300 000 équivalents habitant.</p> <p>Principal ouvrage de production pour l'alimentation en eau potable sur l'Agglomération du Pays de l'Or ainsi que sur deux communes de la Métropole de Montpellier (Lattes et Pérols), elle constitue dès lors un maillon essentiel de la production d'eau potable sur le sud et l'est de l'aire montpelliéraine, et plus largement pour la réalisation des grands projets de développement (notamment sur Ode à la mer).</p> <p>Cette usine est performante mais elle manque de réserves pour faire face en cas d'incidents, et son process remontant à plusieurs décennies doit être modernisé.</p> <p>Le projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'amélioration du stockage en eau potable : 20 000 m³ supplémentaires dont 8 000 m³ pour MMM ➤ La fiabilisation du process de traitement
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Pas de subvention obtenue
Partenaires techniques	ARS, Métropole de Montpellier
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or, et les communes de Lattes et de Pérols sur la Métropole de Montpellier
Calendrier	Dépôt des dossiers réglementaires au 2 ^{ème} semestre 2021 Maîtrise d'œuvre en cours. Travaux : 2022-2024
Coût	montant prévisionnel des travaux : 15 000 000 € HT
Plan de financement	Autofinancement en totalité, avec participation de la Métropole de Montpellier Aucune subvention à ce jour, malgré l'intérêt de ce projet, maillon essentiel dans le développement local
Indicateurs d'évaluation	Mise en service des ouvrages projetés en 2024

Action	Mise en œuvre du schéma directeur eau potable															
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire															
Objectif opérationnel	2.2. gestion durable des services d’eau et d’assainissement															
Description de l’action	<p>Le schéma directeur d’eau potable met en exergue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ La nécessité de remplacer et de renforcer l’adducteur Ø 700 alimentant en eau potable le littoral : ce dernier a été créé lors de la mission Racine à la fin des années 60, pour permettre l’urbanisation du littoral. ➢ L’opportunité de développer les interconnexions pour assurer des secours mutuels ➢ L’opportunité de rechercher de nouveaux champs captants pour faire face aux conséquences du changement climatique (remontée du biseau salé notamment) <p>Son programme porte sur 35 400 000 € HT. Il comprend notamment les opérations suivantes qui participent à la mutualisation des secours et à une anticipation des conséquences du changement climatique :</p> <table border="0"> <tr> <td>➢ le renforcement de l’adducteur littoral Ø 700 et de l’interconnexion avec Terre de Camargue :</td> <td style="text-align: right;">6 885 000 € HT</td> <td style="text-align: right;">2024 à 2030</td> </tr> <tr> <td>➢ le renforcement de l’interconnexion entre Carnon et Palavas les flots :</td> <td style="text-align: right;">2 870 000 € HT</td> <td style="text-align: right;">2022 à 2026</td> </tr> <tr> <td>➢ l’interconnexion de Saint Aunès avec Vaugières :</td> <td style="text-align: right;">740 000 € HT</td> <td style="text-align: right;">2030</td> </tr> <tr> <td>➢ la sécurisation de Candillarges et Mudaison :</td> <td style="text-align: right;">1 000 000 € HT</td> <td style="text-align: right;">2023 à 2028</td> </tr> <tr> <td>➢ la recherche de nouveaux champs captants :</td> <td style="text-align: right;">8 595 000 € HT</td> <td style="text-align: right;">2021 à 2032</td> </tr> </table>	➢ le renforcement de l’adducteur littoral Ø 700 et de l’ interconnexion avec Terre de Camargue :	6 885 000 € HT	2024 à 2030	➢ le renforcement de l’ interconnexion entre Carnon et Palavas les flots :	2 870 000 € HT	2022 à 2026	➢ l’ interconnexion de Saint Aunès avec Vaugières :	740 000 € HT	2030	➢ la sécurisation de Candillarges et Mudaison :	1 000 000 € HT	2023 à 2028	➢ la recherche de nouveaux champs captants :	8 595 000 € HT	2021 à 2032
➢ le renforcement de l’adducteur littoral Ø 700 et de l’ interconnexion avec Terre de Camargue :	6 885 000 € HT	2024 à 2030														
➢ le renforcement de l’ interconnexion entre Carnon et Palavas les flots :	2 870 000 € HT	2022 à 2026														
➢ l’ interconnexion de Saint Aunès avec Vaugières :	740 000 € HT	2030														
➢ la sécurisation de Candillarges et Mudaison :	1 000 000 € HT	2023 à 2028														
➢ la recherche de nouveaux champs captants :	8 595 000 € HT	2021 à 2032														
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or															
Partenaires financiers	Agence de l’Eau															
Partenaires techniques	Agence de l’Eau, ARS															
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or															
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s’échelonnent sur 10 ans															
Coût	Ces opérations représentent 20,1 M € HT sur les 35,4 M € HT du schéma directeur															
Plan de financement	<p>Ces travaux ne font l’objet, à ce jour, de quasiment aucune subvention. Intérêt d’une aide au titre du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ subvention permettant de faciliter la réalisation dans les meilleurs délais de travaux d’interconnexion profitables à la sécurisation de plusieurs communes, y compris hors Agglomération : sur Terre de Camargue et Montpellier Métropole ➢ subvention permettant de renouveler un ouvrage structurant créé par l’Etat à l’occasion de la mission Racine pour le développement du littoral : l’adducteur en eau potable desservant le littoral ➢ subvention permettant de favoriser la recherche de ressources alternatives en eau potable, en vue de faire face aux conséquences du changement climatique (notamment le biseau salé qui rendra inutilisables certains forages) 															
Indicateurs d’évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés, avec un objectif de finalisation du programme à l’horizon 2032															

Action	Mise en œuvre du schéma directeur pluvial
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.2. gestion durable des services d’eau et d’assainissement
Description de l’action	<p>L’Agglomération a établi son schéma directeur d’assainissement pluvial et est devenue compétente depuis le 1^{er} janvier 2020. Le schéma directeur comprend un programme de travaux ayant deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Supprimer les points noirs en matière de collecte des eaux pluviales ➤ Retenir à la source les pollutions des eaux pluviales
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	Pas de subvention obtenue
Partenaires techniques	Les services urbanisme et voirie
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or
Calendrier	Les travaux du schéma directeur sont répartis sur 20 ans. <i>(planning prévisionnel page suivante)</i>
Coût	montant prévisionnel des travaux inscrit au schéma directeur : 22 500 000 € HT – 27 000 000 € TTC montant prévisionnel des travaux de renouvellement patrimonial : 760 000 € TTC par an
Plan de financement	<p>L’effort d’investissement est en moyenne de 2 000 000 € TTC par an. Aucune subvention à ce jour Comme sur beaucoup de territoires, les réseaux pluviaux ne sont pas à la hauteur. Leur insuffisance conduit à des inondations de voirie importantes en période de grosses intempéries, qui peuvent tout autant être confondues avec des inondations de cours d’eau et qui, au-delà de la gêne et des dégâts occasionnés, participent à un sentiment de vulnérabilité supérieur à celle réellement encourue, avec des paniques possibles. Les eaux pluviales sont, depuis la mise à niveau des stations d’épuration, l’une des principales sources de pollution avec l’agriculture. Or, les montants de travaux sont importants, sans subvention à la hauteur de l’enjeu : la reconquête de la qualité des masses d’eau. La France s’y est engagée pour l’horizon 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Subvention souhaitée pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des projets, notamment avec abattement de la pollution, sur les prochaines années et dans la perspective de l’échéance 2027 résultant de la Directive Cadre sur l’Eau ➤ Divers projets bien identifiés pour 2021 et les années suivantes
Indicateurs d’évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés, avec un objectif de finalisation du programme à l’horizon 2040

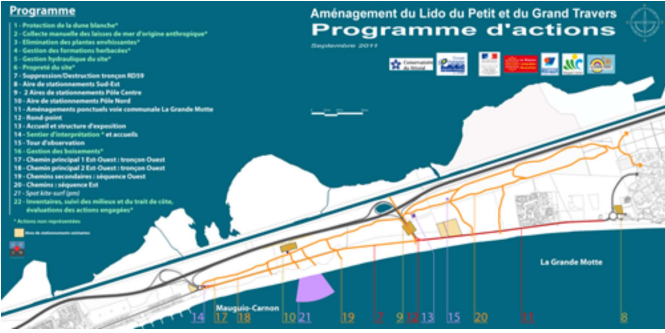
Action	Broyage des déchets verts
Objectif stratégique	2. Environnement
Objectif opérationnel	2.3 Réduction et valorisation des déchets 2.3.1 Prévention, réduction des déchets
Description de l'action	<p>Les déchets végétaux représentent environ un quart de la production totale des déchets ménagers sur le territoire de l'Agglomération, soient 10 000 à 12 000 tonnes annuelles. Ils constituent ainsi un gisement facilement identifié qui peut et doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une politique de prévention de production de déchets.</p> <p>En effet, actuellement traités en grande majorité en co-compostage avec des boues d'épuration et pour une faible part en compostage à la ferme, un mode de gestion autonome à l'utilisateur doit être trouvé. Ainsi, l'action consiste à proposer une offre de broyage des végétaux produits par des particuliers directement chez l'habitant. Le broyat serait alors utilisé en paillage des plantations, réduisant ainsi l'apport hydrique sur un territoire à forts besoins en arrosage, ou encore pour alimenter les composteurs individuels voire de quartier.</p> <p>Cette action sera confiée à une structure d'insertion dans le cadre d'un marché de prestations de service.</p> <p>L'objectif suivi est une baisse significative des tonnages de végétaux collectés par l'agglomération tout en sensibilisant les usagers à la gestion de leurs biodéchets et à des méthodes de jardinage plus durables.</p> <p>Cette action est cohérente avec la politique nationale de prévention de production de déchets mais aussi avec l'obligation de tri à la source des biodéchets en vigueur au 31 décembre 2023.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	ADEME / Région Occitanie
Partenaires techniques	Agglomération du Pays de l'Or Communes membres de l'Agglomération du Pays de l'Or
Périmètre / cible	Territoire intercommunal
Calendrier	Mise en concurrence du marché d'insertion : automne 2021 Démarrage du service : janvier 2022
Moyens mis à disposition	Acquisition d'un broyeur par l'Agglomération mis à disposition de la structure d'insertion
Coût	Acquisition du broyeur : env. 16 000 € (2021) Prestations de services en insertion : env. 40 000 € / an
Plan de financement	Subvention ADEME / Région pour l'acquisition du broyeur (50%) Rémunération des prestations de broyage par l'Agglomération du Pays de l'Or
Indicateurs d'évaluation	Tonnage de végétaux collectés Nombre de rendez-vous de broyage à domicile Nombre de composteurs individuels distribués

Action	Déploiement du parc de matériels
Objectif stratégique	2. Environnement
Objectif opérationnel	2.3 Réduction et valorisation des déchets 2.3.2 Collecte optimisée et respectueuse des pratiques et des agent·e·s
Description de l'action	<p>La collecte des déchets peut être réalisée selon deux principaux modes : le porte à porte (chaque foyer possède une poubelle individuelle) ou par apport volontaire au moyen de conteneurs mutualisés présents sur l'espace public.</p> <p>La collecte en apport volontaire offre de multiples avantages pour les usagers (disponibilité à tous moments, affranchissement des contraintes liées aux jours de ramassage, multiplicité des flux collectés, ...). Pour la collectivité, elle permet une rationalisation forte du service en offrant un service de tri des déchets accessible à tous tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. En outre, ce type de collecte limite fortement les besoins en véhicules et donc tous les impacts associés (émission de gaz à effet de serre, encombrement de la circulation, bruit, ...). La mise en œuvre de sondes de télérelève permet d'aller plus loin de la rationalisation du service en ne collectant que les conteneurs le nécessitant.</p> <p>L'action consiste en l'identification des zones du territoire peu ou mal couvertes par un service de collecte en apport volontaire, puis en la proposition de renfort et enfin en le déploiement d'une offre de collecte complète. En outre, une rénovation complète et profonde du matériel en place depuis de nombreuses années est à réaliser afin de proposer un service de qualité attrayant pour les usagers.</p> <p>Initiée sur le secteur littoral, la transformation de la collecte en porte à porte des seules ordures ménagères par de l'apport volontaire intégrant les flux recyclables a donné des résultats immédiats et très significatifs.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	-
Partenaires techniques	Agglomération du Pays de l'Or Communes membres de l'agglomération
Périmètre / cible	Territoire intercommunal
Calendrier	Cartographie des besoins de complément de dotation : printemps 2021 Proposition aux communes : automne 2021 Déploiement : hiver 2021 / 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	Acquisition / renouvellement : env. 1 M€
Plan de financement	Agglomération du Pays de l'Or
Indicateurs d'évaluation	Nombre de points de collecte installés Tonnages collectés par point de collecte Ratios de collecte en kg / hab. / an

Action	Collecte séparative des papiers
Objectif stratégique	2. Environnement
Objectif opérationnel	2.3 Réduction et valorisation des déchets 2.3.2 Collecte optimisée et respectueuse des pratiques et des agent·e·s
Description de l'action	<p>Les papiers sont actuellement collectés en mélange avec les emballages recyclables. Ils représentent plus de 50% des tonnages collectés. Ce schéma de collecte engendre plusieurs observations. D'un point de vue financier, le tri en mélange est plus de 5 fois plus onéreux que le tri du papier seul. Par ailleurs, le cours très bas du papier recycler implique un bilan financier particulièrement négatif sur ce flux. En outre, une part non négligeable est souillée et donc non recyclable après collecte.</p> <p>L'action consiste à sensibiliser les usagers, et notamment les gros producteurs, à l'importance du tri du papier et à déployer un réseau de points de collecte sur le territoire.</p> <p>Les objectifs sont d'une part améliorer les performances de collecte du papier, flux facilement identifiable, mais également le coût global de prise en charge complète (collecte, tri et vente de la matière).</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	-
Partenaires techniques	Agglomération du Pays de l'Or Communes membres de l'agglomération
Périmètre / cible	Territoire intercommunal
Calendrier	Cartographie du réseau d'implantation : printemps 2021 Proposition aux communes : automne 2021 Déploiement : automne 2021
Moyens mis à disposition	
Coût	Acquisition / renouvellement : env. 200 000 €
Plan de financement	Agglomération du Pays de l'Or
Indicateurs d'évaluation	Nombre de points de collecte installés Tonnages collectés séparativement Ratios de collecte en kg / hab. / an

Action	Etude Schéma territorial de gestio
Objectif stratégique	2. Environnement
Objectif opérationnel	2.3 Réduction et valorisation des déchets 2.3.3 Traitement et valorisation
Description de l'action	<p>L'ordonnance 2020-920 du 29/07/2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets impose, qu'au plus tard le 31 décembre 2023, les biodéchets soient triés et recyclés à la source (gestion de proximité : par exemple compostages individuels, partagé ou en pied d'immeuble), ou collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets.</p> <p>Les « gros producteurs » sont quant à eux concernés par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 qui leur impose le tri et la valorisation de leurs biodéchets dès lors que leur production dépasse 10 t/an de biodéchets et 60 l/an de déchets d'huiles alimentaires.</p> <p>Les biodéchets sont définis par l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement comme : « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »</p> <p>Actuellement en France, la gestion des biodéchets des ménages repose quand elle existe, soit sur une gestion de proximité (compostage domestique / partagé) soit sur une collecte séparée (en porte à porte ou en apport volontaire).</p> <p>Selon l'ADEME, le gisement des biodéchets représente plus de 30 % du poids des ordures ménagères résiduelles (OMR).</p> <p>Ces nouvelles dispositions réglementaires auront vraisemblablement un impact sur la quantité d'ordures incinérées au sein de l'unité de valorisation énergétique du Syndicat localisée à Lunel-Viel.</p> <p>Ainsi, le Syndicat a souhaité la réalisation d'une étude prenant la forme d'un schéma de gestion territorial décomposé en 3 phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux, identification, quantification et localisation du gisement de biodéchets ; 2. Etude pré-opérationnelle de prévention et de valorisation : gestion de proximité / collecte ; 3. Structuration de la filière de traitement et programme de mise en œuvre. <p>Dans une démarche concertée, le Syndicat et ses intercommunalités membres ont décidé d'engager une procédure de groupement de commandes pour la réalisation de cette étude. En effet, si les phases 1 et 3 de la mission présentée ci-dessus relèvent bien de la compétence traitement et incombent donc au Syndicat, la phase 2 fait partie de la responsabilité technique des intercommunalités. Une convention de groupement de commandes a été établie en ce sens.</p>
Porteur et pilote	Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
Partenaires financiers	ADEME / Région Occitanie
Partenaires techniques	Syndicat Mixte Entre Pic et Etang EPCI membres du Syndicat dont Agglomération du Pays de l'Or Communes membres de l'agglomération
Périmètre / cible	Territoire du Syndicat et de l'Agglomération
Calendrier	Démarrage de l'étude : été 2021 Restitution finale : fin du printemps 2022

Moyens mis à disposition	Ingénierie interne au Syndicat et à l'Agg
Coût	111 630 €HT dont 10 003 € HT à la charge de l'Agglomération
Plan de financement	Syndicat Entre Pic et Etang ADEME / Région Occitanie : 50%
Indicateurs d'évaluation	

Action	Adaptation du lido du Petit et du Grand Travers et long termes
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	Adaptation, accompagnement et recomposition spatiale face aux risques naturels et aux changements climatiques
Description de l’action	<p>Le projet de renaturation et d’aménagement du lido, envisagé au début des années 2010, portait sur les Petit et Grand Travers, avec une attention plus prononcée pour le Petit Travers :</p>  <p>Les travaux menés en 2014 et 2015 ont finalement été recentrés sur le Petit Travers, secteur présentant une certaine urgence d’intervention pour endiguer son érosion et reconquérir des espaces naturels fortement impactés par les activités humaines.</p> <p>L’enveloppe budgétaire allouée par les partenaires (Etat, Région, Europe, Département, Conservatoire du littoral, Agglomération et communes) a également conduit à abandonner la réalisation de quelques aménagements à destination du public.</p> <p>Les résultats obtenus sont globalement excellents : 3,5 ha de dunes nouvelles, 1,5 ha de prés salés et de zones humides reconstitués, le retour d’espèces locales et d’intérêt communautaire, de nouveaux services aux usagers (sanitaires, conteneurs à déchets, voie verte...).</p> <p>Le site est plébiscité par le public.</p> <p>Pour autant, l’aménagement du site du Petit Travers présente quelques problèmes récurrents, qu’il convient de résoudre à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une piste et des stationnements très poussiéreux et aux nombreuses ornières, • des stationnements anarchiques, empiétant sur les espaces naturels • des accès à la plage dégradés, voire carrément emportés par les tempêtes • des platelages, au niveau des passages transdunaires, se dégradant, s’ensablant ou au contraire se déchaussant • et une voie verte partiellement inondée en période hivernale, alors qu’elle constitue la seule voie de mobilité douce entre Carnon et La Grande Motte <p>Un premier programme de travaux d’amélioration a été convenu en comité de gestion avec les partenaires financiers qui s’étaient impliqués dans le projet d’origine. Ces travaux (115 k € HT) réalisés en 2019 ont permis de sécuriser les usages de la piste et de la voie verte, de résorber les poches de stationnement</p>

	<p>en espaces naturels, et enfin de tester des revêtements plus résistants tout en évitant le durcissement du site.</p> <p>Restent des aménagements à finaliser sur le Petit Travers : la mise en place d'un revêtement de piste plus résistant, et une rehausse d'une partie de la voie verte pour assurer sa continuité de service. L'investissement peut dépasser 500 k € HT selon les modalités de mise en œuvre qui seraient retenues.</p> <p>Or, l'évolution du trait de côte et le changement climatique, avec sa hausse du niveau marin et une intensification projetée des tempêtes, conduisent à s'interroger quant à l'évolution du site à moyen et long terme.</p> <p>Une réflexion, dénommée « adapto », a été engagée par le Conservatoire du littoral, en partenariat avec l'Agglomération, pour porter un regard sur l'ensemble du lido à long terme. Elle esquisse des scénarios d'aménagement des Petit et Grand Travers, afin d'anticiper les conséquences du changement climatique et de poursuivre le projet de renaturation et de mise en valeur du Lido. Elle conduit notamment à se poser la question des modes de transport (déplacement doux, transports en commun, accès à la route départementale, mutation de cette route départementale...), et donc des besoins en parking à moyen-long terme.</p> <p>Cette réflexion multi-acteurs sera finalisée fin 2021.</p> <p>En fonction de ses résultats, les opérations à court terme seront ajustées afin qu'elles soient compatibles avec l'évolution du site à long terme.</p> <p>Enfin, si un projet similaire par son esprit à celui qui a été mené sur le Petit Travers est mené à moyen terme sur le Grand Travers, le coût de l'aménagement du Petit Travers peut être rappelé : 5,2 M € TTC. Il avait bénéficié à l'époque d'aides financières importantes des différents partenaires institutionnels (notamment 2,1 M € de l'Etat et du Feder).</p> <p>Ce projet était par ailleurs en connexion avec des opérations qui l'ont précédé : le rechargement en sable opéré en 2008 (3,4 M € TTC), et la création d'un parking sur Carnon avec le réaménagement des voies de circulation (10,6 M € TTC).</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Conservatoire du littoral, Etat, Région, Département, communes
Partenaires techniques	Conservatoire du littoral, Etat, Région, Département, communes.
Périmètre / cible	Lido du Petit et Grand Travers sur les communes de Manguio-Carnon et de La Grande Motte
Calendrier	A l'issue de la démarche Adapto, le programme de travaux à court terme sera affiné en 2022. L'extension de la démarche au Grand Travers sera probablement également évoquée. Son contenu et son planning ne sont actuellement pas connus.
Coût	500 k € HT pour les travaux de confortement sur le Petit Travers, à nettement plus pour un projet de renaturation et de mise en valeur de l'ensemble du site du Lido.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> Les projets évoqués, court et moyen termes, pourraient faire l'objet d'aides financières à l'image de celles précédemment allouées pour l'aménagement de 2014-2015 <p>Le plan de financement prévisionnel de l'époque était le suivant :</p>

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021 
ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

	Etat/Région/Feder : 63 % Conseil départemental : 17% Conservatoire : 10% Pays de l'Or Agglomération : 5% Mauguio-Carnon et La Grande Motte : 5%
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés à court terme, avec un objectif de démarrage des travaux à partir de 2023.

Action	Circuit de découverte des étangs et du
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.4. Valorisation du patrimoine historique, naturel et culturel
Description de l’action	<p>L’Agglomération est gestionnaire de plus de 850 ha d’espaces naturels, à la périphérie de l’étang de l’Or et des étangs palavasiens, et le long du lido entre Carnon et La Grande Motte.</p> <p>Les étangs, leurs zones humides et le lido sont tout autant des milieux et des paysages, sièges d’activités traditionnelles et de lieux de promenade, que des espaces de biodiversité à protéger.</p> <p>Quelques circuits de visite et de promenade ont été développés pour répondre au besoin de découverte de ces milieux, et ainsi canaliser le public sur les sites les moins vulnérables.</p> <p>Deux circuits de visite et d’interprétation existent au nord de l’étang de l’Or : sur le secteur des cabanes du Salaison sur la commune de Mauguio, et sur le secteur du petit marais à Candillargues.</p> <p>Quelques points d’observation ont également été créés le long des pistes cyclables sur Palavas les Flots.</p> <p>Des panneaux d’interprétation du paysage traversé par les cheminements piétons d’accès au plage ont également été mis en place à l’occasion de la renaturation du lido du Petit Travers.</p> <p>Ce maillage des espaces naturels par des circuits et points d’observation judicieusement positionnés se poursuit avec la mise en œuvre de panneaux à proximité de la voie verte créée dernièrement le long du canal Philippe Lamour.</p> <p>Il se poursuivra également par la création de quelques points d’observation supplémentaires notamment au sud de l’étang de l’Or et ainsi combler un manque en la matière : ce paysage, avec l’étang au premier plan et le Pic Saint Loup en arrière-plan, ne s’observe actuellement qu’en passant en voiture sur la voie rapide. Plusieurs projets intègrent cet objectif : la mise en valeur du site du mas des Pauvres, la valorisation du triangle de l’Avranche (projet porté conjointement avec MMM et les communes de Mauguio-Carnon et de Pérols), la restauration de la Tour Signal, et à plus longue échéance le développement d’une voie verte le long du canal du Rhône à Sète.</p> <p>Ces divers projets font l’objet de fiches spécifiques.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	Département, Région, Etat, Conservatoire du littoral
Partenaires techniques	communes, Département, Région, Etat, Conservatoire du littoral, syndicats de bassin versant
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or
Calendrier	Créations de points d’observation et circuits de visite supplémentaires selon le planning des opérations dans lesquelles elles s’insèrent
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d’évaluation	Créations effectives de points d’observation et de circuits de visite supplémentaires dans le cadre des opérations projetées

Action	Restauration de la Tour Signal du Grand Travers
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.4. Valorisation du patrimoine historique et culturel
Description de l'action	<p>La tour signal du Grand Travers, inscrite en 1996 aux monuments historiques, est située sur le site naturel protégé du Grand Travers à La Grande Motte, propriété du Conservatoire du littoral depuis 1988.</p> <p>Le site est géré par l'Agglomération du Pays de l'Or et l'Office national des forêts.</p> <p>La tour est un édifice militaire du milieu du XVII^{-ème} siècle. Elle est un des derniers édifices de ce type encore subsistant des fortifications du littoral languedocien avec les tours de Marseillan, Agde et Sainte-Lucie.</p> <p>De par sa fonction de surveillance côtière, le bâti est entièrement lié à la mer, même s'il est aujourd'hui situé en retrait du littoral, au milieu d'un bois et au cœur du site protégé.</p> <p>L'ouvrage est détérioré et menace ruine.</p> <p>Le plan de gestion du site prévoit un projet de cristallisation et de restauration de cette tour afin d'assurer la sécurité du public aux abords de l'édifice, de stopper sa dégradation et de conserver et valoriser le patrimoine culturel du site.</p> <p>La restauration envisagée par l'Agglomération vise à redonner à cet ouvrage son usage originel : un point d'observation privilégié vers la mer et l'étang, Il redeviendrait un amer pour les bateaux (un amer, qui plus est historique). Enfin, l'ouvrage pourrait être visité et mis en valeur au sein d'un circuit de visite qui combinerait la découverte du patrimoine historique à la sensibilisation du public aux enjeux écologiques littoraux dans un contexte de changement climatique.</p> <p>Une première mission a été confiée à un architecte du patrimoine, grâce à des financements de la DRAC.</p> <p>Cette mission a permis de réaliser quelques travaux d'urgence en décembre 2020 et d'établir un projet de cristallisation/restauration comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des travaux de restauration extérieure 300 000 € HT • des travaux de restauration intérieure pour permettre sa visite 70 000 € HT • des travaux de protection de l'ouvrage et des frais d'études 30 000 € HT • des aménagements du site autour de la tour pour l'accueil du public (panneaux, cheminements) 50 000 € HT <p>Le site est par ailleurs en bordure de la piste cyclable littorale et le projet permet donc d'envisager une desserte du site par les modes doux.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agglomération du Pays de l'Or, Commune de La Grande Motte, DRAC, Région, Département, Conservatoire du littoral
Partenaires techniques	Agglomération du Pays de l'Or, Commune de La Grande Motte, DRAC, Région, Département, Conservatoire du littoral
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s'échelonnent de 2022 à 2024.
Coût	Ces opérations représentent 450 000 € HT.

<p>Plan de financement</p>	<p>Ces travaux ne font l'objet, à ce jour, d'aucune subvention.</p> <p>Intérêt d'une aide au titre du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ subvention permettant de faciliter la réalisation des travaux et des aménagements d'accueil du public dans une optique de découverte du patrimoine historique local et de sensibilisation aux enjeux écologiques et climatiques sur le littoral occitan. ➤ Subvention permettant de développer un attrait touristique élargi au patrimoine historique, architectural, paysager et environnemental (patrimoine pas assez mis en valeur auprès du touriste)
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés, avec un objectif de finalisation du programme à l'horizon 2024</p>

Action	Valorisation du site du Mas des Pauvres
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.4. Valorisation du patrimoine historique et culturel
Description de l'action	<p>L'Agglomération est propriétaire du domaine du Mas des Pauvres. Celui-ci comprend des arènes, un préau permettant l'accueil de manifestations et des sanitaires. Ce domaine est entouré de parcelles dévolues au pâturage et constitue ainsi un haut lieu de la culture locale et des traditions taurines. Le domaine est jusqu'à présent mis à disposition d'une manade du territoire par convention. Une maison traditionnelle camarguaise propriété du Département de l'Hérault borde également le site.</p> <p>Pour autant, la délégation de gestion actuelle ne donne pas satisfaction et le potentiel de site, remarquable par son environnement et ses paysages, reste nettement sous exploité.</p> <p>Ce site présente la particularité d'être à l'interface d'une des rares zones boisées encore existantes et des marais, avec une vue dégagée et portant jusqu'au lido.</p> <p>L'Agglomération amorce une réflexion pour le mettre en valeur et le rendre plus accessible au public. Le projet pourrait se structurer autour de quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration des arènes pour l'organisation d'animations de découverte de la course camarguaise et des traditions taurines, notamment au travers de ferrades. Les animations pourraient également aborder la sagne, le pâturage, la chasse. Le site pourrait être mis à disposition de toutes les manades du territoire désireuses d'organiser ce type d'animations. - L'animation d'une maison des sites naturels du Nord étang grâce à la maison camarguaise que le Département de l'Hérault serait prêt à mettre à disposition. Cette maison pourrait accueillir une exposition sur la faune et la flore de l'étang de l'Or. Cela permettrait également de faire le lien avec le patrimoine architectural local notamment la Tour signal, la Redoute de Palavas les flots et la Pyramide de l'étang de l'Or. - La mise en place d'infrastructures complémentaires (points d'observation, panneaux...) et l'animation de balades guidées par les gardes du littoral dans les marais voisins. Ce site compléterait ainsi l'offre de balades à thématique environnementale développées par l'Agglomération et les syndicats de bassin versant sur l'ensemble des espaces naturels du territoire, avec les spécificités propres au site, aux espaces à protéger et aux usages qui l'encadrent : balades nécessairement encadrées au-delà des points d'observations et cheminements laissés libres d'accès. - La restauration et l'aménagement du préau ainsi que des infrastructures d'accueil du public (aire de stationnement, toilettes écologiques) pour l'organisation d'évènements de promotion du territoire : le site du Mas des Pauvres est un lieu idéal pour accueillir des événements culturels, économiques, politiques, techniques. Des conférences sur les enjeux environnementaux pourraient en outre y être organisées. <p>Les concertations visant à mieux définir ce projet seront menées durant l'automne 2021.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Commune de Candillargues, Département, Région, Etat, Conservatoire du littoral
Partenaires techniques	Commune de Candillargues, Département, Région, Etat, Conservatoire du littoral, syndicat de bassin versant
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s'échelonnent de 2022 à 2025
Coût	Ces opérations représentent 400 000 € HT.

<p>Plan de financement</p>	<p>Ces travaux ne font l'objet, à ce jour, d'aucune subvention</p> <p>Intérêt d'une aide au titre du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ subvention permettant de faciliter la réalisation dans les meilleurs délais de travaux ➤ subvention permettant de valoriser le patrimoine culturel et naturel et de sensibiliser la population aux enjeux des sites protégés du Pays de l'Or notamment face aux conséquences du changement climatique
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés, avec un objectif de finalisation du programme à l'horizon 2025</p>

Action	Requalification du château d'eau de CA
Objectif stratégique	2.5. Valorisation du patrimoine historique
Objectif opérationnel	2.5.3. Patrimoine bâti
Description de l'action	<p>La Communauté d'agglomération est propriétaire d'un terrain à l'Est de la station, d'une contenance de 1 014m², sur lequel est implanté un château d'eau désaffecté. Cette friche, se trouve en seconde ligne du front de mer sur l'avenue Grassion Cibrand, au cœur d'un espace de transition, entre le cœur de la station (secteur du port), qui fait l'objet d'une étude urbaine récemment finalisée « Carnon 2030 » et le site emblématique du Lido du Petit et Grand Travers, espace dunaire classé Natura 2000, réaménagé en 2015 au titre du programme de protection et d'aménagement durable du littoral.</p> <p>Le château d'eau de forme octogonale, a été édifié en béton armé dans les années 1950. Par sa forme caractéristique et sa hauteur à 24 mètres, il constitue un repère emblématique émergeant d'un tissu pavillonnaire majoritairement en R+1 et marquant la station à la forme urbaine linéaire. IL est à proximité des espaces naturels remarquables constitutifs du site de l'étang de l'Or au Nord.</p> <p>L'émergence de cet ouvrage caractéristique renforce le dialogue entre le bâti et les espaces naturels environnants et sa reconversion peut contribuer à la qualité des aménagements engagés ou à venir sur la station.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or, commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Mauguio-Carnon, Etat
Périmètre / cible	
Calendrier	
Moyens mis à disposition	
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	

Action	Accompagnement à la mise en place d'une certification qualité ISO 9001 du service de la commande publique de l'agglomération du Pays de l'Or
Objectif stratégique	Création d'une dynamique de stratégie d'achats à l'échelle de la collectivité en augmentant le professionnalisme, la qualité des relations inter-services et développer la relation fournisseurs pour une connaissance du tissu économique local.
Objectif opérationnel	Structurer et uniformiser les pratiques en interne et la relation inter-services sur la base d'un référentiel qualité généraliste (type ISO 9001) ; Développer et structurer en parallèle une relation en externe notamment avec les fournisseurs
Description de l'action	Accompagnement du service de la commande publique par un consultant extérieur pour la mise en conformité des pratiques et processus sur la base des obligations du référentiel de la certification ISO 9001 : <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux initial des pratiques - Assistance à la mise en œuvre du plan d'actions en partenariat avec les services opérationnels de la collectivité (ex. Service finances, Pôle moyen technique, ...) - Préparation à l'audit de certification (audit blanc)
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or / Responsable Service Affaires juridiques et commande publique
Partenaires financiers	Néant
Partenaires techniques	Organisme sélectionné pour l'accompagnement : Association QUALIPOLE
Périmètre / cible	Service de la commande publique de l'agglomération Cible et impact sur l'ensemble des services de la collectivité
Calendrier	Septembre 2021 à Février 2022
Moyens mis à disposition	Moyens humains (temps hommes) Moyens matériels bureautiques et de communication
Coût	10 000 € HT
Plan de financement	Autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Audit blanc et audit final de certification

Action	Certification qualité ISO 9001 du service de la commande publique de l'agglomération du Pays de l'Or
Objectif stratégique	Certification ISO 9001 est un acte fort engageant l'organisation du service de la commande publique de l'agglomération pour révéler la qualité et les compétences du service. Cette certification permet de faire du service de la commande publique non plus un service de validation juridique des actes mais un service développant une ingénierie économique des contrats et instaurant une relation pérenne avec les fournisseurs
Objectif opérationnel	Structurer et uniformiser les pratiques en interne et la relation inter-services sur la base d'un référentiel qualité généraliste (type ISO 9001) ; Développer et structurer en parallèle une relation en externe notamment avec les fournisseurs
Description de l'action	La certification ISO 9001 est prévue sur une durée de 3 ans, en fonction des étapes suivantes : 1. <u>Audit initial de certification</u> Revue préparatoire et audit sur site conduisant à la certification proprement dite du service de la commande publique 2. <u>Audit de contrôle / suivi</u> Audit sur site de contrôle de la bonne application des règles induites par la certification 3. <u>Audit de contrôle / suivi</u> Audit sur site de contrôle de la bonne application des règles induites par la certification
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or / Responsable Service Affaires juridiques et commande publique
Partenaires financiers	Néant
Partenaires techniques	A définir en fonction de la mise en concurrence Prestataires sourcés à ce stade : AFNOR, Bureau VERITAS, ...
Périmètre / cible	Service de la commande publique de l'agglomération Cible et impact sur l'ensemble des services de la collectivité
Calendrier	Mars 2022
Moyens mis à disposition	Moyens humains (temps hommes) Moyens matériels bureautiques et de communication
Coût	Coût total de 5 100 € H.T. : - Audit initial : 2 100 € H.T. - Audit suivi 1 : 1 500 € H.T. - Audit 2 : 1 500 € H.T.
Plan de financement	Autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Définition d'indicateurs d'auto-évaluation dans les process mis en place / Revue annuelle de Direction Obtention et renouvellement de la certification chaque année

Action	Accompagnement à la mise en place de stratégies d'achats responsables à l'échelle de l'agglomération du Pays de l'Or et structuration de l'offre fournisseur sur le territoire
Objectif stratégique	<p>Action innovante pour accompagner l'agglomération du Pays de l'Or dans la mise en place de stratégies d'achats responsables et accompagner le tissu de PME et TPE du territoire à adapter leurs offres pour des produits et services répondant à ces critères de responsabilité.</p> <p>Cet accompagnement vise à l'obtention par l'agglomération du Pays de l'Or d'une labellisation « achats responsables ».</p> <p>Cet accompagnement s'inscrit dans une opération plus vaste portée par la CCI de l'Hérault en prévoyant sur 3 ans la prise en charge des donneurs d'ordres publics et privés et principalement des TPE et PME du territoire tout secteur d'activités.</p>
Objectif opérationnel	<p>La notion d'achats responsables nécessite une profonde adaptation du processus achat des organisations (donneurs d'ordre / fournisseurs).</p> <p>Acquisition de nouvelles compétences (pour analyser les performances environnementales et sociétales des produits et services proposés, savoir identifier le greenwashing, ...) et de nouveaux modes de travail que ce soit en interne (relations inter-entreprise, définition du besoin, ...) ou en externe (offres entreprise adaptées aux besoins de la collectivité).</p> <p>Le but de cet accompagnement est de faire émerger une véritable politique achats durables au sein de la collectivité (tout secteur d'activités confondu) et de structurer la filière fournisseurs pour satisfaire les nouveaux besoins de la collectivité.</p>
Description de l'action	<p>Pour l'agglomération du Pays de l'Or :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Parcours d'accompagnement dynamique mêlant ateliers collectifs (3) et accompagnement individuel (3.5 jours) - Suivi sur 6 mois - Retour d'expérience et partage de bonnes pratiques entre donneurs d'ordre - Prise en compte des spécificités liées au code de la commande publique <p>Pour les entreprises / Offreurs de solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Autodiagnostic « fournisseur durable » afin d'identifier les besoins fournisseurs et les diriger vers les outils adaptés existants en région (labellisation environnementale, démarche d'écoconception, stratégie bas carbone, numérique responsable, ...) - Session individuelle « conseil flash fournisseur durable »
Porteur et pilote	<p>Club Stratégies Achats 34 – porté par la CCI de l'Hérault pour le pilotage</p> <p>Agglomération du Pays de l'Or / Responsable Service Affaires juridiques et commande publique</p>
Partenaires financiers	CCI 34 ; ADEME ; Région OCCITANIE + participation de chaque entité souhaitant adhérer au projet
Partenaires techniques	CCI 34

	+ Organisme sélectionné suite à la mise en concurrence procédure de mise en concurrence
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or / Donneurs d'ordre publics ou privés du territoire Fournisseurs du territoire
Calendrier	4 ^e trimestre 2021
Moyens mis à disposition	Moyens humains (temps hommes) Moyens matériels bureautiques et de communication
Coût	Coût total de l'opération : 400 k€ H.T. Participation financière de l'agglomération du Pays de l'Or : 1 800 € T.T.C.
Plan de financement	Financement total de l'opération : Subventions publiques : 300 k€ Participations organisations accompagnées : 45 k€ Participation CCI : 50 k€ Participation structure : autofinancement
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et accompagnement de la structure, satisfaction globale, retombées presses, taux de recommandation, CA de nouveaux marchés RSE au sein de la collectivité, obtention de la labellisation achats durables - Nombre de fournisseurs sensibilisés et dirigés vers des programmes RSE (Ecoconception, économies circulaires, labellisation environnementale...)

Action	Programme d'action pour la prévention (PAPI)
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.6. Adaptation, accompagnement et recomposition spatiale face aux risques naturels et aux changements climatiques
Description de l'action	<p>L'Agglomération est concernée par 3 EPTB portant des programmes d'actions pour la prévention des inondations :</p> <p>Le bassin de l'Or dont le PAPI adopté en 2017 liste des opérations qui sont en cours.</p> <p>Le bassin du Lez-Mosson, avec un PAPI dont les dernières opérations se finalisent, notamment sur Palavas les Flots, et un nouveau PAPI en préparation</p> <p>Le bassin du Vidourle qui engage l'élaboration d'un nouveau PAPI</p> <p>Pour le bassin de l'Or, le PAPI porte, à l'échelle des 32 communes du bassin versant, sur un montant global de 19,2 M € TTC, pour des actions s'échelonnant sur la période 2019-2024 et réparties selon les 7 axes définis au cahier des charges national.</p> <p>Les travaux de protection collective (renforcement de digues, recalibrages de ponts...) figurant dans l'axe 7 et ceux de l'axe 6 visant à ralentir ou dévier les écoulements vers des zones de moindres enjeux constituent la majeure partie des dépenses.</p> <p>Sur le Pays de l'Or, ces travaux sont programmés sur la Balaurie à Saint Aunès et à Mauguio, la Cadoule à Mauguio, le Bérange à Candillargues et la Viredonne à Lansargues.</p> <p>Ils portent sur un renforcement d'infrastructures existantes ou sur la création de nouveaux ouvrages, pour un montant estimatif de 8,7 M € TTC dont 1,8 M € TTC restant à financer par le Pays de l'Or. Cette part d'autofinancement communautaire pourra être réduite selon le niveau de participation du Département dans les deux opérations prévoyant une intervention sur les routes départementales RD189 à Mauguio et RD 24 à Candillargues.</p> <p>La protection contre les inondations passe également par des mesures individuelles dites de mitigation (batardeaux devant les portes...) lorsque les protections collectives ne sont pas envisageables en raison de leur inefficacité ou de leur absence de rentabilité.</p> <p>Pour le bassin du Lez-Mosson, le Pays de l'Or est concerné par des travaux de mitigation et par une étude des enjeux soumis au débordement du Lez, des étangs et à la submersion marine sur Palavas les Flots. Cette étude, prévu à l'actuel PAPI, a été finalisée et conduit à des propositions de travaux, qui seront exprimées dans le cadre du montage du PAPI suivant et qui font l'objet d'une fiche spécifique.</p> <p>Pour le bassin du Vidourle, la commune de La Grande Motte n'est pas directement exposée aux crues de ce cours d'eau mais plutôt à la submersion marine et à ses conséquences via le Vidourle.</p> <p>D'une manière générale, les 3 PAPI précédemment exposés ne traitent pas ou peu la problématique submersions et tempêtes marines. Celle-ci a été abordée dans le cadre des études de définition des systèmes d'endiguement, études portées par l'Agglomération en tant que porteur de la compétence définie à l'item 5 de l'article L 211-7 du code de l'environnement (le volet inondation de la compétence dite GEMAPI).</p>
Description de l'action	<p>Cette étude conclue à l'existence d'un nombre réduit d'ouvrages pouvant être inclus dans un système d'endiguement sur le littoral mais également à un rôle non négligeable des épis et reliefs naturels dans la protection des enjeux littoraux, ainsi qu'à la pertinence d'envisager de nouveaux ouvrages de protection en complément de l'existant pour protéger les secteurs à enjeux dans le respect de la stratégie de gestion intégrée du trait de côte et notamment de l'objectif de recomposition spatiale.</p> <p>Pour ces ouvrages littoraux à renforcer, il conviendra d'engager l'élaboration d'un PAPI littoral.</p>

	Le portage de ce PAPI littoral devra s'envisager réflexions en cours pour la préfiguration d'un échelle du golfe d'Aigues Mortes.
Porteur et pilote	EPTB pour les PAPI cours d'eau Portage restant à définir pour le PAPI littoral Agglomération du Pays de l'Or pour les travaux qui en résultent et la gestion des systèmes d'endiguement
Partenaires financiers	Etat, Région, Département
Partenaires techniques	EPTB, Etat, Région, Département
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or pour les travaux qui résultent des PAPI Périmètre de réflexion pour un PAPI littoral potentiellement plus large (golfe d'Aigues Mortes ?)
Calendrier	Propositions à instruire dans le cadre du nouveau PAPI en cours d'élaboration sur le bassin Lez-Mosson (fiche annexe) Engagement d'un PAPI littoral dans les 2-3 prochaines années
Coût	
Plan de financement	Participation escomptée de la part de l'Etat
Indicateurs d'évaluation	Engagement d'un PAPI littoral dans les 2-3 prochaines années

Action	Travaux de protection contre les crues et la submersion marine à Palavas les												
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire												
Objectif opérationnel	2.6. Adaptation, accompagnement et recomposition spatiale face aux risques naturels et aux changements climatiques												
Description de l’action	<p>L’Agglomération mène différentes opérations inscrites dans les PAPI Lez et Or.</p> <p>La commune de Palavas les flots n’a bénéficié d’aucune opération de travaux inscrite dans le PAPI Lez-Mosson. Seule une étude diagnostic de la vulnérabilité vis-à-vis des risques inondation et submersion marine, et des travaux de mitigation étaient fléchés.</p> <p>La commune est concernée par le Lez et la mer, et s’avère particulièrement exposée.</p> <p>L’étude précitée a été menée en 2020 et 2021. Elle a conduit à des propositions d’aménagement de protection collective, de type systèmes d’endiguement.</p> <p>Ces aménagements sont à étudier plus précisément au stade AVP avant de pouvoir les proposer via un nouveau PAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • certains d’entre eux présentent d’emblée une rentabilité potentielle (le système d’endiguement des marines du Prévost) • d’autres méritent d’être plus précisément étudiés, en réponse à des préoccupations exprimées de longue date (porte du Prévost), ou de situations très particulières (les Premières cabanes) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Projets à étudier dans le cadre du PAPI Lez-Mosson</th> <th>travaux</th> <th>maîtrise d’oeuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Murets protecteurs pour le quartier des Marines du Prévost</td> <td>3 300 000 € HT</td> <td>350 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Réalisation d’une porte au niveau du grau du Prévost</td> <td>1 880 000 € HT</td> <td>200 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Digue en terre existante et érodée à conforter pour le quartier des Premières Cabanes</td> <td>9 500 000 € HT</td> <td>1 000 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette étude a servi de base à la définition des systèmes d’endiguement portés par l’Agglomération.</p> <p>Elle évoque également des pistes d’ouvrages à renforcer ou à créer pour assurer une protection contre les submersions marines et les tempêtes. Ces pistes seront à étudier dans le cadre du PAPI Lez-Mosson ou d’un PAPI littoral au périmètre plus large, tel qu’il peut résulter des réflexions en cours pour la préfiguration d’une gouvernance littorale à l’échelle du golfe d’Aigues Mortes.</p>	Projets à étudier dans le cadre du PAPI Lez-Mosson	travaux	maîtrise d’oeuvre	Murets protecteurs pour le quartier des Marines du Prévost	3 300 000 € HT	350 000 € HT	Réalisation d’une porte au niveau du grau du Prévost	1 880 000 € HT	200 000 € HT	Digue en terre existante et érodée à conforter pour le quartier des Premières Cabanes	9 500 000 € HT	1 000 000 € HT
Projets à étudier dans le cadre du PAPI Lez-Mosson	travaux	maîtrise d’oeuvre											
Murets protecteurs pour le quartier des Marines du Prévost	3 300 000 € HT	350 000 € HT											
Réalisation d’une porte au niveau du grau du Prévost	1 880 000 € HT	200 000 € HT											
Digue en terre existante et érodée à conforter pour le quartier des Premières Cabanes	9 500 000 € HT	1 000 000 € HT											
Porteur et pilote	EPTB pour les PAPI cours d’eau Portage restant à définir pour le PAPI littoral Agglomération du Pays de l’Or pour les travaux qui en résultent et la gestion des systèmes d’endiguement												
Partenaires financiers	Etat, Région, Département												
Partenaires techniques	EPTB, Etat, Région, Département												
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or pour les travaux qui résultent des PAPI												
Calendrier	Réalisation des études AVP en 2022												
Coût	16,23 M € HT dont 1,55 M € HT de maîtrise d’œuvre pour les opérations à étudier au stade AVP avant inscription au PAPI Lez-Mosson en cours d’élaboration												

<p>Plan de financement</p>	<p>Participation escomptée de la part de l'Etat Intérêt d'une aide au titre du CRTE Dans les programmes PAPI précédents, la commune n'a bénéficié d'aucune action de travaux de protection. Il s'agit donc, dans le cadre d'un nouveau cycle de PAPI sur le Lez, de ne pas oublier cette commune, qui, à l'aval de tout le bassin versant, reçoit l'ensemble de ses eaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une subvention serait appréciable pour faciliter et accélérer la réalisation des études préliminaires et AVP de ces opérations, et ainsi fournir les informations techniques nécessaires aux arbitrages prévus au PAPI.
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Réalisation des études d'avant projet en 2022</p>

Action	Restauration écologique d'un bassin de rétention
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	1.6. Adaptation, accompagnement et recomposition spatiale face aux risques naturels et aux changements climatiques
Description de l'action	<p>L'Agglomération développe depuis de nombreuses années des projets répondant à plusieurs objectifs croisés ou complémentaires du petit cycle de l'eau, du grand cycle de l'eau, de protection des espaces naturels et de la biodiversité, d'écoconception et d'écoconstruction.</p> <p>Ce projet porte sur la restauration écologique du lit moyen du cours d'eau, la Viredonne, par la transformation d'un bassin de rétention en espace de transition entre le lit chenalisé du cours d'eau et les terres attenantes.</p> <p>Il comprendrait deux espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'un dédié à la divagation des eaux de la Viredonne au-delà d'un débit de référence, reconstituant ainsi un lit moyen à ce cours d'eau qui a été chenalisé au cours des années 60, • l'autre appelé à recevoir divers rejets, eaux usées traitées et eaux pluviales, constituant d'une part une zone humide permanente, elle-même lieu de développement d'une biodiversité, et une alimentation par percolation de l'espace précédemment cité. <p>Le projet vise, par le biais de ces deux zones interconnectées avec la Viredonne et les champs et fossés limitrophes, à constituer un espace source de biodiversité et de rétablissement des continuités écologiques, à la fois de la trame verte environnante et de la trame bleue. Ce bassin participerait ainsi à renforcer la trame turquoise.</p> <p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une augmentation de la biodiversité avec l'arrivée d'espèces d'odonates protégées comme l'Agriion de Mercure ou d'amphibiens comme le péloïde ponctué. ➤ un espace de circulation pour les espèces, en améliorant les connexions entre les différentes trames écologiques ➤ des habitats étagés entre la trame verte, la zone maintenue en eau par les apports d'eaux traitées, la zone dévolue à la divagation des eaux de la Viredonne (au-delà du débit de référence continuant à s'écouler dans son lit chenalisé), et la Viredonne ➤ un maintien d'un milieu intermédiaire du lit moyen reconstitué par l'apport d'eau (par percolation) depuis la zone maintenue en eau ➤ une réduction complémentaire des charges polluantes reçue par le cours d'eau, via la zone maintenue en eau. <p>L'étude des trames vertes environnantes inscrites dans les documents de planification et notamment le SCOT Pays de l'Or a été essentielle pour juger de l'opportunité du projet. Sans remettre en cause les ouvrages et digues existantes, ce projet vise ainsi le rétablissement d'un certain degré de transparence hydraulique, que le milieu a connu avant les travaux de chenalisation.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Agence de l'Eau, Commune de Lansargues
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, Symbo
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Les opérations citées dans cette fiche s'échelonnent sur 2022 et 2023.

Coût	Ces opérations représentent 250 000 € HT.
Plan de financement	<p>Ces travaux ne font l'objet, à ce jour, d'aucune subvention.</p> <p>Intérêt d'une aide au titre du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Subvention d'un projet innovant mixant la création d'espaces de transition écologique et une complémentarité de traitement par le sol et les plantes pour plusieurs pollutions : <p>Eaux pluviales strictes – excédents de temps de pluie du réseau d'assainissement - eaux viti-vinicoles - rejet de station d'épuration</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les projets participant à la reconquête de la masse d'eau avec l'objectif 2027 de la Directive Cadre sur l'Eau
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de mise en œuvre des travaux projetés, avec un objectif de finalisation du programme à l'horizon 2023.

Action	Guichet Unique de la Rénovation Énergie Rénov'Occitanie
Objectif stratégique	2. Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.8. Rénovation, transition énergétique
Description de l'action	Les missions du guichet unique : Informer grâce à des conseils orientés vers la rénovation globale et performante (informations techniques, financières, juridiques, sociales) : par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous dans des lieux de permanences ; Proposer des actions de sensibilisation. Le guichet unique est la « porte d'entrée du service public » pour animer la dynamique locale de la rénovation énergétique, orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or : service planification, habitat, urbanisme et développement durable
Partenaires financiers	Etat, Région
Partenaires techniques	Région
Périmètre / cible	Particuliers
Calendrier	Action durable
Moyens mis à disposition	Locaux pour permanences
Coût	9 000 € en 2022
Plan de financement	Fonds propres
Indicateurs d'évaluation	Bilan réalisé chaque année par le GEFOSAT

Action	Programme d'Intérêt Général (PIG) –
Objectif stratégique	2. Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.8. Rénovation, transition énergétique
Description de l'action	En partenariat avec le Département de l'Hérault, un Programme d'Intérêt Général Renov' Hérault a été mis en place sur le territoire. Il prévoit une requalification de l'habitat ancien dans le parc privé et s'adresse aux propriétaires bailleurs comme aux propriétaires occupants dont le logement nécessite des travaux significatifs d'amélioration (amélioration énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne).
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or : service planification, habitat, urbanisme et développement durable
Partenaires financiers	Conseil départemental de l'Hérault
Partenaires techniques	Association SOLIHA
Périmètre / cible	Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs ne dépassant pas les plafonds de revenus fixés par l'Etat
Calendrier	Action durable
Moyens mis à disposition	Locaux pour permanences
Coût	Volet ingénierie et animation : 18 725 € / an à partir de 2022 et Volet subventions travaux : 65 000 €
Plan de financement	Fonds propres
Indicateurs d'évaluation	Bilan réalisé chaque année par Soliha

Action	Amélioration énergétique des bâtiments / Pr
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.7.Rénovation / transition énergétique 2.7.2 Audit énergétique des bâtiments intercommunaux
Description de l’action	La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d’Investissement lancé par le gouvernement. Objectifs : favoriser les économies d’énergie, réduire les émissions de CO ₂ et encourager le développement des énergies propres. L’agglomération réalisera actuellement un schéma directeur (ressources internes) qui sera finalisé en 2022 Différents projets sont d’ores et déjà au stade APS
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	Etat/Région/ ...
Partenaires techniques	Département
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or
Coût	Equipement en panneaux solaires du siège / Potentiellement 10 000 m ² , voire d’autres bâtiments Isolation par l’extérieur, combles et vide-sanitaire, isolation des toits terrasse et remplacement des menuiseries d’environ 20 bâtiments Utilisation d’ENR (géothermie profonde) pour les solutions de chauffage et régulation des systèmes existants Réalisation d’une crèche/centre de loisirs conforme à la RE 2020 + recyclabilité des matériaux et utilisation d’ENR (Stade APS fin 2021) Etude pour l’installation d’un Data Center dans le sous-sol de la piscine de Lansargues / récupération de chaleur pour chauffage des bassins (2023) Etude pour la création d’un réseau de chaleur / Usine Ocréal (2023) Evaluation 2021: 3,5 à 5 millions d’euros
Calendrier	De 2022 à 2026
Plan de financement	?% Pays de l’Or Agglomération / ?% Etat
Indicateurs d’évaluation	Diminution rejets CO ₂ / Baisse des consommations d’énergie / Production d’énergie

Action	Rénovation de la salle d'archives d'Agglomération du Pays de l'Or
Objectif stratégique	Réaménager la grande salle d'archives définitives actuelle de 66,66m2 afin de respecter les normes en vigueur et les recommandations des Archives Départementales de l'Hérault.
Objectif opérationnel	Rénover le sous-sol actuel du CIAS afin de permettre une meilleure conservation des archives définitives.
Description de l'action	<p>Suite à l'externalisation des archives éliminables de l'Agglomération et à l'intervention de la Mission du CDG34 pour le tri de nos archives, une rénovation de la salle principale de stockage des archives est prévue ainsi qu'un réaménagement avec l'achat de rayonnages mobiles pour augmenter la capacité de stockage.</p> <p>Les avantages de ce projet d'aménagement et de réhabilitation sont pluriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une optimisation de l'espace de stockage existant avec une augmentation de la capacité d'accueil des versements pour les années à venir en matière d'archives définitives, • Le respect des règles édictées par le Service interministériel des Archives de France sur les locaux d'archives, • L'amélioration des pratiques d'archivage des agents.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Département de l'Hérault.
Partenaires techniques	Missions Archives du CDG34
Périmètre / cible	
Calendrier	Fin d'année 2022
Moyens mis à disposition	Appui technique
Coût	72 000 euros
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	<p>- Respect des recommandations effectuées par les Archives départementales</p> <p>- Contrôle sur place des archives départementales</p>

Action	Recrutement d'un chargé de mission et Qualité de l'air
Objectif stratégique	2. Environnement – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.8 Mobilités durables
Description de l'action	Pour assurer la mise en œuvre des actions du PGD et assurer une animation et un suivi des projets sur la qualité de l'air, l'Agglomération du Pays de l'Or a décidé d'embaucher un chargé de mission.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	Néant
Périmètre / cible	Demandeurs d'emploi dans le domaine du transport, de la mobilité et de la qualité de l'air.
Calendrier	2020 - 2023
Moyens mis à disposition	Temps de travail
Coût	118 800€
Plan de financement	Sur trois ans : <ul style="list-style-type: none"> • 72 000€ ADEME • 46 800€ Agglomération du Pays de l'Or
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions développées dans le cadre du PGD et du suivi de la qualité de l'air.

Action	Sensibilisation autour de la mobilité
Objectif stratégique	2. Environnement – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.9 Mobilités durables
Description de l’action	<p>Le secteur des transports est un levier majeur afin de réduire les externalités négatives infligées à l’ensemble des citoyens.</p> <p>Dans cette perspective, l’Agglomération souhaite réaliser des actions de communication afin de sensibiliser aux problématiques liées à la mobilité et d’inciter les citoyens à utiliser les modes alternatifs à la voiture.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	CD34, associations en lien avec la mobilité
Périmètre / cible	Tous les habitants du territoire, usagers scolaires, centres de loisirs, salariés
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	à Temps de travail
Coût	5 000€
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d’évaluation	Nombre de campagnes de sensibilisation, retours des individus ayant été sensibilisés

Action	Cheminelements doux et interconnexions
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.8. Mobilités durables
Description de l’action	<p>L’agglomération du Pays de l’Or a défini, en mars 2016, son projet de territoire « Pays de l’Or 2030 », en concertation avec les partenaires institutionnels, les habitants et force vive du territoire. L’un des grands enjeux identifiés et plébiscités par la population, a été la création d’un maillage de voies cyclables, pour relier les communes du territoire, les territoires voisins et les pôles stratégiques.</p> <p>Cet enjeux a été traduit dans l’un des 4 axes prioritaires, le développement des mobilités durables, du Plan Global des Déplacements (PGD).</p> <p>Le PGD a désormais identifié un schéma cyclable organisé autour de trois axes structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au nord : le long du canal BRL et du PEM de Baillargues - Au sud : le long du littoral - A l’est : via La Grande Motte, Marsillargues et Lunel <p>Le canal BRL est l’épine dorsale du réseau cyclable, longeant le canal Philippe-Lamour sur 13 kilomètres. Organisé en voie verte, le tracé garantira la sécurité de ses usagers face au trafic routier.</p> <p>Livré en avril 2021 le montant des travaux engagés pour la réalisation de l’épine dorsale du réseau cyclable du pays de l’or s’élève à 5,3 M€ HT</p> <p>La voie verte, permettra une continuité entre le pôle d’échange multimodale (PEM) de Baillargues, les communes de Mauguio, Mudaison et Valergues ainsi que la Métropole de Montpellier et le Pays de Lunel. Elle connectera également les grands pôles structurants : Odysseum, la gare LGV, l’aéroport ainsi que plusieurs lycées ou collèges et pôles d’activités.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	Etat, Région Département, Région, Montpellier Méditerranée Métropole, Communauté de commune du Pays de Lunel, commune de Mauguio, commune de Lansargues, commune de Valergues, commune de Saint Aunes
Partenaires techniques	Département, Région, Montpellier Méditerranée Métropole, Communauté de commune du Pays de Lunel
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or / Montpellier Méditerranée Métropole / Communauté de commune du Pays de Lunel
Coût travaux	Le coût de l’ensemble des itinéraires à réaliser est évalué à 6,53 M€ HT et décomposé comme suit :

	<ul style="list-style-type: none"> • Point 1 : Connexion Mauguio / Aéroport-Métropole • Point 2 : Connexion Mauguio / Métropôle (Lycée/Gare • Point 3 : Connexion Valergues / Communauté de commune. du Pays de Lunel • Point 4 : Connexion Lansargues / voie verte. • Point 5 : Connexion Mudaison / voie verte – Pole échanges Multimodal de Baillargues • Point 6 : Connexion Saint Aunes / voie verte
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Point 1 : Connexion Mauguio / Aéroport-Métropole 2022 • Point 2 : Connexion Mauguio / Métropôle (Lycée/Gare LGV...) 2024/2025 • Point 3 : Connexion Valergues / Communauté de commune. du Pays de Lunel 2022 • Point 4 : Connexion Lansargues / voie verte. 2023 • Point 5 : Connexion Mudaison / voie verte – Pole échanges Multimodal de Baillargues 2022 • Point 6 : Connexion Saint Aunes / voie verte 2023/2024
Plan de financement	<p>Ces travaux ont fait l’objet de plusieurs demandes de subvention pour lesquelles l’Agglomération du Pays de l’Or n’a reçu à ce jour aucunes réponses : Etat, Région, Département.</p>
Indicateurs d’évaluation	<p>Réalisation des travaux, fréquentation,</p>

Action	Implantation d'une maison du vélo, recyclage et remise en état de vélos
Objectif stratégique	2. Environnement – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.9.2 Vélo
Description de l'action	<p>L'Agglomération s'est lancée dans un plan de développement des infrastructures cyclables.</p> <p>En lien avec la problématique de la gestion des déchets et du développement du tourisme sur les communes du nord de l'agglomération, un espace pourrait être dédié à l'information sur les modes doux de l'agglomération (Pistes cyclables, stations vélos sécurisées, stations de gonflage, ...), à la réparation et au recyclage des vélos pour leur donner une seconde vie.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	A définir
Partenaires techniques	Association Vélo Pays de l'Or, Tricyclerie du Midi
Périmètre / cible	Tous les habitants du territoire et les usagers de passage
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	à Temps de travail
Coût	A définir
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du site, nombre de vélos recyclés

Action	Aménagement d'aires de covoiturage
Objectif stratégique	2. Environnement – Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.9.3 Covoiturage
Description de l'action	<p>Le projet de territoire Pays de l'Or 2030 a formalisé l'engagement de l'Agglomération à développer un « transport pour toutes et tous », satisfaisant les besoins en mobilité des habitants du territoire, avec comme fer de lance la promotion des modes de déplacement vertueux.</p> <p>Afin de réduire la part d'usagers autosolistes, l'Agglomération souhaite favoriser les pratiques de covoiturage, notamment en proposant des aires de covoiturations.</p> <p>Ces aires se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une signalétique très visible (totems) • D'un abri pour les usagers en attente du conducteur • De places de parking réservées <p>Une première aire est en cours d'installation à Palavas-Les-Flots.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	CD34, ADEME
Partenaires techniques	PrintEvent, Decaux, communes concernées
Périmètre / cible	Tous les (futurs) usagers captifs au covoiturage de l'agglomération
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail
Coût	9 000 € par aire
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation des aires, part modale automobile, part d'autosolistes

Action	Mise en relation entre covoitureurs
Objectif stratégique	2. Environnement – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.9.3 Covoiturage
Description de l’action	<p>Le projet de territoire Pays de l’Or 2030 a formalisé l’engagement de l’Agglomération à développer un « transport pour toutes et tous », satisfaisant les besoins en mobilité des habitants du territoire, avec comme fer de lance la promotion des modes de déplacement vertueux.</p> <p>Afin de réduire la part d’usagers autosolistes, l’Agglomération souhaite favoriser les pratiques de covoiturage, notamment en proposant une plateforme de mise en relation des covoitureurs.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	Blablacar, Rézopouce, Klaxit
Périmètre / cible	Tous les (futurs) usagers captifs au covoiturage de l’agglomération
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail
Coût	10 000€
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d’évaluation	Fréquentation de la plateforme, part modale automobile, part d’autosolistes

Action	Renouvellement des cars de la régie
Objectif stratégique	2. Environnement – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.9.4 Véhicules propres
Description de l’action	<p>La régie des transports de l’Agglomération du Pays de l’Or dispose de 10 cars afin d’assurer une activité de transport dans le cadre ses propres compétences (e.g. sorties scolaires, des clubs des aînés, des espaces jeunes et des centres de loisirs).</p> <p>Compte-tenu de l’ancienneté avancée (entre 15 et 16 ans de service) et d’un grand nombre de kilomètres de 5 bus, il a été décidé d’en renouveler 2.</p> <p>Au-delà de ces caractéristiques techniques, l’Agglomération souhaite poursuivre son action pour les mobilités durables en choisissant des bus dont la consommation énergétique est en adéquation avec les préoccupations environnementales d’aujourd’hui et de demain.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	ADEME, Région Occitanie
Partenaires techniques	UGAP, CATP
Périmètre / cible	Conducteurs et usagers se déplaçant avec la régie des transports
Calendrier	Commande avant fin 2021
Moyens mis à disposition	Temps de travail
Coût	500 000 €
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d’évaluation	Bilan carbone du bus, capacité, confort

Action	Flotte de véhicules GNV pour la collecte des déchets et les transports
Objectif stratégique	2. Environnement
Objectif opérationnel	2.8 Mobilités durables 2.8.4 Véhicules propres
Description de l'action	<p>L'Agglomération du Pays de l'Or accomplit en régie l'ensemble de la compétence collecte des déchets et transports privés (scolaires et seniors).</p> <p>Afin de limiter son impact sur l'environnement et le cadre de vie, elle a fait le choix de convertir sa flotte de véhicules légers et lourds au profit de modes de carburation propres. Si une motorisation électrique a été retenue pour les voitures, la technologie actuellement disponible notamment pour les véhicules de collecte des déchets et de transport de personnes ne permet pas de garantir une autonomie suffisante. Ainsi, le GNV est apparu comme une alternative compatible avec le projet de réduire significativement l'empreinte environnementale du transport en lien avec l'exercice des compétences de l'Agglomération. En effet, le GNV n'émet quasiment aucune particule fine (-95 %) et des NOx deux fois inférieurs à la norme Euro VI. Également, le bioGNV disponible sur le territoire du Pays de l'Or présente un bilan carbone quasi neutre, le CO2 libéré à l'échappement est équivalent au CO2 absorbé par les végétaux méthanisés. Les émissions de CO2 sont en moyenne 15% inférieures par rapport à une carburation diesel. Enfin, ce mode de carburation offre une amélioration de l'environnement urbain par le fait qu'il est sans odeur et peu bruyant.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	Agglomération du Pays de l'Or
Périmètre / cible	Territoire intercommunal
Calendrier	Attribution du marché de fourniture de véhicules GNV : été et Hiver 2021 Mise en service des véhicules : 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	Acquisition / renouvellement de la flotte de véhicules : env. 5.6 M€
Plan de financement	Subvention ADEME Agglomération du Pays de l'Or
Indicateurs d'évaluation	Consommation annuelle de GNV Empreinte carbone correspondante

Action	Equipements en véhicules électriques et bornes de recharge
Objectif stratégique	2. ENVIRONNEMENT – Préserver et valoriser l’environnement et le patrimoine du territoire
Objectif opérationnel	2.7.Rénovation / transition énergétique 2.7.2 Equipements en véhicules électriques et bornes de recharges
Description de l’action	L’agglomération du Pays de l’Or dispose d’un parc de près de 170 véhicules et engins, dont 81 véhicules légers. Dans le cadre de sa politique de renouvellement des véhicules, l’Agglomération du Pays de l’Or à depuis 2019 fait l’acquisition de 13 véhicules électriques et installés 7 bornes de recharges double. D’ici 2025, l’Agglomération du Pays de l’or souhaite poursuivre sa politique de renouvellement de véhicules et faire l’acquisition de 2 véhicules électriques par an (soit 8 véhicules supplémentaires) et installer 6 nouvelles bornes de recharges doubles (4 au siège et 2 à la piscine de Palavas les Flots)
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l’Or
Partenaires financiers	Etat
Partenaires techniques	Département
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l’Or
Coût	240 K€
Calendrier	De 2022 à 2025
Plan de financement	80% Pays de l’Or Agglomération / 20% Etat (CEE/programme Advenir/Bonus écologique)
Indicateurs d’évaluation	Diminution rejets CO2 / Baisse cout de carburant (Essence/Gasoil)

Action	Pratiques écoresponsables dans les EAJE - Gestion des crèches et de l'accueil des enfants
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.1. Accueil des publics 3.1.1. Enfance
Description de l'action	<p>L'Agglomération du Pays de l'Or a contractualisé avec l'association « Label Vie » spécialisée dans la mise en place des pratiques éco responsables dans les EAJE afin de porter ce projet. Cette association a développé plusieurs labels dont le label « Ecolo crèche ». Elle a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les crèches à faire évoluer les pratiques afin que les enfants grandissent dans un univers plus sain dès leur plus jeune âge. • Etudier tous les impacts de la démarche Ecolo crèche en identifiant les solutions écoresponsables et en mesurant les effets sur l'écosystème du jeune enfant. • Mobiliser le grand public, sensibiliser élus et agents territoriaux aux questions du développement durable. <p>L'accompagnement permettra à la structure d'atteindre des objectifs réalisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie dans les lieux d'accueil, pour les enfants et les professionnels. • Réduire l'impact de ces lieux d'accueil sur l'environnement (dépenses énergétiques, baisse des coûts de fonctionnement, choix des matériaux et produits à favoriser). • Intégrer l'écologie de façon systématique dans l'éducation dès le plus jeune âge, pour un meilleur épanouissement des futurs citoyens. <p>Une crèche est en cours de labellisation, la crèche « les Pitchouns » à Palavas les Flots servira donc d'exemple pour un possible essaimage sur une autre structure à partir de 2023.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or Responsable Service Enfance-Jeunesse Coordonnatrice Petite Enfance / Directrices d'EAJE
Partenaires financiers	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires techniques	Association Label La Vie
Périmètre / cible	2 Crèches De l'Agglomération Pays de l'Or
Calendrier	2021-2026
Moyens mis à disposition	Mobilisation des agents de la structure Financement d'une formation Adhésion au réseau de labellisation
Coût	2021 : Dispositif sur 1 crèche : 6 226 € (Coût de la formation 3 352€/Coût du personnel mobilisé : 2 474€/ Coût adhésion : 400€) 2022 : Dispositif sur 1 crèche : 4 550 € (Coût de la formation 1 676€/Coût du personnel mobilisé : 2 474€/ Coût adhésion : 400€) 2023 : Dispositif sur 2 crèches : 9 100 € (Coût de la formation 3 352€/Coût du personnel mobilisé : 4 948€/ Coût adhésion : 800€) 2024 : Dispositif sur 2 crèches : 7.424 € (Coût de la formation 1.676 €/Coût du personnel mobilisé : 4 948€/ Coût adhésion : 800€) 2025 : Dispositif sur 2 crèches : 5 748 € (Coût du personnel mobilisé : 4 948€/ Coût adhésion : 800€)

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

	2026 : Dispositif sur 2 crèches : 5 748 € : 4 948€/ Coût adhésion : 800€)
Plan de financement	CAF/ Fonds Propres/ Participations familles
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'agents formés Nombre d'enfants bénéficiant du dispositif

Action	Projet de réduction de l'utilisation de produits chimiques
Objectif stratégique	Remplacer les produits dangereux par ce qu'il est moins.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les outils de nettoyage aux surfaces ; • Maîtriser les rangements des produits ; • Utiliser des méthodes de nettoyage sans produits.
Description de l'action	<p>A ce jour, les locaux de stockage des produits d'entretien au sein des différentes structures de notre collectivité ne représentent pas un modèle homogène, tant dans l'aménagement et l'organisation du local que dans l'utilisation des produits par l'agent. Cette disparité n'assure pas de manière satisfaisante la sécurité et la santé de nos agents conformément à l'article L4121-1 : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Une évaluation des sites s'impose afin d'apporter des réponses concrètes à cette problématique</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or : service prévention
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	INRS, CARSAT, ACFI
Périmètre / cible	Agents d'entretien et structures de l'agglomération soumises à une forte cadence de nettoyage
Calendrier	1er janvier 2022
Moyens mis à disposition	Service prévention
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	Résultat d'audit

Action	Thématique “Environnement et nature” du Projet Educatif De Territoire et Plan Mercredi
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.1. Accueil des publics 3.1.2. Jeunesse
Description de l'action	<p>L'Agglomération du Pays de l'Or à travers sa compétence jeunesse est gestionnaire de 11 Accueils de Loisirs Périscolaires sur le territoire, 12 à la rentrée scolaire 2021/2022. Dans ce cadre, elle est signataire avec les services partenaires (DASEN, CAF, Préfecture) d'un projet éducatif de territoire incluant un volet “Plan Mercredi”.</p> <p>Ce PEDT s'articule autour de 3 thématiques posées en objectifs généraux permettant de structurer les activités proposées aux enfants : Art et Culture, Sport et Motricité, Environnement et Nature.</p> <p>Les objectifs opérationnels déclinant ces thématiques sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener l'enfant à trouver sa place au sein d'un groupe, • Favoriser la coopération des enfants au travers des activités, • Permettre à l'enfant de devenir responsable, • Amener l'enfant à affirmer ses capacités et à s'en reconnaître de nouvelles, • Favoriser l'appréhension de son environnement. <p>Dans le but de développer chez l'élève le sentiment d'appartenir à un groupe qui vit et respecte des règles communes, les activités proposées doivent susciter la curiosité des enfants pour favoriser les questionnements et les découvertes. Pour la thématique “Environnement et Nature”, les enfants amenés à découvrir puis acquérir des gestes écocitoyens du quotidien.</p> <p>Au travers du projet Regard'Or mentionné dans le PEDT, de nombreux outils ludiques (mallettes, jeux, composteurs...) ont été mis à disposition des ALP en plus d'une personne en service civique pour présenter ces différents outils (3 à 10 ans). Ils permettent de faire découvrir et de sensibiliser les enfants à la réduction du gaspillage, au traitement des déchets... Grâce aux différentes compétences de l'Agglomération, les poubelles de tri sélectif, le composteur... sont des outils présents dans le quotidien des enfants.</p> <p>Les ALP poursuivent leurs actions en s'appuyant aussi sur les autres services de l'Agglomération par des projets “Jardins”, l'intervention des “Ambassadeurs du Tri” avec minibus pédagogique du service environnement et l'intervention des gardes littoraux du service “Milieu Aquatique ”sur la sensibilisation de la faune et de la flore de l'Etang de l'Or.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or Responsable Service Enfance-Jeunesse Coordonnateur Périscolaire et Directeurs/Equipes ALP
Partenaires financiers	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires techniques	Services de l'agglomération
Périmètre / cible	Enfants fréquentant les 12 ALP
Calendrier	Durée du PEDT labellisé Plan Mercredi septembre 2021 – septembre 2024 Potentiel renouvellement
Moyens mis à disposition	Achat de matériel spécifique - Mise à disposition de personnels d'autres services de l'Agglomération

Coût	Dépenses de fonctionnement, charges de pédagogique
Plan de financement	Financement CAF de l'activité ALP globale (CEJ 2019/2022 + PSAL) Financement Agglomération du Pays de l'Or Participations familles
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'enfants fréquentant les ALP

fi

Action	Semaines Actions thématiques auprès des adolescents
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.1. Accueil des publics 3.1.1. Enfance
Description de l'action	<p>L'Agglomération assure la gestion de 8 espaces jeunes sur le territoire. Afin de favoriser la solidarité des jeunes sur un territoire étendu et composé de cultures différentes, la collectivité met en place 8 Semaines Actions sur les temps de vacances scolaires qui sont des moments de regroupement d'enfants de différentes communes. Chaque Semaine Actions tourne autour d'une thématique. Le pôle a souhaité que les inscriptions s'effectuent sur la totalité des 5 jours afin de drainer les jeunes, par les aspects ludiques de certaines activités, vers d'autres de sensibilisation, de prévention permettant de faire passer des messages éducatifs.</p> <p>Les objectifs des Semaines Actions comme pour toute l'activité Espace Jeunes tendent à favoriser la vie en collectivité, amener vers l'autonomie et la responsabilisation et favoriser l'épanouissement. Sur les 8 Semaines Actions, au moins 2 abordent les thématiques de protection de l'environnement, de l'éducation à la santé dont alimentation équilibrée et de qualité, prévention des conduites addictives pour faire des jeunes des citoyens de demain sensibles aux enjeux écologiques et de santé publique.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or Responsable Service Enfance-Jeunesse Coordonnateur Extrascolaire /Directrice et animateurs Espaces Jeunes
Partenaires financiers	Caisse d'Allocations Familiales
Partenaires techniques	Prestataires Services de l'Agglomération : Environnement, Milieu Aquatique, Restauration collective
Périmètre / cible	36 adolescents par session
Calendrier	2 sur 8 semaines actions par année scolaires
Moyens mis à disposition	Animateurs Prestations de service Salle d'Espaces jeunes
Coût	<p>2021 : Pour 2 semaines actions/8 : 14.300€ (Coût des prestations 4.000€ par semaine actions/Coût du personnel mobilisé : 3.150€ par semaine actions)</p> <p>2022 : Pour 2 semaines actions/8 : 14.300€ (Coût des prestations 4.000€ par semaine actions/Coût du personnel mobilisé : 3.150€ par semaine actions)</p> <p>2023 : Pour 2 semaines actions/8 : 14.300€ (Coût des prestations 4.000€ par semaine actions/Coût du personnel mobilisé : 3.150€ par semaine actions)</p> <p>2024 : Pour 2 semaines actions/8 : 14.300€ (Coût des prestations 4.000€ par semaine actions/Coût du personnel mobilisé : 3.150€ par semaine actions)</p> <p>2025 : Pour 2 semaines actions/8 : 14.300€ (Coût des prestations 4.000€ par semaine actions/Coût du personnel mobilisé : 3.150€ par semaine actions)</p>

	2026 : Pour 2 semaines actions/8 : 14.30 4.000€ par semaine actions/Coût du pers semaine actions)
Plan de financement	Financement CAF de l'activité ALP globale (CEJ 2019/2022 + PSAL) Financement Agglomération du Pays de l'Or Participations familles
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes sensibilisés

Action	Réalisation d'une analyse des bes
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouissement dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Soutien des publics précaires
Description de l'action	<p>Le début d'un nouveau mandat est propice pour interroger le périmètre des politiques publiques, leur impact et travailler à leur éventuelle réorientation si cela est jugé nécessaire. Une analyse des besoins sociaux (ABS) peut être considérée comme un outil stratégique, de prospective, un outil d'aide à la décision au service des politiques publiques menées sur le territoire.</p> <p>La réalisation d'une telle étude nécessite de bien en définir la méthodologie, les objectifs et les résultats à atteindre. Pour cela un groupe de travail associant élus et agents a été mis en place en décembre 2020. Il a élaboré les termes de référence d'une ABS intercommunale associant le CIAS et les CCAS du territoire. Ses membres ont fait émerger des thématiques « socle » à appréhender et d'autres optionnels. Ces éléments ont été intégrés à un cahier des charges diffusé en juin 2021 dans le cadre d'un marché d'ABS et de diagnostic social territorial.</p>
Porteur et pilote	CIAS du Pays de l'Or
Partenaires financiers	CCAS des communes du Pays de l'Or
Partenaires techniques	CCAS des communes du Pays de l'Or
Périmètre / cible	Territoire intercommunal
Calendrier	Réalisation de l'étude d'octobre 2021 à avril 2022, rendu au printemps 2022
Moyens mis à disposition	Moyens financiers du CIAS et participation communale
Coût	Estimé à 30 000 € en 2022
Plan de financement	20 000 € pris en charge CIAS et 10 000 € pris en charge par les communes
Indicateurs d'évaluation	Qualité des analyses thématiques et des recommandations

Action	Lieux d'Accès Multimédia (LAM) de La Grande Motte et Mauguio
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Emploi et insertion
Description de l'action	<p>Le Point Emploi intercommunal de La Grande Motte et l'Espace France services de Mauguio accueillent sensibilisent, accompagnent et initient leurs usagers à l'utilisation des outils informatique notamment pour les démarches relatives ou en lien avec leur recherche d'emploi et pour toutes démarches de e-administration.</p> <p>Ouvert en libre accès le Lundi toute la journée et tous les matins du Mardi ou Vendredi, et sur rdv les après-midis, le Point Emploi de La Grande Motte situé au Point zéro, dispose de plusieurs postes informatiques en libre accès, connectés à internet, d'un scanner et d'une imprimante. L'Espace France Services situé à l'antenne administrative de l'agglomération, boulevard de la Démocratie à Mauguio est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h</p> <p>Les Lieux d'accueil multimédia du Point Emploi intercommunal de la Grande Motte et l'Espace France Service de Mauguio permettent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'information pour tous • La prise en main des outils de recherche d'emploi • L'accès aux différents services de l'administration en ligne • L'accès à l'offre de formation • Le développement des compétences personnelles <p>Des ateliers thématiques autour des usages du numérique sont également organisés en fonction des besoins identifiés.</p>
Porteur et pilote	Pays de l'Or Agglomération - Service Développement économique et emploi – Service administration générale
Partenaires financiers	Le Département de l'Hérault
Partenaires techniques	Le Département de l'Hérault et le réseau des LAM
Périmètre / cible	Usagers du Point Emploi intercommunal de La Grande Motte et de l'Espace France Services de Mauguio
Calendrier	Toute l'année
Moyens mis à disposition	Mise à disposition de matériel informatique (6 ordinateurs par LAM), de connexion internet, de locaux et du conseiller numérique et des conseillères et animatrices emploi.
Coût	Temps de travail des agents et charges de locaux / matériel
Plan de financement	Subvention du département : 4000 € par LAM
Indicateurs d'évaluation	Base de données LAM renseignée tout au long de l'année et consolidée par les services du Département

Action	Les découvertes métiers du Pays
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Emploi et insertion
Description de l'action	<p>Les découvertes métiers sont organisées tout au long de l'année afin de favoriser la rencontre entre des personnes en recherche d'emploi / de projet professionnel, des entreprises et des organismes de formation.</p> <p>Ces temps d'échanges directs sont préparés par les conseillères et animatrices emploi de l'agglomération autour des métiers en tension sur le territoire. Ces métiers sont repérés au contact des recruteurs locaux, des partenaires de l'agglomération, mais aussi grâce aux études « Besoin de Main d'Oeuvre » de Pôle Emploi.</p> <p>La présence d'un organisme de formation permet de délivrer l'information la plus complète possible sur le métier présenté et les moyens d'y accéder par la formation.</p> <p>Le public est ciblé et invité par les Points emplois intercommunaux de Mauguio et La Grande Motte, et par les partenaires emploi de l'agglomération, notamment l'agence Pôle Emploi Méditerranée</p> <p>Le format est volontairement restreint et convivial (entre 5 et 15 personnes) afin de faciliter les échanges directs.</p> <p>Les rencontres sont organisées une fois par mois selon un calendrier prédéfini susceptible d'évoluer pour s'adapter aux besoins du territoire</p> <p>Elles sont, d'une part à destination des publics spécifiques : les saisonniers et le public de plus de 50 ans, devant être soutenus de diverses manières et ciblés par les Points Emploi et, d'autre part, axées sur la valorisation des métiers en déficit d'image ou souffrant d'idées reçues de la part du public et qui sont des métiers en tension sur le territoire.</p>
Porteur et pilote	Service attractivité économique et emploi du Pays de l'Or
Partenaires financiers	La Région Occitanie (Appel à Projets Info Métiers)
Partenaires techniques	Les organismes de formation, les partenaires institutionnels : Pôle Emploi, MLJ, ...le réseau du Service Public Régional de l'Oriantation
Périmètre / cible	Les demandeurs d'emploi en recherche de reconversion ou de formation
Calendrier	Fréquence mensuelle sur 10 mois de l'année
Moyens mis à disposition	Organisation par les conseillères et animatrices emploi de l'agglomération
Coût	Charges de personnel et à caractère général
Plan de financement	Subvention de la Région d'environ 3500 € par an
Indicateurs d'évaluation	Bilan statistique qualitatif et quantitatif partagé avec la Région

Action	Evènements Emploi : Forum Littoral Saisonnier, En route pour l'emploi saisonnier
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Emploi et insertion
Description de l'action	<p>L'Agglomération du Pays de l'Or met en place des évènements tout au long de l'année pour permettre des rencontres entre les entreprises locales et les demandeurs d'emploi mais aussi entre les professionnels eux-mêmes.</p> <p>L'objectif est de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande. Pour cela des temps forts annuels sont dédiés à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Forum littoral de l'emploi saisonnier : <p>Organisé chaque année en Février / Mars, mutualisé depuis 5 ans avec la communauté de communes Terre de Camargue, cet évènement permet notamment aux recruteurs de gagner du temps dans la constitution de leurs équipes saisonnières et aux personnes en recherche d'emploi de trouver un emploi saisonnier. Le Forum accueille chaque année entre 120 et 150 recruteurs et 1200 à 1500 demandeurs d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - « En route pour l'emploi » : <p>Organisé chaque année en Novembre/Décembre, cet évènement permet également de rapprocher l'offre et la demande d'emploi locale. L'évènement accueille chaque année une quinzaine de structures d'accompagnement, une quinzaine d'organismes de formation et une vingtaine d'entreprises qui peuvent ainsi échanger avec près de 500 personnes en recherche d'accompagnement, de formation, ou d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Le Rallye de l'Emploi » et le « Markethon » : <p>Actions collectives de recherche directe d'emploi auprès des entreprises locales. Ces actions d'insertion sont organisées en partenariat avec le Comider et la Communauté de Communes Terre de Camargue. Les organisateurs définissent des zones géographiques sur les communes du territoire. Des petits groupes mobiles de demandeurs d'emploi sont formés. Ils parcourent les zones définies et vont ainsi prospecter les entreprises locales afin de recueillir les offres d'emploi non encore pourvues ou du marché caché. A l'issue de la journée, les offres d'emploi de tous les groupes sont mises en commun et seuls les participants peuvent y postuler directement. Dans un délai d'une semaine, les offres d'emploi collectées sont rendues publiques. Ces actions permettent ainsi de développer la notion de travail collectif, d'entraide, d'effort et de réussite. Chaque année, les Point emploi de La Grande Motte et de Mauguio accompagnent une vingtaine de personnes et collectent près de 60 offres d'emploi grâce à l'implication des entreprises locales.</p>
Porteur et pilote	Service attractivité économique et emploi du Pays de l'Or (En Route pour l'Emploi, Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier 1 an/2, Rallye de l'emploi saisonnier 1 an/2), Service Emploi de la CC Terre de Camargue (Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier 1 an/2, Rallye de l'emploi saisonnier 1 an/2), Comider (Markethon)

Partenaires financiers	Dépenses mutualisées avec la Communauté de communes Terre de Camargue pour le Forum Littoral de l'Emploi de l'emploi saisonnier
Partenaires techniques	Communauté de communes Terre de Camargue Pôle Emploi Montpellier Méditerranée et Pôle Emploi Vauvert, MLJ, PLIE, COMIDER.
Périmètre / cible	Personnes en recherche d'emploi et recruteurs du territoire.
Calendrier	Fev/Mars: Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier – Mai/Juin: Rallye de l'emploi saisonnier – Sept/Oct: Markethon – Nov/Dec: En Route pour l'emploi
Moyens mis à disposition	Mobilisation des conseillères du service emploi – Logistique événementielle et communication.
Coût	FLES : environ 15 000 € par intercommunalité En route : environ 4 000 € Rallye de l'emploi : environ 1 000 € par intercommunalité Markethon : 1000 € de subvention attribués au Comider
Plan de financement	Pays de l'Or Agglomération (+ CC Terre de Camargue pour les évènements mutualisés).
Indicateurs d'évaluation	Bilan statistique de chacun des évènements

Action	Projet d'intégration du réseau des Saisonniers Occitanie
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Emploi et insertion
Description de l'action	<p>Le réseau MTS a été créé en 1966 à l'initiative du GIPE de St Lary Soulan. Il regroupe 6 structures de l'emploi saisonnier. Ces lieux d'accueil reçoivent et accompagnent du public en recherche d'emplois saisonniers sur les territoires littoraux et /ou de montagne avec différentes activités. Des forums emploi et job dating sont organisés pour permettre aux saisonniers de trouver un emploi.</p> <p>Rejoindre le Réseau des Maisons du Travail Saisonnier vise des objectifs communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la professionnalisation des travailleurs saisonniers, ▪ Fidéliser les emplois et la pluriactivité ▪ Mobiliser géographiquement les travailleurs ▪ Pérenniser des emplois ▪ Renforcer l'attractivité touristique des territoires. <p>Cette adhésion comporte de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficier de l'appui d'un réseau ▪ Mettre en place des actions spécifiques ▪ Aborder l'accompagnement plus expert des travailleurs saisonniers...
Porteur et pilote	Réseau des Maisons du Travail Saisonnier Occitanie
Partenaires financiers	Demande de subvention auprès de la DREETS de l'Hérault
Partenaires techniques	Les membres du réseau des MTS
Périmètre / cible	Public en recherche d'emploi, travailleurs saisonniers et entreprises locales
Calendrier	2022
Moyens mis à disposition	Agents conseillères et animatrices Emploi
Coût	Temps agent, déplacements
Plan de financement	A prévoir au budget 2022
Indicateurs d'évaluation	Bilan statistique annuel

Action	Don alimentaire des excédents de la restauration collective
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Emploi et insertion
Description de l'action	<p>Du fait des modalités d'organisation de la restauration collective (système de réservation très souple pour les familles en restauration scolaire) et livraison en 24 h de repas RAD en cas de sortie d'hospitalisation, des excédents alimentaires existent dans les cuisines centrales. Depuis 2019, dans le cadre de conventions, les excédents alimentaires de la cuisine centrale de Mauguio sont refroidis et donnés chaque mardi au profit des bénéficiaires de l'épicerie sociale de Mauguio et chaque jeudi pour les familles soutenues par le CCAS de Candillargues et la Banque alimentaire de l'Hérault.</p> <p>En cette période d'augmentation des inégalités sociales et des bénéficiaires de l'aide alimentaire, du matériel spécifique a été demandé dans le cadre du volet B du PAT pour permettre l'essaimage de cette pratique de don aux autres cuisines du territoire.</p>
Porteur et pilote	Service de restauration collective
Partenaires financiers	DRAAF
Partenaires techniques	CCAS des communes
Périmètre / cible	Bénéficiaires de l'aide alimentaire des CCAS
Calendrier	Action durable
Moyens mis à disposition	Equipement technique (cellules de refroidissement) et barquettes alimentaires
Coût	11 520 €
Plan de financement	Volet B du PAT : 11 520 € en 2022
Indicateurs d'évaluation	Les quantités données pourraient être suivies (pas le cas actuellement)

Action	Ateliers nutrition-santé petit budget
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.2. Accompagnement des publics fragiles ou précaires 3.2.3. Soutien des publics précaires
Description de l'action	Coorganisés avec les structures distributrices des denrées de l'aide alimentaire (Centres Communaux d'Actions Sociales, épicerie sociale), ces ateliers auront pour but de sensibiliser les bénéficiaires de l'aide alimentaire à l'alimentation durable et de qualité « petit budget ». Le format est un parcours de formation de 3 demi-journées, terminé par une session de cuisine collective. Une première année « pilote » verra l'organisation de 4 sessions, et 6 pour la deuxième année, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des communes du territoire. Cette action entendra contribuer aux objectifs de lutte contre la précarité alimentaire. Elle pourra bénéficier d'un cofinancement accordé dans le cadre du PNNS. Une contractualisation pluriannuelle avec l'ARS est envisagée courant 2022.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	PNNS, DRAAF
Partenaires techniques	CCAS des communes, CIAS, Epicerie sociale
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	2022-2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail intervenante
Coût	19 200 €
Plan de financement	PNNS : 7 500 € (2500 € en 2021, 2022 et 2023) - DRAAF (volet B PAT) : 7 800 € (3 900€ en 2022, 3 900€ en 2023) - Autofinancement : 3 900 € en 2024
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bénéficiaires touchés, nombre de sessions réalisées

Action	Equipements pour augmenter l'approvisionnement en produits durables et de qualité
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.3. Politique alimentaire durable - restauration collective à dimension sociale 3.3.1. Développement de l'approvisionnement en produits durables et de qualité (EGALIM) / biologiques et locaux
Description de l'action	<p>Les cuisines du Pays de l'Or disposent de légumerie et les agents du service ont une culture et un apprentissage de longue date de travail des produits frais, durables et de qualité.</p> <p>Toutefois, l'approvisionnement en produits frais implique l'équipement spécifique des cuisines (tables de travail, coupes légumes, sauteuse, four, etc.), afin d'augmenter la part de produits biologiques, de saison et locaux, et plus généralement celle des plats cuisinés à partir de matières premières de qualité en restauration collective.</p> <p>Afin de poursuivre et d'amplifier cette pratique professionnelle et cette politique d'achats alimentaires, une partie des équipements devant être renouvelés ou achetés a été incluse dans une demande de subvention dans le cadre de la mesure 14 du plan France relance (pour les petites communes de la Plaine) et une autre dans le volet B du PAT (pour les communes non-éligibles à la mesure 14).</p>
Porteur et pilote	Service de restauration collective
Partenaires financiers	DRAAF
Partenaires techniques	Fournisseurs de matériel
Périmètre / cible	Territoire de l'Agglomération
Calendrier	Idéalement automne 2021 pour les achats, en fonction des réponses aux deux AAP
Moyens mis à disposition	Matériel
Coût	74 314 € en 2022
Plan de financement	12 250 € pour la mesure 14 et 62 064 € dans le cadre du PAT
Indicateurs d'évaluation	Suivi de la part de produits durables et de qualité dans les approvisionnements

Action	Structuration d'une filière maraichère
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouissement dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.3. Politique alimentaire durable - restauration collective à dimension sociale 3.3.1. Développement de l'approvisionnement en produits durables et de qualité (EGALIM) / biologiques et locaux
Description de l'action	<p>Depuis 2019, un projet de structuration d'une filière maraichère pour la restauration collective du Pays de l'Or est développé. Avec le soutien du CIVAM Bio 34 et de la FR CIVAM LR, cinq producteurs bio ont été identifiés et des livraisons test ont été lancées dès l'été 2019. Sur la base d'un calendrier de saisonnalité et d'une planification annuelle des commandes, celles-ci se poursuivent et ont été amplifiées. Suite à la reconnaissance officielle du GIEE par la DRAAF en septembre 2020, le projet doit se poursuivre et permettre de consolider la structuration en cours en vue d'amplifier l'approvisionnement en produits biologiques et locaux de la restauration collective du Pays de l'Or : liens entre producteurs, structure juridique, logistique commune, répartition des approvisionnements, etc.</p> <p>Deux actions particulières sont proposées dans le cadre du PAT (volet B) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'une visite des cuisines par les producteurs afin de renforcer les liens production-préparation (absence de coût) ; • L'accompagnement du GIEE pour répondre à la principale difficulté identifiée à ce jour pour l'approvisionnement de la restauration collective : la structuration logistique de cette filière de demi-gros (différents sites pour les cuisines centrales, distance et calendrier cultural différents entre les agriculteurs du GIEE, etc.). Cette étude sera articulée en 3 phases : une formation-coordination des animateurs-rices du CIVAM bio 34 par une structure spécialisée sur ces sujets, la réalisation de l'étude-animation par le CIVAM bio 34 afin de déterminer la ou les meilleure(s) solution(s) de logistique, ainsi qu'une phase de test. <p>L'accompagnement technique des membres du GIEE est assuré par le CIVAM Bio 34 et financé par la DRAAF de septembre à septembre 2023 (Numéro de l'arrêté : AGRI-2020-R76-226).</p>
Porteur et pilote	CIVAM Bio 34
Partenaires financiers	DRAAF
Partenaires techniques	FR CIVAM LR
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	2019-2023
Moyens mis à disposition	Soutien financier DRAAF au CIVAM Bio 34
Coût	46 000 €
Plan de financement	19 000 € DRAAF au CIVAM Bio sur la période 2020-2023 + 27 000 PAT Volet B pour étude logistique en 2022
Indicateurs d'évaluation	Structuration administrative et logistique du GIEE

Action	Actions de sensibilisation à l'alimentation équilibrée et durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Objectif stratégique	3. Proximité, cohésion sociale - S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.3. Politique alimentaire durable - restauration collective à dimension sociale 3.3.2. Sensibilisation à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Description de l'action	<p>Depuis 2016, des projets de sensibilisation à l'alimentation équilibrée sont menés par la diététicienne de l'Agglomération avec les élèves de 5ème du collège de La Grande-Motte, des élèves de CM1 ou CM2 et, depuis 2020 des élèves de maternelle. Les projets en élémentaire consistent en une séance en classe d'une heure pendant dix semaines, consacrée à une sensibilisation à l'alimentation équilibrée et à la rédaction d'une semaine de menus qui sera ensuite proposée en cantine. Le projet se termine par une visite de la cuisine, à laquelle les parents sont invités. Pour les 5èmes du collège de La Grande-Motte, le projet est similaire mais le temps passé en classe moindre, une partie de la sensibilisation étant assuré par l'enseignante de SVT. En maternelle, le projet consiste en deux ou trois séances d'ateliers sensoriels pour lesquels la diététicienne utilise les outils pédagogiques de la mallette « les maternelles du goût ». Eléments essentiels d'une mise en œuvre des recommandations du PNNS, ces projets ont vocation à être amplifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 classes par an en maternelle ; • 6 classes par an en élémentaire ; • 8 classes par an en collège. <p>Cette action pourra bénéficier d'un cofinancement accordé dans le cadre du PNNS. Une contractualisation pluriannuelle avec l'ARS est envisagée courant 2022. La subvention demandée dans le cadre du volet B couvrira une partie des sessions de 2022 et 2023. Les interventions en maternelle et élémentaire de 2024 seront financées par l'Agglomération.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	PNNS, DRAAF
Partenaires techniques	Diététicienne du Pays de l'Or
Périmètre / cible	Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	2021-2024
Moyens mis à disposition	Temps de travail diététicienne
Coût	29 950 €
Plan de financement	PNNS : 7 500 € (2500 € en 2021, 2022 et 2023) - DRAAF (volet B PAT) : 15 200 € (7 600 € en 2022 €, 7600 € en 2023) - Autofinancement : 7 600 € en 2024
Indicateurs d'évaluation	Nombre de sessions, nombre d'enfants participant

Action	Projet SST « tous formés pour la vie »
Objectif stratégique	Former les agents à être des acteurs sauveteur secouriste du travail
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les actions : prévenir, protéger, examiner, secourir, alerter. • Adapter le contenu aux métiers • Adapter le type de formation aux besoins des agents
Description de l'action	<p>Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et le code du travail rendent obligatoire la présence d'un ou de plusieurs agents ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence sur le lieu de travail.</p> <p>Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un agent de la collectivité. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention. Pour cela, il doit être régulièrement formé.</p> <p>La formation SST s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes. Elle a une durée de 12 heures en face à face pédagogique. Tous les 2 ans, une mise à niveau des compétences de l'agent est nécessaire. Ce recyclage est organisé sur une durée de 7 heures.</p> <p>La formation est dispensée par deux formatrices SST certifiées, interne à la collectivité. L'objectif 2021 est de débiter les formations en septembre, en priorisant les services à la population.</p> <p>Des formats allégés peuvent être proposés à certains services, type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiation aux gestes qui sauvent • 3 gestes, 1 vie
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or : service prévention des risques professionnels
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	INRS et ministère de l'intérieur
Périmètre / cible	Agents de l'Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	Septembre 2021 à décembre 2023
Moyens mis à disposition	Appuis technique et informatique / ordinateurs / tableaux numériques / mobilier/ mannequins et matériels pédagogique
Coût	0 €
Plan de financement	non
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs du bilan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents ayant suivi la formation • Nombre de journées totales de formation • Nombre d'agents étant certifiés • Indicateurs de réussite et d'évaluations liés aux manœuvres et cas concret sur les lieux de travail

Action	Recrutement d'un deuxième conseiller en Numérique
Objectif stratégique	Chiffres clefs : 1 personne sur 6 en France n'utilise pas Internet et 1 personne sur 3 manque de compétences numériques de base. Objectifs : Accompagner le développer de la démat avec la mise en place d'un accompagnement adapté avec le recrutement de deux Conseillers en Numérique.
Objectif opérationnel	Sa mission sensibiliser les personnes en situation d'exclusion numérique et favoriser leur autonomie. <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à l'autonomie des personnes dans la réalisation de démarches administratives en ligne. 2. Comprendre les enjeux du numérique et en favoriser un usage citoyen. 3. Mieux appréhender l'utilité du numérique dans sa vie quotidienne. Création d'un réseau d'intervenants et de partenaires sur le territoire (associations, médiathèques, services de l'Agglomération etc...)
Description de l'action	Accompagnement individuel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande spontanée ▪ Demande dirigée (par le CIAS par ex, ou par les agents France Services) Accompagnement collectif et animations d'ateliers numériques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en main d'un ordinateur, d'une tablette, d'un smartphone.. ▪ Naviguer sur internet ▪ Traitement de texte ▪ Réseaux sociaux.....
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or - Marion KERACHE
Partenaires financiers	L'État via l'ANCT pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un soutien financier de 50 000 euros par poste sur 2 ans. ▪ Une prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante ; ▪ Une animation nationale adressant des ressources.
Partenaires techniques	ANCT – Préfecture de l'Hérault
Périmètre / cible	L'ensemble de la population du Pays de l'Or saison estivale comprise pour les villes littorales. (Priorisation sur les usagers de l'EFS.)
Calendrier	1 ^{er} janvier 2022
Moyens mis à disposition	Espace France Service / salle numérique / postes informatiques / tablettes / smartphones.
Coût	
Plan de financement	Plan de financement sur 2 ans. Fonctionnement : agent à temps plein 20 000€ Investissement : 10 000 euros (<i>matériel informatique, de communication etc... dans le cadre du plan de financement de l'EFS.</i>)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes accompagnées et analyse des bilans de satisfaction

Action	Création de la salle de formation num
Objectif stratégique	Réduire l'écart entre les compétences ex pour servir le projet politique : Permettre à un plus grand nombre d'agents de suivre des journées de formation en donnant l'accès à la formation digitale.
Objectif opérationnel	Aménager un lieu unique destiné à la formation : <ul style="list-style-type: none"> • En présentiel • A distance
Description de l'action	Travaux d'aménagement de plusieurs salles : <ul style="list-style-type: none"> • Salle de formation permettant d'accueillir les intervenants et les agents • Salle numérique permettant d'accompagner les agents dans leurs formations digitales • Bureau du gestionnaire formation
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or - DRH
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Organismes de formation : CNFPT, CFMEL, IDEALCO, réseau de formateurs internes
Périmètre / cible	Ensemble des élus et des agents de l'Agglomération du Pays de l'Or et du territoire. Utilisation par le Conseiller en numérique dans le cadre de sa mission au sein des EFS.
Calendrier	1er janvier 2022
Moyens mis à disposition	Appuis technique et informatique / ordinateurs / tableaux numériques / mobilier
Coût	100 000 euros Recrutement d'un animateur en formation.
Plan de financement	Travaux en régie. Fournitures du matériel informatique, d'aménagement et mobilier 70 000 euros.
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs du bilan social : <ul style="list-style-type: none"> • Type de formation • Nombre d'agents ayant suivi la formation • Nombre de journées totales de formation Indicateurs liés aux déplacements : lieux de travail / Salle de formation

Action	Création d'une plateforme numérique "Pays de l'Or"
Objectif stratégique	Stratégie interne de formation innovante : <ul style="list-style-type: none"> • Etendre la connaissance et l'utilisation des outils informatiques • Créer des parcours de formations numériques • Rendre la formation accessible à tous malgré les contraintes liées aux métiers et celles liées à la crise sanitaire
Objectif opérationnel	Créer une plateforme numérique accessible à l'ensemble des élus et des agents
Description de l'action	Déposer du contenu digital répondant au plan de formation pluriannuel Accompagner les agents dans l'utilisation de l'outil informatique Délivrer des attestations de formation de professionnalisation
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or - DRH
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	IDEALCO, CFMEL, CNFPT, Réseau de formateurs internes
Périmètre / cible	Ensemble des élus et des agents du Pays de l'Or
Calendrier	1er janvier 2022
Moyens mis à disposition	Salles de formation numérique / ordinateurs / mobilier / gestionnaire formation
Coût	13 000 euros annuel. Contenu salle formation 6000 euros (tableaux numériques et Adobe Connect) Recrutement d'un animateur en formation 1 ETP.
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	Type de formation Nombre d'agents ayant suivi la formation Nombre de journées totales de formation

Action	Inclusion numérique – Outiller la médiation numérique
Objectif stratégique	<p>L'AMI « Outiller la médiation numérique » a pour objectif de accompagner des dispositifs d'inclusion numérique ancrés dans un territoire. Cet AMI s'inscrit dans l'axe 2 du volet « inclusion numérique » du Plan France Relance qui vise la structuration et l'outillage de la filière de l'inclusion numérique à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conception et mise à disposition de mobiliers d'inclusion numérique libres et ouverts dont la fabrication relocalisée est effectuée via les filières locales ; (renvoi vers page mobiliers d'inclusion numérique) ; • la mise à disposition de matériel informatique reconditionné aux médiateurs et aidants numériques et le soutien aux filières locales du reconditionnement informatique (renvoi vers page ordinateurs reconditionnés) ; • la mise à disposition d'une banque de dispositifs et ressources en ligne à destination des professionnels de l'inclusion numérique et d'un accompagnement sur mesure pour faire émerger ou consolider les projets structurants en matière d'inclusion numérique (développé ci-après).
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffres clefs : 1 personne sur 6 en France n'utilise pas Internet et 1 personne sur 3 manque de compétences numériques de base. - Objectifs : Accompagner le développement de la dématérialisation avec la mise en place d'un accompagnement adapté avec le recrutement d'un Conseiller en Numérique. Sa mission sensibiliser les personnes en situation d'exclusion numérique et favoriser leur autonomie. <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à l'autonomie des personnes dans la réalisation de démarches administratives en ligne. 2. Comprendre les enjeux du numérique et en favoriser un usage citoyen. 3. Mieux appréhender l'utilité du numérique dans sa vie quotidienne. 4. - Création d'un réseau d'intervenants et de partenaires sur le territoire (<i>associations, médiathèques, services de l'Agglomération etc...</i>) <p>Le conseiller est en charge d'assurer deux types d'accompagnement au numérique :</p> <p>Accompagnement individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande spontanée ▪ Demande dirigée (<i>par le CIAS par ex, ou par les agents France Services</i>) <p>Accompagnement collectif et animations d'ateliers numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en main d'un ordinateur, d'une tablette, d'un smartphone... ▪ Naviguer sur internet ▪ Traitement de texte ▪ Réseaux sociaux.....
Financement	<p>ANCT - Les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement individuel qui, en fonction des besoins et des ressources engagées dans le projet, pourra prendre la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un accompagnement métier ; • d'une subvention (entre 20 000 et 300 000 euros par projet) <p>Un accompagnement sera automatiquement proposé aux lauréats sur les critères du Label Numérique en Commun[s].</p>

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021



Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Moyens mis à disposition	Espace France Service / salle numérique / postes informatiques / tablettes / smartphones.

Action	Ouverture des données publiques (Open Data)
Objectif stratégique	<p>Répondre à une obligation légale : Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018.</p> <p>Assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transparence de la vie publique : Publication des délibérations, budgets, subvention. Volonté de renforcer la confiance avec les usagers. • L'efficacité de l'action publique • Le développement de l'attractivité des territoires • Le soutien à l'innovation économique et sociale
Objectif opérationnel	<p>Choix du portail à utiliser pour déposer les jeux de données de l'Agglomération.</p> <p>Publier dans un premier temps les données issues du socle commun des données sous un format approprié.</p>
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses missions de service public, l'administration produit et reçoit des documents administratifs. Ces documents administratifs peuvent contenir des informations publiques, qui peuvent elles-mêmes être représentées sous forme de données publiques. L'open data consiste à assurer la large mise à disposition à tous de ces données, en accès libre et gratuit, sous un format numérique facilement réutilisable. Afin de respecter la réglementation en vigueur en matière d'Open Data, l'Agglomération souhaite s'engager dans un processus d'ouverture des données.</p> <p>Un partenariat avec Hérault Data semble envisageable afin d'être accompagné dans cette mission.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Département de l'Hérault.
Périmètre / cible	L'intégralité des données publiques à l'exclusion des données protégées par la loi.
Calendrier	Premier trimestre 2022
Moyens mis à disposition	Appuis informatique
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de jeux de données publiés

Action	Information au Logement - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
Objectif stratégique	3. : Proximité et cohésion sociale – S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.5. : Logement, cadre de vie
Description de l'action	Dans le cadre d'une convention de partenariat, active depuis le 1er janvier 2013, des permanences gratuites assurées par l'Agence Départementale d'Information au Logement de l'Hérault (ADIL34) sont organisées pour offrir un conseil juridique relatif au droit, au financement et à la fiscalité du logement.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or : service planification, habitat, urbanisme et développement durable
Partenaires financiers	Conseil Départemental Hérault
Partenaires techniques	Association ADIL
Périmètre / cible	Particuliers
Calendrier	Action durable
Moyens mis à disposition	Locaux pour permanences
Coût	10 000 € en 2022
Plan de financement	Fonds propres
Indicateurs d'évaluation	Bilan réalisé chaque année par l'ADIL

Action	Desserte des zones d'activité entre 3
Objectif stratégique	3. Proximité et cohésion sociale – S'épar dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.6.1 Transports en commun
Description de l'action	<p>Le projet de territoire Pays de l'Or 2030 a formalisé l'engagement de l'Agglomération à développer un « transport pour toutes et tous », satisfaisant les besoins en mobilité des habitants du territoire, avec comme fer de lance la promotion des modes de déplacement vertueux.</p> <p>Compte-tenu de la requalification des zones de Fréjorgues Est et Ouest, et de l'implantation de PIOM comprenant à terme 2 000 salariés, il est nécessaire d'apporter une desserte en transport en commun pour les agents, en rabattement sur le tramway (Ligne 3), la gare LGV et/ou Odysseum.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	3M, Région Occitanie
Partenaires techniques	3M, Région Occitanie, CD34
Périmètre / cible	Salariés des zones d'activité
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	à Temps de travail
Coût	A définir
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation des transports collectifs

Action	Application Transp'Or – Compte uni
Objectif stratégique	3. Proximité et cohésion sociale – S'épar dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.6.1 Transports en commun
Description de l'action	<p>Outre le prix et le temps, les choix modaux des individus sont également dirigés par des paramètres symboliques et affectifs tels que l'accès rapide à une information claire.</p> <p>C'est en ce sens que l'Agglomération du Pays de l'Or souhaite créer un MaaS, en fusionnant 3 applications existantes en une seule, afin de faciliter l'usage des transports collectifs et limiter les externalités négatives liées à l'usage de la voiture.</p> <p>L'application Transp'Or & Mobilités permettra à l'utilisateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer et de planifier son itinéraire intra et inter-agglomération, aussi bien en amont du trajet que pendant le trajet, en temps réel • Acheter son titre de transport en ligne • Réserver sa place dans un bus à la demande si nécessaire.
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	ViaTransit, Ubi Transport, GIHP, SNCF, TaM, liO
Périmètre / cible	Usagers souhaitant se déplacer en transports collectifs sur le territoire de l'Agglomération du Pays de l'Or
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	à Temps de travail
Coût	73 545€
Plan de financement	Demande de financement Tenmod ADEME : 45 000€ (En attente)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de connexions à l'application

Action	Plans de mobilité pour l'agglomération entreprises
Objectif stratégique	3. Proximité et cohésion sociale – S'épanouir dans un territoire dynamique et solidaire
Objectif opérationnel	3.6.3 Maillage, accès, accessibilité
Description de l'action	<p>Pour inciter les salariés des entreprises à venir travailler autrement qu'en voiture, une démarche PDM peut être menée avec les entreprises du territoire.</p> <p>La convention mobilité, signée en l'agglomération et l'entreprise, se devra d'inciter à la pratique des modes doux actifs, du covoiturage et des transports en commun.</p>
Porteur et pilote	Agglomération du Pays de l'Or
Partenaires financiers	Entreprise concernée par le PDM
Partenaires techniques	3M, Région Occitanie, TaM
Périmètre / cible	Salariés des zones d'activité
Calendrier	2021 – 2024
Moyens mis à disposition	à Temps de travail
Coût	A définir
Plan de financement	Dépendra des subventions
Indicateurs d'évaluation	Nombre de conventions passées entre l'agglomération et les entreprises.

Action	Etude de définition urbaine et sectorielle préalable à la mission de maîtrise d'œuvre (Bourg centre) et la révision du PLU
Objectif stratégique	Maîtriser les grands enjeux du territoire pour un aménagement durable, cohérent et authentique la commune. Requalifier les espaces publics pour faciliter les déplacements Définir un plan de déplacement Créer une unité et une continuité dans le village (centre, entrée, nouveaux quartiers) Définir les règles d'urbanisme en concertation avec les habitants pour un PLU connu, compris et respecté.
Objectif opérationnel	Aménagement du bourg-centre : requalification des espaces publics, plan de déplacement et stationnement Mise en cohérence du PLU avec les grands principes d'aménagement définis
Description de l'action	L'étude de définition urbaine thématique et sectorielle doit être une aide à la décision de la maîtrise d'ouvrage. Trois thématiques majeures seront explorées à l'échelle globale du territoire urbanisé : <ul style="list-style-type: none"> - les mobilités - la contrainte hydraulique - la maîtrise du développement urbain Les principes globaux adoptés et validés suite à cette analyse à l'échelle du village, seront appliqués à l'échelle des secteurs pré-identifiés et détaillés comme des principes d'aménagement. A la phase d'étude succèdera la phase opérationnelle : <ol style="list-style-type: none"> 1- Aménagement du carrefour du « nouveau centre » 2- Réaménagement des rues et avenues adjacentes au centre ancien 3- Réhabilitation de la place du château et de la place de l'Église
Porteur et pilote	Commune (+ CAUE) Équipe pluridisciplinaire : architecture, urbanisme, déplacements, hydraulique, paysagistes, concertation, voirie
Partenaires financiers	Conseil départemental, conseil régional, Établissement public foncier, DDTM, Pays de l'Or Agglomération
Partenaires techniques	CAUE, CD34, EPF
Périmètre / cible	Agglomération de Candillargues avec zooms opérationnels sur le bourg centre.
Calendrier	Étude : septembre 2021- décembre 2022 PLU : janvier 2022 – décembre 2022 Travaux : juillet 2022 – (prévisionnel à définir)
Coût	Étude : 60000€ <ol style="list-style-type: none"> 1- Aménagement du carrefour du « nouveau centre » : 400.000€ 2- Réaménagement des rues et avenues adjacentes au centre ancien : 680.000€ Réhabilitation de la place du château et de la place de l'Église : 360.000€
Plan de financement	3- 20% autofinancement / 80% subventions (répartition en cours de définition)
Indicateurs d'évaluation	La Commune connaît sa capacité foncière et réglementaire, réalise les travaux sur le bourg centre et révisé son PLU en utilisant l'étude des secteurs réalisés

Action	Créer des espaces associatifs : maison des associations
Objectif stratégique	Organiser la montée en puissance du monde associatif de la Commune : <ul style="list-style-type: none"> - Créer deux lieux associatifs mutualisés et partagés tout au long de l'année, vivier de bien-vivre ensemble, - Donner aux associations les moyens de participer à la cohésion du village, - Intégrer les jeunes dans la dynamique associative et les générations.
Objectif opérationnel	Rénovation énergétique, mise en accessibilité et remodelage des espaces Répondre aux besoins exprimés par les associations.
Description de l'action	La salle polyvalente deviendra un espace associatif mutualisé, culturel et sportif, composé de 3 locaux : 1 lieu de vie pour nos jeunes à partir de 15 ans, 1 local mis à disposition des associations, 1 salle d'activités physiques et culturelles pour les scolaires et la crèche, située à proximité. La commune charge le chantier d'insertion Passerelle de la réalisation de ces travaux. La salle René Vidal, de taille plus réduite, comprend 1 salle qui servira aux réunions et assemblées des associations ainsi qu'aux activités de l'association du 3 ^{ème} âge.
Porteur et pilote	La Commune
Partenaires financiers	Conseil régional Conseil départemental
Partenaires techniques	Entreprises privées
Périmètre / cible	Communal – secteur associatif
Calendrier	2021-22
Coût	191.172,24€
Plan de financement	Conseil régional : 47.793,06€ Conseil départemental : 38.234,44€ Autofinancement : 105.144,75€
Indicateurs d'évaluation	Ouverture de nouveaux créneaux aux associations, utilisation des salles, dynamique associative soutenue

Action	Restaurer le petit patrimoine
Objectif stratégique	Créer de l'attractivité avec ce patrimoine situé en centre village : conserver et donner plus de visibilité aux édifices patrimoniaux
Objectif opérationnel	Restauration du petit patrimoine du centre bourg
Description de l'action	Restauration du toril, de l'éolienne et du cimetière vieux par : <ul style="list-style-type: none"> - L'association d'insertion Passerelle - Les bénévoles (COSP) - Le service technique (en régie)
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	Mécénat (particuliers et entreprise), conseil départemental
Partenaires techniques	PLIE héraultais, fondation du patrimoine
Périmètre / cible	
Calendrier	Juillet-décembre 2021
Moyens mis à disposition	
Coût	131.325€
Plan de financement	Mécénat (particuliers et entreprise) : 35% Conseil départemental : 30% Autofinancement : 25%
Indicateurs d'évaluation	Restauration effective cohérente avec l'aménagement projeté (grâce à l'étude urbaine) du centre.

Action	Extension des abords du groupe scolaire (cantine) et sécurisation de ses abords
Objectif stratégique	Accueillir les enfants et le personnel éducatif dans de bonnes conditions Développer les alternatives à la voiture individuelle
Objectif opérationnel	Agrandir l'école et la cantine : création de 4 classes en quelques années, dont la 7 ^{ème} classe à la rentrée 2020-21. Travaux devenus nécessaires avec la croissance démographique de la commune. Aménager une voie douce le long du groupe scolaire reliant le nord du village au groupe scolaire et au centre.
Description de l'action	Travaux d'extension du groupe scolaire et aménagement d'une voie douce entre l'école et la route départementale, située à l'entrée du village, sécurisant les déplacements du nord au centre du village
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	Préfecture (DETR), Conseil départemental, conseil régional (rénovation énergétique)
Partenaires techniques	Architecte, bureaux d'études
Périmètre / cible	Groupe scolaire – entrée de village – lien doux entre entrée et centre du village
Calendrier	Octobre 2021 – août 2022
Coût	420.830€
Plan de financement	Autofinancement : 20% Préfecture (DETR) : 40% : 168.313,46€ Conseil départemental : 20% : 53.460€ Conseil régional (rénovation énergétique) : 20% :
Indicateurs d'évaluation	Des ateliers à nouveaux disponibles en maternelle, une salle de garderie à nouveau disponible en primaire (actuellement transformée en classe), des classes agrandies qui permettent d'accueillir tous les élèves, la 7 ^{ème} classe créée en primaire, une cantine qui n'est plus saturée (séparation des espaces pour les primaires et les maternelles).

Action	Accompagner les usagers dans l'utilisation des outils numériques
Objectif stratégique	Favoriser le développement des nouvelles technologies : en priorité pour les publics enfants, personnes en recherche d'emploi et seniors
Objectif opérationnel	Doter les classes de tablettes et tableaux numériques Embauche d'un conseiller numérique
Description de l'action	Achat de 14 tablettes avec logiciels et applications éducatifs pour le professeur et les élèves, formation des enseignants aux outils. Achat d'un tableau interactif en remplacement d'un TBI qui sera placé en maternelle, actuellement non dotée.
Porteur et pilote	La Commune
Partenaires financiers	Etat : plan de relance
Partenaires techniques	Conseiller numérique
Périmètre / cible	Communal : en priorité senior, personne en recherche d'emploi et senior
Calendrier	Conseiller numérique : Septembre 2021 Matériel numérique : 2021-22
Moyens mis à disposition	
Coût et plan de financement	Conseiller numérique : 50.000€ répartis sur 2 ans financés intégralement par l'état Matériel numérique et formation des enseignants : 15886,42€ Plan de relance : à 65% Autofinancement : 35% (si pas d'autres partenaires)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes reçues et accompagnées (critères à affiner en fonction des thématiques) Nombre de formations organisées par thématiques et publics cibles

Action	Renouveler le parc d'éclairage public autonome
Objectif stratégique	Vers une autonomie progressive de la Commune en matière d'éclairage public
Objectif opérationnel	Doter progressivement la commune de mâts dotés de cellules photovoltaïques, autonomes.
Description de l'action	Investissement dans des mâts à énergie positive : énergie photovoltaïque autonome. Plan pluriannuel : en priorité lors des réfections de voirie.
Porteur et pilote	La Commune
Partenaires financiers	Conseil Régional Conseil départemental Préfecture ADEME
Partenaires techniques	ADEME Région
Périmètre / cible	Agglomération de la commune
Calendrier	A partir de janvier 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	8000€ le mât
Plan de financement	A définir : les partenaires financiers seront sollicités pour chaque projet
Indicateurs d'évaluation	Nombre de mâts installés chaque année Economie d'énergie : facture

Action	Aménager la plaine des sports
Objectif stratégique	Donner libre accès aux activités sportives de plein air pour tous les habitants de la commune : proposer un lien sport/loisir dans un cadre verdoyant
Objectif opérationnel	Aménagement d'équipements sportifs
Description de l'action	2 terrains de tennis, un parcours santé, un terrain multisport, un terrain de football, une piste de vélo cross ou pumptrack, des vestiaires
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	Conseil départemental, conseil régional (53000€), Préfecture
Partenaires techniques	Cabinets d'architectes urbanistes et paysagistes
Périmètre / cible	Plaine des sports
Calendrier	En fonction des subventions
Coût et plan de financement	Équipements : 345.393,68€ <ul style="list-style-type: none"> - CD34 : 23.000€ - CR : 53.861€ - DETR : demande sur enveloppe 2022
Plan de financement	Conseil départemental, conseil régional, Préfecture
Indicateurs d'évaluation	Réalisation effective Nombre de pratiquants, utilisateurs

Action	Produire de l'énergie verte pour un équipement communal
Objectif stratégique	Apporter de l'ombre au parking, éclairer la plaine des sports à l'énergie solaire, réduire le coût de l'énergie
Objectif opérationnel	3 ^{ème} centrale photovoltaïque sur ombrières de parking : nouveau parking de la plaine des sports
Description de l'action	Construction d'un parking à l'entrée de la plaine des sports, installer des ombrières photovoltaïques au-dessus des places de parking qui serviront à éclairer la plaine des sports, notamment le parcours santé.
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	
Périmètre / cible	
Calendrier	2022-23
Moyens mis à disposition	
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	

Action	Acquisition foncière et aménagement historique
Objectif stratégique	Dynamiser et renforcer le rôle de centralité et l'attractivité du centre historique : <ul style="list-style-type: none"> - Politique de préemption des maisons du centre - Dynamiser l'offre de service en accompagnant le développement de commerces de proximité - Adapter les typologies de logement aux besoins de la population : notamment jeunes
Objectif opérationnel	Créer des logements et des commerces Redonner au centre son attrait central, son caractère comme lieu de vie, de rencontre et de partage
Description de l'action	Aménagement du Hangar Durand et des maisons de village : commerces en RDC et logements sociaux (ou équivalent) en étage
Porteur et pilote	Établissement public foncier pour les préemptions puis Commune Commune
Partenaires financiers	EPF, conseil régional, préfecture, conseil départemental
Partenaires techniques	EPF (convention), Région
Périmètre / cible	Centre historique
Calendrier	2021-2025
Coût	1,5 million
Plan de financement	A définir
Indicateurs d'évaluation	Aménagement effectif, re-cr�ation d'un centre village dynamique et esth�tique

Action	Construire un lotissement commun
Objectif stratégique	Permettre aux jeunes de se loger dans leur commune Construction dans la continuité de la ZA
Objectif opérationnel	Créer un lotissement accessible, à taille humaine Aménagement paysager permettant l'insertion d'habitat et de parcelles à vocation économique
Description de l'action	Travaux d'aménagement
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	Aménageurs
Partenaires techniques	Cabinets d'architectes urbanistes
Périmètre / cible	Zone de développement au nord de la commune (hors espaces proches du rivage et PPRI rouge)
Calendrier	2023-24
Moyens mis à disposition	A définir
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis Coût des parcelles

Action	Aménager une zone artisanale
Objectif stratégique	Favoriser l'émergence de pôles économiques sur le territoire de la commune : permettre l'installation des acteurs économiques : <ul style="list-style-type: none"> - Commerces au centre - Professions libérales de santé à la Maison de santé - Artisans, TPE et sociétés de service à la zone artisanale - Aéronautique et nouvelles activités sur la zone de l'aérodrome - Agriculture en amont des entrées de village
Objectif opérationnel	Créer une zone d'activité à l'échelle du village
Porteur et pilote	Pays de l'or agglomération et commune
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	L'or aménagement
Périmètre / cible	Terrains au nord du village
Calendrier	2023-24
Moyens mis à disposition	
Coût	
Plan de financement	
Indicateurs d'évaluation	

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

SLOW

ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Action	Investir dans des véhicules électriques
Objectif stratégique	Economies d'énergie et de carburant
Objectif opérationnel	Achat de 3 véhicules électriques : VL, camion plateau et balayeuse
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	Aucun ou publicitaires pour bénéficier de véhicules gratuits
Partenaires techniques	Aucun
Périmètre / cible	Commune
Calendrier	2022
Coût	VL (21.000€), camion plateau (28.000€) et balayeuse (120.000€)

Action	Aménager une maison de santé
Objectif stratégique	Améliorer l'offre de soin Attirer des professionnels de santé grâce à des loyers incitatifs.
Objectif opérationnel	Construction d'une Maison de santé pouvant accueillir 12 professionnels
Porteur et pilote	Commune
Partenaires financiers	Région, ARS, Département et dotation parlementaire
Partenaires techniques	Cabinets d'architectes urbanistes
Périmètre / cible	Communal et villages alentours
Calendrier	2024
Coût	900.000€
Plan de financement	à affiner
Indicateurs d'évaluation	Construction effective Fréquentation

FICHES ACTIONS COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS

Action	Opération Horizon 2025 Phare de la Méditerranée
Objectif stratégique	<p>Faire du Phare de la Méditerranée un élément de promotion et d'attractivité majeur en matière touristique et d'image de la commune contribuant au développement, à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire.</p> <p>La réhabilitation du Phare de la Méditerranée s'inscrit dans un projet de développement territorial et stratégique.</p> <p>Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'innovation qui s'appuie sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie territoriale de développement culturel, touristique et évènementiel ; - Une stratégie digitale conçue en fonction du parcours client ; - Une stratégie de médiation du patrimoine culturel et naturel ; - Un outil de gestion de « site patrimoniaux remarquables » - Les modalités de gestion des flux de visiteurs afin de préserver l'esprit des lieux ; - Un programme d'actions sur 5 ans. - Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement de la diversification de l'activité touristique.
Objectif opérationnel	<p>Réhabilitation, mise aux normes et amélioration du bâtiment en y incluant des outils numériques.</p> <p>Office de tourisme – Centre des Congrès Amphithéâtre Bureaux et logements Restaurant et pont promenade Locaux techniques (non accessible au public)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement optimisé de l'ouvrage et de son évolution - Economies annuelles à trouver (économie d'énergies, d'entretien..., une exploitation facilité - Une meilleure maîtrise de l'investissement et de la qualité d'usage - Optimisation et embellissement des espaces.
Description de l'action	<p>Un diagnostic indiquera la liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble et une évaluation des coûts.</p> <p>Prioriser les actions à mettre en place selon leur niveau d'intervention (recommandé, important, prioritaire, urgent).</p> <p>Les principaux postes de travaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage - Agencement - Sécurité incendie - Construction - Menuiserie - Métallerie - Peinture - Extérieurs - Climatisation / chauffage - Ascenseurs - Accessibilité PMR - Mobilier - Numérique et nouvelles technologies
Porteur et pilote	Mme Stéphanie Dufour Directrice de l'OT

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

SLOW

ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Partenaires financiers	Etat, Région, Département, Hérault Tourisme
Partenaires techniques	Hérault Tourisme
Périmètre / cible	Commune et territoire du Pays de l'Or
Calendrier	2021-2026
Moyens mis à disposition	Services de l'Office de tourisme – Services techniques – Administration générale
Coût	1 400 000 € HT
Plan de financement	Plan de financement sur 5 années
Indicateurs d'évaluation	Rapport diagnostics travaux – Devis – Fréquentation de la station

Action	Construction du poste de police municipale et de logements sociaux
Objectif stratégique	<p>La commune de Palavas-les-Flots, classée station de tourisme par décret en date du 19 septembre 2014 et zone touristique caractérisée par une affluence particulièrement importante de touristes par arrêté du préfet de Région en date du 10 août 2016, surclassée démographiquement de 40 000 à 80 000 habitants par arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019, a connu une progression de sa clientèle touristique de l'ordre de 35% durant l'été 2020, notamment en raison des circonstances sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19. Nonobstant ces données conjoncturelles, il existe une tendance structurelle d'augmentation de la population de la ville comme le mettent notamment en évidence les données de la fréquentation touristique, en particulier celles liées aux statistiques du stationnement payant ou des sanitaires automatiques.</p> <p>Il en découle que les services de police et de sécurité sont de plus en plus fortement sollicités, non seulement sur la période estivale mais également tout au long de l'année.</p> <p>C'est dans ce contexte que la ville a décidé d'augmenter significativement les effectifs de sa police municipale, pour répondre tant aux besoins actuels que futurs des habitants et des touristes. La police municipale de Palavas-les-Flots dispose d'un effectif de 21 agents cette année et il y a le projet de recrutement de 6 effectifs supplémentaires.</p> <p>Dès lors, le poste de police municipale, situé sur la place du Docteur Clément en surplomb de la canalette, s'avère trop exigu pour accueillir les effectifs dans de bonnes conditions de sécurité et de fonctionnement. Les vestiaires, sanitaires, bureaux, armurerie et centre de supervision urbaine sont ainsi à agrandir et repenser complètement.</p>
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un bâtiment comprenant le nouveau poste de police municipale et des logements sociaux ou à loyers modérés. Un passage piéton sera aménagé sous le bâtiment (passage couvert).
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Voir ci-dessus
Porteur et pilote	Service de la police municipale – Administration générale
Partenaires financiers	Etat, Région, Département, Hérault Tourisme, CA Pays de l'Or
Partenaires techniques	Police municipale – Services techniques – Administration générale
Périmètre / cible	Commune et territoire du Pays de l'Or
Calendrier	2021-2023
Moyens mis à disposition	Services de la police municipale - Services techniques – Administration générale
Coût	1 000 000 € HT environ comprenant le poste de police et les logements (4 à 8 logements)
Plan de financement	A voir en fonction du montage de l'opération
Indicateurs d'évaluation	Devis – APS - Fréquentation des usagers – population – effectifs

Action	Projets d'aménagement du Port de
Objectif stratégique	<p>Dans le cadre du plan de relance 2021-2022, l'Etat et la Région ont appelé à des projets durables et résilients concernant les ports de plaisance et ce afin d'accompagner les mutations touristiques sur le littoral.</p> <p>Le port de plaisance, qui fêtera en 2022 les 30 ans de son extension, a désormais besoin d'un ambitieux projet de restructuration et rénovation afin de répondre aux nouvelles attentes des utilisateurs de la mer et des touristes qui fréquentent notre station.</p> <p>Un premier projet, dont les travaux commenceront d'ici quelques semaines, consiste en l'aménagement d'un yacht club et la création de nouveaux bureaux pour les services administratifs du port.</p> <p>Dans le cadre du plan de relance précité, un projet de recomposition architecturale et paysagère du port, intégrant une approche environnementale tout comme la réponse aux attendus des labellisations « ports propres » et « qualité plaisance », a donc été mis à l'étude.</p>
Objectif opérationnel	<p>Ce projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réaménagement de l'accueil de la capitainerie et la création de bureaux pour l'association des plaisanciers ; 30000€ - La reprise des façades de la capitainerie et l'aménagement du parvis et des abords; 80000€ - La création de 2 parkings à vélo couverts et équipés de bornes de branchement pour vélos électriques; 30000€ - La création d'une nouvelle déchetterie portuaire ; 25000€ - La création d'équipements fixes de lutte contre les pollutions ; 40000€ - La création de nurseries à juvéniles ; 40000€ - Le réaménagement de la zone technique et de sa clôture ; 80000€ - Le réaménagement du «parking plaisanciers» afin notamment de faciliter les liaisons douces ville/port, de sécuriser les circulations et de diminuer l'artificialisation des sols en créant des espaces verts et des alignements d'arbres à haute tige; 80000€ - L'intégration architecturale des bâtiments de service (station d'avitaillement, local SNSM, vigie, locaux techniques) ; 80000€ - Le changement de bornes d'accès aux fluides afin de permettre des économies d'énergies ; 150000€ - Le réaménagement des quais ; 50000€ - La création de locaux de vente pour les titulaires d'AOT à vocation commerciale ; 70000€ - L'extension de la vidéo protection à tous les quais et pontons ; 60000€
Description de l'action	Voir ci-dessus
Porteur et pilote	Port de plaisance – Administration générale
Partenaires financiers	Etat – Région – Département
Partenaires techniques	Port de plaisance – Parlement de la Mer - UVPO
Périmètre / cible	Port de plaisance / Commune de Palavas-les-Flots/ POA
Calendrier	Plan de relance 2021-2022
Moyens mis à disposition	
Coût	montant global de 815 000€
Plan de financement	Etat – Région – Département
Indicateurs d'évaluation	Devis – APS – fréquentation usagers – Pavillon Bleu Port

FICHES ACTIONS COMMUNE DE VALERGUES

Action 1	Réhabilitation cœur de village
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consolider la vocation culturelle autour de ce patrimoine architectural (église, horloge, etc) et naturel (rivière – trame verte), ✓ Renforcer le tissu social autour des activités culturelles en liaison avec des actions intergénérationnelles (proximité du centre aéré et du foyer des retraités) tout en privilégiant les cheminements doux intra-muros.
Objectif opérationnel	<p>En partenariat (convention du 20/07/2017) avec le CAUE 34, un projet a été établi, il consiste à une réhabilitation dans le cœur du village.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension de la bibliothèque et salle exposition avec réhabilitation de la façade Nord Eglise et création d'un jardin ✓ création dans une grange, une salle multi-activités au rez-de-chaussée des locaux pour les associations à l'étage, <p>L'ensemble étant desservi par deux ascenseurs et uniquement réservé aux piétons. Ainsi, tout l'espace ancien sera relié : place Eglise, place Mairie, centre aéré et bâtiments culturels entre eux par un cheminement exclusivement piétonnier. Le jardin sera un lieu affecté à la bibliothèque et salle d'exposition pour un espace de détente, lecture, musique, etc....</p> <p><u>Bâtiment</u> : démarche BDO (Bâtiments Durables Occitanie)</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension de la bibliothèque et salle exposition avec réhabilitation de la façade Nord Eglise et création d'un jardin ✓ créer dans une grange, une salle multi-activités au rez-de-chaussée des locaux pour les associations à l'étage
Porteur et pilote	Mairie de Valergues
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinet d'architecte Castelnau Ferry (maîtrise d'ouvrage) - Veritas
Périmètre / cible	Population, associations Valerguaises, groupe scolaire, centre de loisirs
Calendrier	2021-2023
Moyens mis à disposition	
Coût	1 432 400 € HT (dont prestation architecturale 147 400 € HT)
Plan de financement	Conseil Régional (projet inscrit dans le contrat Bourg centre 2019-2021) – Conseil Départemental – Etat (DETR) - DRAC
Indicateurs d'évaluation	

Action 2	Sécurisation des abords du groupe scolaire
Objectif stratégique	Sécuriser les abords du groupe scolaire
Objectif opérationnel	Modification des voies d'accès aux abords du groupe scolaire Modérer la vitesse des véhicules de la RD 105 Sécuriser les accès piétons (parents et enfants)
Description de l'action	Intervention d'un prestataire afin de sécuriser les abords du groupe scolaire
Porteur et pilote	Mairie de Valergues
Partenaires financiers	Etat / DETR 2020 : octroi d'une subvention de 64 947,60 € (40% du HT) Cf. délibération n°06 du 06/12/2019
Partenaires techniques	Conseil Départemental / Agence technique de Lunel Viel
Périmètre / cible	Riverains à proximité du groupe scolaire, usagers du groupe scolaire, usagers RD105 et ses abords
Calendrier	2021-2022
Moyens mis à disposition	
Coût	194 842 € TTC (162 369 € HT) <i>NB : octroi d'une subvention de 64 947,60 € (40% du HT)</i>
Plan de financement	Conseil Départemental (attente retour notification)
Indicateurs d'évaluation	

Action 3	Opération de requalification dépe 105 (de la Voie Verte Agglo Pays Or au rond-point Gérard Royer)
Objectif stratégique	Aménagement urbain des dépendances routières (sécurité usagers et apaisement de la vitesse)
Objectif opérationnel	Requalification des dépendances routières : <ul style="list-style-type: none"> ✓ aménagement de la collecte du pluvial, ✓ cheminement piéton et des traversées sécurisées ✓ apaisement de la vitesse dans la traversée
Description de l'action	Intervention d'un prestataire afin de procéder à la requalification des dépendances routières telles que présentées ci-dessus
Porteur et pilote	Mairie de Valergues et Conseil Départemental (agence technique de Lunel-Viel)
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Conseil Départemental (agence technique de Lunel-Viel)
Périmètre / cible	Usagers de la voie verte (Pays Or), Centre de loisirs, piétons
Calendrier	Programmé au budget 2021
Moyens mis à disposition	Convention du 16/12/2020 avec le CD 34 + Délibération du CM du 30/09/2021
Coût	246 112 € HT dont financement part communale (76 %) : 185 902 € HT et part Conseil Départemental (24 %) : 60 210,00 € HT 395 334,40 € TTC (commune : 223 082,40 € TTC et Conseil départemental : 72 252 € TTC)
Plan de financement	Conseil Régional - Conseil Départemental
Indicateurs d'évaluation	

Action 4	Équipement système de chauffage et refroidissement
Objectif stratégique	Réaliser des économies d'énergies et améliorer la qualité de chauffage et refroidissement, pallier l'absence d'un système de refroidissement
Objectif opérationnel	Installation d'un système de chauffage et refroidissement adaptée
Description de l'action	Intervention d'un prestataire pour l'installation initiale et /ou remplacement des systèmes de chauffage et refroidissement adaptés dans les ERP suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle Le Hangar (salle multi-activités) ✓ Mairie ✓ Restaurant scolaire ✓ 2 classes Ecole maternelle + salle motricité
Porteur et pilote	Mairie de Valergues
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Iso Elec Génie Fluide
Périmètre / cible	Habitants, adhérents des associations Valerguoises, Groupe scolaire, centre de loisirs
Calendrier	Printemps 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	110 000 € HT
Plan de financement	Conseil Régional – Conseil Départemental – Etat (DETR)
Indicateurs d'évaluation	

Action 5	Plaine des sports – restructuration et aménagement de la plaine des sports Claude HUET
Objectif stratégique	Offrir des équipements de service répondant aux attentes des habitants
Objectif opérationnel	Mise en œuvre de la structuration et l'aménagement de la Plaine des Sports Claude Huet.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création de bâtiments pour les associations de football et de pétanque, rénovation des vestiaires football : les normes de la Fédération Française de Football exigent des installations supplémentaires si le club souhaite passer du niveau 6 au niveau 5 voire 4. Passage de 2 à 4 vestiaires et la création de nouvelles entités profitera du réaménagement complet du site pour se positionner comme un élément phare du complexe (653 000 €) ✓ aménagement aire de loisirs entre le city stade et le second terrain de grands jeu gazonné (stade Jean-Paul Roussille) (140 000 €) ✓ création d'un pôle tennis intégrant courts éclairés + création d'un local tennis de 80 m² (258 000 €) ✓ réalisation d'un accès avec portique sécurisé, aménagement de stationnements perméables avec espace paysager (200 000 €) ✓ réalisation d'une tribune modulaire sur terrain d'honneur Antoine Escala (50 000 €) ✓
Porteur et pilote	Mairie de Valergues
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	MACH Architecte
Périmètre / cible	Habitants, adhérents des associations Valerguoises, Groupe scolaire, centre de loisirs
Calendrier	2024-2025
Moyens mis à disposition	
Coût	1 301 000 € HT
Plan de financement	Conseil Régional (projet inscrit dans le contrat Bourg centre 2019-2021) – Conseil Départemental – Etat (DETR)
Indicateurs d'évaluation	

Action 6	Rénovation et extension d'un local municipal (ancienne bascule)
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénover un local vétuste (26 m²) ✓ Création d'une extension (50 m²) dans la continuité du bâti
Objectif opérationnel	Aménagement d'un espace : réception (stockage repas froids) et grande pièce de réception avec intégration sanitaire PMR. Mise en valeur d'un bien patrimonial : vieille bascule (vitrine extérieure)
Description de l'action	Intervention d'un prestataire afin de rénover et créer l'extension de 50 m ²
Porteur et pilote	Mairie de Valergues
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Cabinet d'Architecture BALP Bruno Veritas
Périmètre / cible	Associations + adhérents
Calendrier	2023-2024
Moyens mis à disposition	
Coût	200 000 € TTC
Plan de financement	Conseil régional - Conseil Départemental – Etat (DETR)
Indicateurs d'évaluation	

Action	Créer un maillage de pistes cyclables
Objectif stratégique	Créer une alternative à la voiture et relier Saint-Aunès aux territoires voisins (Le Crès – Mauguio – Montpellier)
Objectif opérationnel	Relier les différents quartiers aux équipements, infrastructures publiques et commerces (de proximité et Ecoparc)
Description de l'action	Créer de nouvelles jonctions de pistes cyclables ou voies vertes
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	CD 34, POA
Partenaires techniques	Entreprise EUROVIA
Périmètre / cible	Territoire communal + Connexion territoires voisins
Calendrier	Action annuelle jusqu'en 2026
Moyens mis à disposition	
Coût	Entre 50 000 et 100 000 euros par an
Plan de financement	60% autofinancement – 40% aide CD34 / POA Partenaire pour la connexion à Mauguio
Indicateurs d'évaluation	Avancée du schéma communal de pistes cyclables

Action	Mise en accessibilité arrêts bus
Objectif stratégique	Rendre notre territoire accessible
Objectif opérationnel	Déployer le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE)
Description de l'action	Rendre 2 abris bus accessibles
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Entreprise EUROVIA
Périmètre / cible	2 abris à sélectionner en partenariat avec POA
Calendrier	Hiver 2021-2022
Moyens mis à disposition	
Coût	20 000 euros
Plan de financement	100 % autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes à mobilité réduite fréquentant les lignes de bus (Hérault Transport + Ligne 3 POA)

Action	Moderniser durablement l'éclairage public
Objectif stratégique	Développer la politique de Développement Durable de la commune
Objectif opérationnel	Réduire la facture énergétique
Description de l'action	Mise en place de led au niveau de l'éclairage public de la totalité de la commune
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Entreprise SPIE
Périmètre / cible	Territoire communal
Calendrier	Action annuelle jusqu'en 2026
Moyens mis à disposition	
Coût	60 000 euros par an
Plan de financement	100 % autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Niveau de facturation électrique

Action	Promouvoir l'électrique afin d'agir écologique
Objectif stratégique	Développer la politique environnementale et écologique de la commune
Objectif opérationnel	Réduire le bilan carbone du territoire communal
Description de l'action	Mise en place de 2 bornes électriques afin de promouvoir la flotte de véhicules électriques
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	HERAULT ENERGIES
Périmètre / cible	Territoire communal – Lieux stratégiques (espace commercial, zones de stationnement...)
Calendrier	Automne 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	40 000 euros
Plan de financement	60 % autofinancement 40% Aides
Indicateurs d'évaluation	Nombre de véhicules électriques sur la commune

Action	Extension du groupe scolaire
Objectif stratégique	Faire de l'école la priorité de la commune
Objectif opérationnel	Accueillir les nouveaux élèves en fonction de l'évolution démographique
Description de l'action	Agrandir le groupe scolaire Albert Dubout : création de 4 classe en école élémentaire et 3 classes en école maternelle
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	Etat, CD 34
Partenaires techniques	Architecte KVA
Périmètre / cible	Territoire communal
Calendrier	Rentrée 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	1 800 000 euros
Plan de financement	30 % autofinancement 70% Aides
Indicateurs d'évaluation	

Action	Modernisation des outils de comm
Objectif stratégique	Communiquer durablement
Objectif opérationnel	Améliorer et moderniser l'affichage réglementaire
Description de l'action	Mettre en place un panneau d'affichage numérique sur le parvis extérieur de l'hôtel de ville
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	
Périmètre / cible	Territoire communal
Calendrier	Été 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	20 000 euros
Plan de financement	100 % autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Sondage de satisfaction auprès des administrés

Action	Agrandissement du cimetière
Objectif stratégique	Satisfaire aux obligations réglementaires d'accueil et de gestion du cimetière
Objectif opérationnel	Proposer des concessions bâties et des colombariums
Description de l'action	Réaliser 15 concessions par an durant 3 ans
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Cabinet GAXIEU
Périmètre / cible	Territoire communal
Calendrier	2021 / 2022 / 2023
Moyens mis à disposition	
Coût	50 000 euros par an
Plan de financement	100 % autofinancement
Indicateurs d'évaluation	Liste d'attente des administrés

Action	Création Espace naturel et ludique
Objectif stratégique	Proposer un lieu de rencontre en espace naturel
Objectif opérationnel	Aménager durablement un lieu de rencontre
Description de l'action	Créer un espace ludique campagnard près des berges du Salaison
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	CD 34
Partenaires techniques	
Périmètre / cible	Territoire communal
Calendrier	2021 / 2022 / 2023
Moyens mis à disposition	
Coût	50 000 euros par an
Plan de financement	50 % autofinancement 50% aides
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du site + Animations organisées sur site

Action	Mise en accessibilité de la gare de
Objectif stratégique	Promouvoir les déplacements alternatifs à la voiture pour tous
Objectif opérationnel	Faciliter l'accès de la gare aux personnes à mobilité réduite
Description de l'action	Rendre les quais mais aussi les aménagements extérieurs (routes, cheminements, stationnements...) accessibles
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	SNCF, CD 34, POA, Région Occitanie
Partenaires techniques	
Périmètre / cible	Gare de saint-Aunès
Calendrier	2022 / 2023
Moyens mis à disposition	
Coût	A définir
Plan de financement	Accessibilité des quais : 100 % financement Région – Stationnement : aide de POA – Accessibilité des voies et cheminements : financement CD 34 + Commune
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes à mobilité réduite fréquentant la gare

Action	Aménagement Chemin François Serrès
Objectif stratégique	Améliorer le réseau routier de la commune
Objectif opérationnel	Sécuriser les déplacements sur le quartier des Garrigues
Description de l'action	Enfouissement des réseaux et réfection du chemin
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	
Partenaires techniques	Entreprise EUROVIA, HERAULT ENERGIES
Périmètre / cible	Hameau des garrigues
Calendrier	2022 / 2023
Moyens mis à disposition	
Coût	A définir
Plan de financement	Enfouissement des réseaux : 40% Herault Energies 60 % Commune – Réfection du chemin : 100 % commune
Indicateurs d'évaluation	

Action	Création d'un pumptrack
Objectif stratégique	Promouvoir le sport sur le territoire
Objectif opérationnel	Développer les infrastructures sportives de la ville
Description de l'action	Création d'un pumptrack
Porteur et pilote	Ville de Saint-Aunès
Partenaires financiers	CD 34, Jeunesse et Sport
Partenaires techniques	
Périmètre / cible	Cible : jeunes
Calendrier	2023
Moyens mis à disposition	
Coût	80 000 euros
Plan de financement	60 % Autofinancement 40 % Aides
Indicateurs d'évaluation	Taux de fréquentation de la structure

Garantir l'accessibilité des bâtiments publics

Action	Garantir l'accessibilité des bâtiments publics
Objectif stratégique	Axe 3.4: Accessibilité aux services publics Axe 3.1: Accueil des publics
Objectif opérationnel	Réalisation de la seconde tranche de l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée) par la mise en conformité de huit sites (gymnases Ferrari, Anquetil, et Beugnot ainsi que la médiathèque Baissette, la MJC, les arènes municipales, l'espace Morastel et la salle multiculturelle Bassaget)
Description de l'action	Dans le cadre de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la réalisation de la seconde tranche de notre action déploie progressivement la mise en accessibilité, aux personnes à mobilité réduite, de huit sites d'accueil, dont trois sportifs et cinq culturels. Ces lieux clés de participation et d'enrichissement sollicitent une mise en application de nos valeurs primaires, notamment récompensées par le label Qualiville et CNVAS de ville active et sportive.
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	Etat (DSIL) ; Conseil départemental ; Conseil régional
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible	Sport : Gymnase Ferrari, Anquetil et Beugnot Culture : Médiathèque Baissette, MJC, Arènes municipales, Espace Morastel, Salle multiculturelle Bassaget
Calendrier	2021 pour les trois sites sportifs et l'espace Morastel et la salle multiculturelle Bassaget. 2022 concernant les autres sites culturels
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	Seconde tranche : 619 000€
Plan de financement / Assiette	Subventionnement prévisionnel à hauteur de 60% répartis entre les trois cofinanceurs (Etat ; Région ; Département) 40% d'autofinancement
Indicateurs d'évaluation	

Valoriser et rénover le patrimoine scolaire

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021



ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Action	Valoriser et rénover le patrimoine scolaire
Objectif stratégique	Axe 3.5: Accueil des publics
Objectif opérationnel	Réaménager des équipements scolaires de qualité, Entretien et rénover les bâtiments et équipements, Remplacer les menuiseries et sécuriser les bâtiments, Créer des protections solaires.
Description de l'action	<p>Soucieuse d'offrir un environnement scolaire de qualité aux élèves fréquentant les écoles de la commune, la ville de Mauguio-Carnon engage un programme de rénovation consistant à offrir un environnement de travail équipé, favorisant le confort et la sécurité des élèves.</p> <p>Par la création d'un jardin, le remplacement du système de ventilation et d'autres rénovations fonctionnelles au sein de nos nombreuses structures, il est souhaité de voir évoluer nos plus jeunes dans un cadre modernisé adapté à leurs besoins environnementaux.</p> <p>Au-delà d'une action de rénovation et de valorisation, celle-ci implique également de sécuriser le cadre des groupes scolaires Monnet, Roustan et Moulin à partir du remplacement des menuiseries de cantines, de maternelles et d'élémentaires tout en établissant la mise en œuvre de protections solaires lors des chaleurs d'été par exemple.</p>
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	Etat/(DSIL) ; Département
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible	Groupes scolaires : Prevert/Camus ; Monnet ; Roustan/Moulin; Michel ; d'Arbaud; Garrigues; Vauguières
Calendrier	2021-2023
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	940 333 € HT
Plan de financement / Assiette	Subventionnement prévisionnel à hauteur de 40% répartis entre les cofinanceurs (Etat ; Département) 60% d'autofinancement.
Indicateurs d'évaluation	

Apaiser la ville: aménager la voirie et les pistes cyclables

Action	Apaiser la ville: aménager la voirie et les pistes cyclables
Objectif stratégique	Axe 3.5: cadre de vie
Objectifs opérationnels	Entretenir la voirie (trottoirs et la chaussée) sur la base d'un programme annuel Entreprandre des réfections majeures
Description de l'action	Programme de voirie 2021 : Rue des Grottes (chaussée et trottoirs); Rue Salvador Allende (chaussée et trottoirs); Rue Pablo Picasso (chaussée et trottoirs ; portion concernée située entre la rue Roger Salengro et le chemin de la Sainte-Croix) Opérations spécifiques inscrites PPI : rue du Saut du Loup; rue François Villon; boulevard Estienne d'Orves; aménagement du chemin des pêcheurs; pavage des rues du coeur de ville;
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	Département de l'Hérault
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible	Voirie communale
Calendrier	2021-2026
Moyens mis à disposition	N/A
Coût des travaux	Programme de voirie 2021: 300 000€ Rue du saut du loup: 241 667€ Rue François Villon: 274 316 € Boulevard Estienne d'Orves: 395 675 € Chemin des pêcheurs: 191 666 € Pavages Cœur de ville: 125 000€
Plan de financement / Assiette	Programme de voirie 2021: subventionnement à hauteur de 26% (CD) et autofinancement de la commune 74%
Indicateurs d'évaluation	

Réhabiliter le site classé du jardin du Bosquet

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 20/12/2021 
 ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Action	Réhabiliter le site classé du jardin du Bosquet
Objectif stratégique	Valoriser le patrimoine naturel et historique de la station balnéaire de Carnon par la renaissance de son poumon vert (axes 1.5 et 2.4)
Objectifs opérationnels	Réhabiliter le bosquet de pins originels en valorisant le jardin comme belvédère dans la trame unissant les deux rives Réinscrire le jardin dans l'expérimentation botanique et l'innovation Reconnecter le jardin à son environnement proche
Description de l'action	Dans le cadre du développement économique et touristique de la station de Carnon, la commune de Mauguio Carnon a souhaité s'inscrire, 50 ans après la mission Racine, dans une stratégie de requalification d'envergure, dont les axes principaux ont été définis par son schéma directeur en adéquation avec les orientations du Plan Littoral 21, et les aspirations d'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune. L'une des opérations emblématiques de ce plan ambitieux est la requalification du site classé du jardin du Bosquet, destinée à recréer le lien entre les rives est et ouest de la station balnéaire mais aussi à assurer une continuité nord-sud avec le grau, vers les étangs. Ce lieu atypique en bordure de mer a été remarqué et classé en 1936 par les services de l'Etat. Pendant de nombreuses années, il n'a pourtant pas fait l'objet d'un entretien, sa végétation n'a pas été renouvelée et le jardin a ainsi perdu de sa superbe. Sa requalification contribuera ainsi à retrouver un espace constitutif du patrimoine pittoresque contribuant à l'attractivité touristique de la station balnéaire; à renouer avec l'expérimentation botanique sur les essences méditerranéennes; et, surtout, à recréer, à travers les aménagements envisagés et les plantations à réaliser, un nouvel îlot de fraîcheur, lieu de repli et de protection œuvrant à la lutte contre le réchauffement climatique, au sein d'une station littorale densément urbanisée.
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	Etat/Région (AAP Tourisme Mer & Littoral)
Partenaires techniques	Cabinet avril en mai (Cécile MERMIER)
Périmètre / cible	Parcelle de 8 016m ² reliant le littoral de la station balnéaire de Carnon à l'étang de Mauguio
Calendrier	04/2021-02/2022
Moyens mis à disposition	N/A
Coût des travaux	752 000 € HT dont 630 369 € HT pour la réalisation des travaux
Plan de financement / Assiette	Etudes: subventionnement prévisionnel à hauteur de 35% (DREAL) et 65% d'autofinancement Travaux: subventionnement à hauteur de 80% (20% département ; 60% AAP Tourisme Mer & Littoral) et 20% d'autofinancement
Indicateurs d'évaluation	

Moderniser la zone technique nautique

Action	Moderniser la zone technique nautique
Objectif stratégique	Axe 1.3: développement et diversification de l'activité touristique Axe 1.5: Activités du littoral et de la mer
Objectif opérationnel	Les améliorations des bâtiments et des espaces publics concourent au développement d'une activité économique à forte valeur ajoutée. Cette opération de modernisation vise plus particulièrement à qualifier l'entrée de ville comme vitrine de Carnon (en créant des percées visuelles vers l'horizon) ; repositionner les racks du port à sec afin de limiter l'effet barrière tout en permettant une augmentation du nombre de places disponibles et de la taille des navires accueillis ; reconstruire les bâtiments techniques en s'adressant davantage à la promenade portuaire ; créer une continuité des espaces publics de la promenade portuaire en direction de berges du canal en traversant la zone technique ; requalifier les espaces publics aux droits de la passerelle Mertens et la rue du Mont Saint Clair comme lieu d'accueil et d'articulation ; et végétaliser ces espaces très minéralisés. La démolition / reconstruction des bâtiments permettra également de favoriser l'activité nautique de Carnon, avec des espaces adaptés aux différentes attentes des professionnels du nautisme.
Description de l'action	Le domaine public portuaire de Carnon s'étire sur un périmètre de 30 hectares et a été transféré en pleine propriété par l'Etat à la commune de Maugeio-Carnon. La zone nautique technique a été identifiée comme un secteur à fort enjeu d'intégration urbaine car elle se situe au point de rencontre du chenal de Pérols, du port, de la promenade portuaire, de la passerelle Mertens et de la RD62E2. Elle va donc faire l'objet d'une importante modernisation visant à reconstruire les bâtiments du secteur Est et à requalifier les espaces publics sur l'ensemble de la zone (secteurs Est et Ouest), le renouvellement du port à sec étant destiné à être confié, pour sa part, à un futur amoditaire.
Porteur et pilote	Commune de Maugeio-Carnon
Partenaires financiers	Département ; Région ; Etat
Partenaires techniques	Port ; SPL
Périmètre / cible	Zone nautique
Calendrier	Zone Est : Démolition en 2021 jusqu'à fin 2022 pour les constructions et aménagement Zone Ouest : Consultation et attribution en 2021, début des travaux estimé à 2022 jusqu'en 2023
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	2 447 733 € HT
Plan de financement / Assiette	Subventionnement prévisionnel à hauteur de 80% (Etat 30% ; Région 30% ; Département 20%) et 20% d'autofinancement 20%
Indicateurs d'évaluation	

Reconstruire la capitainerie de Carnon

Action	Reconstruire la capitainerie
Objectif stratégique	Axe 1.3: développement et diversification de l'activité touristique Axe 1.5: Activités du littoral et de la mer
Objectif opérationnel	La reconstruction de la capitainerie vise à renforcer l'attractivité nautique de la station et à diversifier son offre touristique, en s'appuyant notamment sur la montée en gamme des services portuaires. Cette reconstruction est également l'occasion pour la commune de développer un signal architectural fort au sein du port de plaisance, cœur du pôle touristique de Carnon, qui soit visible de terre et de mer.
Description de l'action	La capitainerie, réalisée en 1976, est un lieu majeur au sein du port, un signal. Elle souffre pourtant d'importants désordres structurels. Le bâtiment ne peut pas être adapté aux nouvelles exigences réglementaires et fonctionnelles, notamment en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En outre, l'édifice en place ne répond plus aux besoins des usagers du site, d'une part, et des équipes du port, d'autre part, leur métier d'accueil et leurs contraintes professionnelles ayant profondément évolué. L'opération de reconstruction du bâtiment permet ainsi de résoudre les problématiques constatées, et complète les travaux d'optimisation des bassins déjà réalisés en 2012 et 2014. La capitainerie sera reconstruite sur son emplacement actuel, soit au niveau du quai Auguste Meynier, à Carnon Est, en zone UP. Plus spécifiquement, l'emprise du projet porte sur la parcelle désignée EN143 pour une surface cadastrale de 395m ² . La surface utile de la nouvelle construction s'élèvera à 420m ² (pour une SDP totale de 448m ² , voir le tableau des surfaces en annexe 3). Le périmètre d'intervention comprend la capitainerie, y compris la station d'avitaillement et l'unité de pompage, avec pour limite la voirie du quai Auguste Meynier. La rampe est hors périmètre, mais son accès doit être maintenu.
Porteur et pilote	Commune de Maugeo--Carnon
Partenaires financiers	Département ; Région ; Etat
Partenaires techniques	Port ; SPL
Périmètre / cible	Capitainerie
Calendrier	
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	Etudes : 401 425€ HT / Travaux : 1 363 510€ HT
Plan de financement / Assiette	Etudes : Subventionnement de 46% (Région; Département) et 54% (d'autofinancement) Travaux : Subventionnement prévisionnel de 70% (Etat; Région; Département) et autofinancement de 30%.
Indicateurs d'évaluation	

Requalifier la station balnéaire de CARNON

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 20/12/2021 
 ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Action	Requalifier la station balnéaire de Carnon
Objectif stratégique	Axe 1.2: Accompagnement des entreprises et des commerces Axe 1.5: Activité du littoral et de la mer Axe 3.5: Logement, cadre de vie Axe 3.8: Mobilité - accès à tous.
Objectifs opérationnels	Requalifier les espaces publics Apaiser la station balnéaire en redéfinissant les modes de circulation en privilégiant les modes doux Revégétaliser la station
Description de l'action	La commune de Maugeio-Carnon a engagé, 50 ans après la mission Racine et dans le cadre d'une réflexion de fond menée sur le développement touristique de Carnon, son schéma Directeur de requalification de la station. Ce projet de territoire ambitieux se traduit par plusieurs actions structurantes permettant de renforcer l'activité du littoral de Carnon. Les principales ambitions de ce projet sont les suivantes : créer une station balnéaire à l'identité différenciée, qui mise sur l'apaisement ; améliorer et créer la lisibilité de la ville et renforcer la visibilité du port et de la plage, et répondre aux besoins de développement de la ville permanente, vie locale. Suite aux études pré-opérationnelles menées dans le cadre de ce projet (et pour lesquelles le département a accordé une subvention), un première phase d'aménagement va être engagée avec la réalisation des études opérationnelles, suivie des travaux. Cette première phase concerne la réalisation d'un parking déporté en entrée de ville (parking des Plages et rue du Levant) et d'une esplanade sur le port (avec la relocalisation du marché), les réaménagements de l'avenue des Comtes de Melgueil, du Quai Meynier en en lien avec la reconstruction de la Capitainerie, de l'avenue des Comtes de Melgueil et de la rue de la Plage, avec des travaux prévus à partir de l'automne 2021. Une pépinière sera également créée afin d'alimenter en végétaux la requalification de Carnon et également dans un but expérimental.
Porteur et pilote	Commune de Maugeio-Carnon
Partenaires financiers	Etat ; Région ; Département
Partenaires techniques	Société Publique Locale de l'Or Aménagement ; Gautier, Conquet & associés.
Périmètre / cible	Pépinière ; Parking des plages ; Quai Auguste Meynier ; Rue de la plage ; Avenue Grassion Cibrand ; Avenue des Comtes de Melgueil
Calendrier	2021 à 2025
Moyens mis à disposition	N/A
Coût des travaux	5 664 865 € HT (enveloppe du mandat hors rémunération du mandataire)
Plan de financement / Assiette	Etudes: subventionnement à hauteur de 54% et autofinancement de la commune de 46% Travaux: subventionnement prévisionnel à hauteur de 70% et autofinancement de la commune 30%
Indicateurs d'évaluation	N/A

Rénover en faveur des économies d'énergie

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 20/12/2021 
 ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE

Action	Rénover en faveur des économies d'énergie
Objectif stratégique	Axe 2.7: Mobilités durables
Objectif opérationnel	Rénover les systèmes d'éclairage et notamment l'éclairage public. Promouvoir l'utilisation de véhicules électriques par l'équipement du parc de rechargement
Description de l'action	<p>Déployés sur la période 2020-2021, l'action vise avant tout à poursuivre notre engagement sur le projet de territoire VERTueux, par un investissement visant à favoriser les économies d'énergie par la rénovation des systèmes d'éclairage. La rénovation énergétique passe en effet en partie par l'éclairage public. Dans les collectivités, et comme l'a souligné l'association française de l'éclairage, le parc lumineux est vieillissant. L'obsolescence étant en partie responsable de la surconsommation énergétique, équiper progressivement le parc lumineux de la communes de diodes électroluminescentes (LED) participe alors à diminuer la consommation tout en fournissant un éclairage de meilleure qualité. En s'attachant à rénover ses systèmes intérieurs d'éclairage, la commune favorise une nouvelle fois à amoindrir sa consommation d'énergie d'une part, mais poursuit également son plan de rénovation des bâtiments publics scolaires et culturels.</p> <p>De plus, en s'équipant de nouvelles prises de rechargement pour son parc de véhicules électriques, la ville de Mauguio-Carnon participe au développement de nouvelles habitudes de travail.</p>
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	Etat (DSIL ; DSIL/TEE)
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible pour 2021	Bâtiments scolaires : maternelle Jean Monnet ; maternelle Louise Michel. Bâtiments administratifs : Parc de véhicules électriques Rues EP:
Calendrier	2020-2021
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	Coût global 2020-2021: 539 998 € HT. Coût prévisionnel 2022-2026 : 758 333€
Plan de financement / Assiette	Subventionnement prévisionnel à hauteur de 20%, autofinancement de 80%
Indicateurs d'évaluation	N/A

Préserver la nature dans l'urbain

Action	Préserver la nature dans l'urbain
Objectif stratégique	Axe 2.1: Préservation et restauration des espaces naturels et de la ressource en eau. Axe 3.1: Accueil des publics Axe 3.5: Logement, cadre de vie
Objectif opérationnel	Développer les espaces de convivialité naturels dans l'urbain Aménager les aires de jeux Réaliser une coulée verte
Description de l'action	Le but est de permettre et d'accompagner le développement des mobilités douces. Cette évolution se traduit par l'évolution de la voirie en créant des pistes cyclables ou en mettant en œuvre des pôles de covoiturage pour favoriser les alternatives. L'extension des espaces verts est également la priorité de la commune.
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	A identifier
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible pour 2021	
Calendrier	2020-2026
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	984 427 € HT
Plan de financement / Assiette	A déterminer
Indicateurs d'évaluation	N/A

Développer les usages numériques

Action	Développer les usages numériques
Objectif stratégique	Axe 3.4: Accessibilité aux services publics
Objectif opérationnel	Ancrée dans une démarche de modernisation, la commune développe ses outils numériques (service AlloMairie, mise en place des e-démarches) afin de faciliter les échanges avec les citoyens/contribuables/usagers, tout en luttant contre la fracture numérique pour préserver l'égalité d'accès au service public.
Description de l'action	Achats d'outils numériques, Développement des e-démarches
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	A identifier
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible pour 2021	N/A
Calendrier	2021-2026
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	287 519 € HT
Plan de financement / Assiette	A déterminer
Indicateurs d'évaluation	N/A

Proposer une gamme de lieux culturels proches de tous les publics

Action	Proposer une gamme de lieux culturels proches de tous les publics
Objectif stratégique	Axe 3.1: Accueil des publics Axe 3.5: Logement, cadre de vie
Objectif opérationnel	L'accès à la culture revêt un enjeu primordial. Afin de stimuler la diffusion de l'offre culturelle au sein de la ville, toute une gamme de lieux est mobilisée et l'accueil des artistes en résidence favorisé. Dans ce contexte, des équipements appropriés sont requis, d'où la création de loges dans le théâtre Bassaget.
Description de l'action	Création de loges au théâtre Bassaget
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	A identifier
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible pour 2021	Théâtre Bassaget
Calendrier	2022
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	141 666 € HT
Plan de financement / Assiette	A déterminer
Indicateurs d'évaluation	N/A

Déployer une politique de sécurité efficiente

Action	Déployer une politique de sécurité efficiente
Objectif stratégique	Non existant dans les axes CRTE de POA Garantir la sécurité des biens et des personnes.
Objectif opérationnel	Déplacement du poste de PM Déploiement du CPU pour garantir la sécurité des personnes et des biens et concourir à l'efficience de la gestion du doamine public
Description de l'action	La sécurité est assurée par une police de proximité qui intervient à différents niveaux et qui est dotée d'équipements de pointe dont un centre de protection urbaine (CPU).
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	Etat
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible pour 2021	Commune de Mauguio-Carnon
Calendrier	2020-2021
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	Coût global 2021: 369 166 € HT
Plan de financement / Assiette	A déterminer
Indicateurs d'évaluation	N/A


Equiper les bâtiments publics de dispositifs anti-chutes

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 20/12/2021
ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE




Action	Equiper les bâtiments publics de dispositifs anti-chutes
Objectif stratégique	Non existant dans les axes du CRTE
Objectif opérationnel	Sécuriser le travail des agents
Description de l'action	La commune, dans le cadre de la protection de ses intervenants, sécurise l'ensemble des toits par des dispositifs adaptés.
Porteur et pilote	Commune de Mauguio-Carnon
Partenaires financiers	A déterminer
Partenaires techniques	N/A
Périmètre / cible pour 2021	N/A
Calendrier	2020-2025
Moyens mis à disposition	N/A
Coût	408 333 € HT
Plan de financement / Assiette	A déterminer
Indicateurs d'évaluation	N/A


Aménager des équipements communaux économes en énergie

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte – Enjeux - Objectifs stratégiques	
<p>Dans un contexte d'augmentation tendancielle du coût de l'énergie et de changement climatique, le temps est venu d'agir en fonction des spécificités des bâtiments.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des dépenses : les mairies, les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs ... tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Chauffage et eau chaude des bâtiments sont souvent les principaux postes de consommation d'une commune. Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie, le coût de l'adaptation sera toujours inférieur au coût de l'inaction. - La réduction de l'empreinte énergétique : La rénovation énergétique des bâtiments est une action concrète pour envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de qualité de vie. Impulser des actions de rénovation énergétique sur le patrimoine communal, c'est s'engager dans une démarche exemplaire. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.1. : Rénovation énergétique des bâtiments communaux	
<p>Descriptif : Peut concerner l'amélioration de bâtiments existants (isolation, remplacement menuiseries, chauffage, ventilation,...) ou des rénovations plus lourdes.</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Lansargues</p> <p>Coût estimatif : non chiffré</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Septembre 2021 : adhésion au service d'assistance à la Gestion en énergie partagée (GEP) proposée par Hérault Energies en faveur de la maîtrise de la demande en énergie.</p> <p>2022 : Réalisation d'un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux (en commençant par les plus énergivores). Etablissement d'un plan d'actions à court, moyen et long terme. Cibler en priorité les actions au temps de retour court sur investissement.</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Hérault Energies Partenariat financier : Etat / Conseil régional / Conseil départemental/ Hérault Energies</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Analyse des consommations et dépenses de l'année écoulée par rapport à l'année précédente (compétence GEP Hérault Energies)	

Favoriser un éclairage public à faible consommation

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Afin d'éclairer mieux, les communes se doivent de rénover leur éclairage public pour en maîtriser la consommation et réduire la pollution lumineuse. Bon gré, mal gré, elles seront d'ailleurs obligées de se plier aux évolutions de la réglementation : la loi Grenelle II leur impose la réduction des nuisances lumineuses, et la directive européenne de 2005 (EuP) interdit depuis 2015 la mise sur le marché de lampes à vapeur de mercure ou de sodium haute pression (seuls les stocks pourront être commercialisés, mais sans réapprovisionnement possible), ainsi que les lampes fluocompactes à deux broches, bannies depuis 2017. Pourtant, un tiers du parc reste aujourd'hui équipé de ces lampes à vapeur de mercure, qui constituent la moins efficace des sources d'éclairage public avec 50 lumens/watt.</p> <p>Des matériels innovants bien adaptés doivent permettre de diviser au moins par deux la consommation, mais aussi de réduire les coûts de maintenance et les émissions de CO2 tout en améliorant la qualité de l'éclairage. Le tout en allégeant sensiblement le montant de la facture.</p> <p>La municipalité a également choisi d'opter pour une meilleure modulation de l'éclairage en commençant à mettre en oeuvre sur la dernière opération – l'aménagement du parking Grasset Morel, une régulation pour abaisser son intensité à 50% entre 23 heures et 6 heures.</p>	
Objectifs stratégiques	
Réduire les consommations et rénover le parc, en garantissant une unité esthétique du village par le choix de mâts en harmonie avec ceux déjà installés au Clos des Vignes et au Clos des Savonniers (nouveaux quartiers).	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.2. :Favoriser un éclairage public à faible consommation	
<p>Descriptif : Installation d'éclairages LED sur lampadaires, choix de mâts en harmonie avec ceux déjà installés dans les nouveaux quartiers.</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Lansargues Maitre d'ouvrage délégué : Hérault Energies</p> <p>Coût estimatif : Rue de l'Argenterie. Parvis de l'école maternelle : 24 090 € HT (2021) Autres opérations : coût non encore estimé</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021 / 2026 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Hérault Energies Partenariat financier : Hérault Energies (subventionne jusqu'à 60% des travaux) / Conseil régional dans le cadre d'opérations de requalification d'espaces publics.</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Atteinte des objectifs	

Promouvoir l'utilisation des véhicules électriques et à faibles émissions de carbone

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans l'accompagnement du développement de la mobilité électrique sur leurs territoires. C'est ainsi que Lansargues a décidé en 2017, en partenariat avec Hérault Energies, de se doter d'une borne de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ainsi de participer au réseau de bornes de recharges déployé sur le territoire départemental. Aujourd'hui, la volonté de la commune est d'intégrer une part de véhicules électriques (ou à faibles émissions de dioxyde de carbone) lors de renouvellement du parc.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Adopter les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique (non obligatoires pour les collectivités territoriales dotés de parcs de moins de 20 véhicules), à savoir :</p> <p>Véhicules de moins de 3,5 tonnes : 20% de véhicules à faibles émissions lors de toute nouvelle acquisition ou renouvellement.</p> <p>Véhicules de plus de 3,5 tonnes : étude technico-économique sur l'opportunité d'acquérir ou d'utiliser, lors du renouvellement du parc, des véhicules à faibles émissions.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.3. : S'équiper en véhicules à faibles émissions	
<p>Descriptif : Renouvellement du parc automobile communal en véhicules électriques ou à faibles émissions de dioxyde de carbone .</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Lansargues</p> <p>Coût estimatif : non encore évalué</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022/2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Hérault Energies Partenariat financier :</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Atteinte des objectifs.	

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune de Lansargues s'est engagée, depuis plusieurs années, en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques, dans la restauration de son église Saint-Martin, classée au titre des Monuments historiques. Commencée en décembre 2008 par une campagne de régénération des maçonneries et des contreforts des chapelles, elle s'est poursuivie par la restauration des peintures murales et gypseries des 3^{ème} et 4^{èmes} chapelles Ouest et Est. La commune entend aujourd'hui poursuivre la restauration de son église par un nouveau programme, qui a trait à la conservation du rétable de l'autel majeur et à la restauration de deux nouvelles chapelles.

Objectifs stratégiques

Il s'agit donc pour la commune de mettre en valeur son patrimoine classé Monument Historique, témoignage de l'histoire et de l'identité communales.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1.3 : Poursuivre la restauration et la mise en valeur de l'église Saint-Martin classée monument historique - Conservation du décor mural du Grand Rétable et restauration de deux nouvelles chapelles

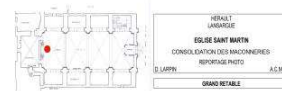
Descriptif : Conservation du décor peint du Grand Rétable et restauration de deux nouvelles chapelles.

Maître d'ouvrage : Lansargues

Coût estimatif :
 Conservation du rétable de l'autel majeur : non encore évalué (la définition du CCTP nécessite une étude préalable : investigations, sondages et analyse, pour un coût de 8400€ HT)
 Restauration des 1^{ère} et 2^{ème} chapelles Ouest : 200 000,00 € HT



Calendrier prévisionnel : 2022/2023

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DRAC, Architecte en Chef des monuments historiques
 Partenariat financier : DRAC, Conseil régional (sur la partie travaux), CD34



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation travaux 100%.

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Lansargues, le cœur de village occupe plus qu'ailleurs une place prédominante dans la commune. Contrairement à nombre de villages de population équivalente, le centre de village a su rester vivant, occupé, habité et dynamique. Pour maintenir ces qualités, il est nécessaire d'accompagner les évolutions des modes de vie et des pratiques sociales par des aménagements adéquats des espaces publics.</p> <p>Opération par opération, la commune requalifie son centre historique pour en maintenir l'attractivité et la qualité de vie pour les résidents. Il est important d'entretenir le patrimoine bâti d'un centre ancien, de le remodeler pour qu'il reste vivant au gré des opportunités et des attentes de la population.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Il s'agit donc pour la commune de renforcer l'image de son centre à travers des opérations de mise en valeur et d'aménagement adéquates.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.2.1 : Poursuivre la réfection de façades des bâtiments communaux	
<p>Descriptif : Action visible de l'espace public, la réfection de façades concourt à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants. Après la réfection des façades de la mairie (2018) et de l'école élémentaire (en 2019), il est prévu de procéder à la réfection de celles de l'école maternelle (2021).</p> <p>Maître d'ouvrage : Lansargues</p> <p>Coût estimatif : Réfection des façades de l'école maternelle : 82 994 € HT Réfection des façades d'autres équipements publics (arènes, police municipale, archives, ...) : non encore évalué</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat (DETR), CD34</p>	 

Projet 2.1.2.2 : Aménagement d'un espace public et du parvis de l'école maternelle, rue de l'Argenterie**Descriptif :**

Opération de « curage » consistant à démolir un bâti communal (maison Crouzet) au bénéfice de la création d'un espace public qualitatif.

Réalisation de l'aménagement d'une place et du parvis de l'école maternelle, rue de l'Argenterie, répondant aux objectifs suivants :

- renforcer l'image du centre de Lansargues, à travers une requalification adéquate
- sécuriser l'entrée de l'école
- améliorer le stationnement dans le centre ancien.

Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues

Coût estimatif des travaux (hors démolition maison Crouzet) : 226 155 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : équipe de maître d'œuvre (composé d'un architecte et d'un bureau d'études ayant des compétences en structures et VRD)

Partenariat financier : Conseil régional, CD34

**Projet 2.1.2.3: Requalification et aménagement des espaces publics en ceinture de l'ilôt de l'Eglise Saint-Martin (placette / rue des Sophoras /rue Estève)****Descriptif :**

La requalification de l'espace public autour de l'Eglise classée Saint-Martin (plan de l'Eglise, rues des Sophoras et Estève), répond aux objectifs suivants :

- renforcer l'image du centre de Lansargues, à travers d'un aménagement de qualité adéquat
- mettre en valeur et rendre accessible l'Eglise Saint Martin aux PMR (par la création d'une rampe d'accessibilité donnant sur la placette)

Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues

Coût estimatif des travaux (hors démolition maison Lahondès et mise en discrétion des réseaux secs) : 400 000 €HT

Calendrier prévisionnel :2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, UDAP, équipe de maître d'œuvre

Partenariat financier : Conseil régional, CD34



Projet 2.1.2.4 : Requalification et aménagement de la place Jean Castan et de la rue Gélibert

Descriptif :

La réalisation des travaux d'aménagement de la place Jean Castan et de la rue Gélibert (axe linéaire d'une longueur d'environ 230 m, bordé par un bâti XIX^{ème} et qui mène au centre médical), répond aux objectifs suivants :

- renforcer l'image du centre de Lansargues, à travers une requalification adéquate

Maître d'ouvrage : Lansargues

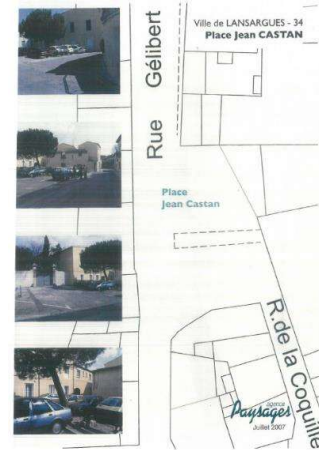
Coût estimatif des travaux d'aménagement et de requalification : 310 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, équipe de maître d'œuvre

Partenariat financier : Conseil régional, CD34



Projet 2.1.2.5 : Requalification et aménagement de l'avenue Grasset Morel

Descriptif : Le carrefour entre l'avenue Grasset Morel, les rues de l'Abrivado et de l'Argenterie, qui se situe entre l'école maternelle et l'école élémentaire fait l'objet d'un projet de sécurisation (en cours d'achèvement). Une aire de stationnement a récemment été aménagée avenue Grasset Morel, comptant 41 places.

L'avenue Grasset Morel nécessite une requalification et un aménagement visant à apaiser les circulations, à sécuriser les franchissements piétons, sur la séquence allant des arènes jusqu'au carrefour avec la rue Montels (face à l'église). Sur cette séquence très circulée, la question du stationnement est cruciale.

Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues

Coût estimatif des travaux: 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023/2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, CD 34, équipe de maître d'œuvre

Partenariat financier : Conseil régional, CD34



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Requalification du centre ancien et amélioration du stationnement dans le cœur de village

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Lansargues a conservé un centre historique vivant, préservant ainsi une vraie vie de village. L'enjeu est donc de développer l'offre en logements, sans déséquilibrer ces qualités urbaines, historiques et sociales de convivialité.

Objectifs stratégiques

L'intérêt de la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) est de permettre à la commune de maîtriser sa future urbanisation sur le plan urbain, fonctionnel, paysager, environnemental, technique et financier. Celle-ci doit répondre à un enjeu démographique, quantifié dans les documents d'urbanisme dits « supérieurs », puisqu'ils ont été établis à une échelle élargie du territoire (l'échelle intercommunale). Ces documents sont le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLH (Plan Local de l'Habitat).

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.2.1 : Aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Conques

Descriptif :

La ZAC des Conques est située en partie Est de la commune. Son emplacement est stratégique puisque situé en continuité des zones urbanisées existantes et à proximité du centre ancien (600 m). L'objectif est d'accompagner et de maîtriser l'extension urbaine de cette frange foncière ouverte à l'urbanisation. L'objectif quantitatif se traduit par la production d'environ 93 logements en deux phases sur une surface de 3,6 ha (dont 2,1 ha dédiés à l'implantations des logements, le reste étant occupé par les équipements publics et des espaces verts).

Typologie des logements :

- Logements collectifs sociaux : 30
- Logements individuels groupés autour du parc pluvial : 21
- Logements individuels libres : 42

Un partenariat avec l'EPF sur les acquisitions foncières a été mis en place avec la commune et l'Agglomération du Pays de l'Or dans l'objectif de réaliser des logements en locatif aidé.

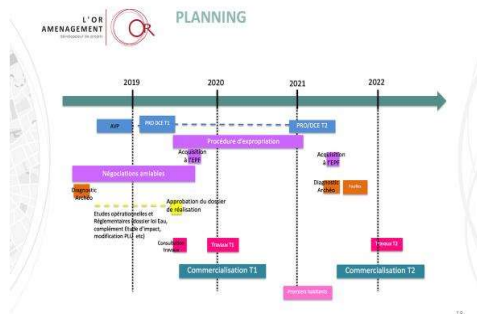
Aménageur public : la SPL l'Or Aménagement

Calendrier prévisionnel :

2019 : Lancement de la commercialisation 1^{ère} tranche et démarrage des travaux (tranche nord)
 Fin 2021 : démarrage 2^{ème} tranche (tranche sud)

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat technique : SPL l'Or Aménagement, équipe de maître d'œuvre MEDIAE/Carbonneau
- Partenariat financier : EPF (portage foncier) ; POA



Projet 2.2.2.2 : Mise en œuvre pré-opérationnelle de l'aménagement de la zone des Plans**Descriptif :**

La commune de Lansargues, lors de son élaboration de son PLU en 2016 a identifié deux secteurs de développement urbain à l'Est de son territoire, l'un sur le secteur des Conques à vocation d'habitat et l'autre, sur le secteur des Plans, à vocation mixte, mêlant habitat et équipements sportifs. Ainsi, de premières études préalables sur ces deux secteurs situés en continuité ont pu être menées en 2014-2015. Si le secteur des Conques est depuis entré dans une phase opérationnelle, le secteur des Plans, considéré comme une réserve d'urbanisation future à moyen/long terme, a fait l'objet d'un classement en zone d'urbanisation future fermée au PLU et à l'instauration d'une ZAD en juillet 2016 pour une durée de 6 ans. L'EPF Occitanie est en outre missionné pour conduire les acquisitions foncières sur ce secteur.

En effet, parmi les orientations pré-programmatiques mises à jour, la commune souhaiterait :

- En sus d'une offre d'habitat classique en réponse à ses besoins à moyen/long termes, implanter un ensemble immobilier d'environ 450 m2 destiné à accueillir un projet de « béguinage » dédié à l'habitat des personnes âgées ;
- Déplacer les deux terrains de sport aujourd'hui situés au Nord, dans la zone OAU2 en continuité avec le collège ;
- Evaluer l'opportunité et la faisabilité financière de reconstituer la salle Simone Signoret, salle polyvalente de 300 m2, aujourd'hui obsolète.

Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues

Cout global de la mission d'AMO (TF et TC) : 54 381 € HT
(65 257,20 € TTC)

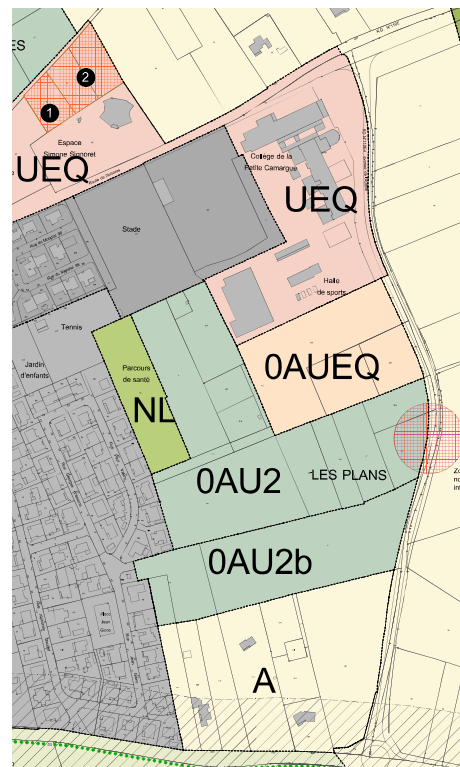
Calendrier prévisionnel :

2021 -2023 : mise à jour des études préalables à l'aménagement de la zone des Plans suivie de la mise en œuvre pré-opérationnelle du projet

Partenaires potentiellement concernés :



Partenariat technique : SPL l'Or Aménagement (AMO)

Partenariat financier : EPF (portage foncier) ; POA

**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Maitrise de l'extension urbaine. Accroche avec le cœur du village et les équipements structurants.

Développer les équipements de proximité, sportifs culturels

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune de Lansargues a la volonté depuis de nombreuses années de dynamiser la pratique du sport sur le village, en tant qu'activité fédératrice et de proposer aux jeunes et aux familles des équipements qui répondent à leurs attentes. Les espaces multisports et les aires de jeux pour enfants sont largement plébiscités par la population.	
Objectifs stratégiques	
Développer et la diversifier l'offre d'équipements sportifs et de loisirs sur la plaine des sports, à l'Est du village.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.2.1 : Création d'un City stade	
<p>Descriptif : D'accès libre, les citystades sont le symbole des lieux d'échanges où convivialité rime avec sportivité.</p> <p>Le terrain d'assiette du projet se situe à proximité immédiate des équipements sportifs existants, du parcours de santé, du collège et de l'espace jeunes. Le city stade permet de pratiquer plusieurs activités sportives sur un espace commun. Dimension de l'équipement choisi : 30 m X 15 m. Accessible aux personnes à mobilité réduite. Parmi les aménagements prévus : filet de volley-ball, mini-but , paniers de basket.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues</p> <p>Coût estimatif des travaux : 82 611 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat financier : Conseil départemental, Conseil Régional, Etat</p>	
Projet 2.2.2.2 : Rénovation et aménagements d'aires de jeux pour les enfants	
<p>Descriptif : Ce projet comprend 2 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation de l'aire de jeux située près des tennis (réalisée en 2020); - l'aménagement de nouvelles aires de jeux (lotissement les Plans, lotissement Clos des Vignes) <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues</p> <p>Coût estimatif :</p> <p>Création de nouvelles aires de jeux : 43 615€ HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023/2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat financier : Conseil Régional, CD34</p>	

Projet 2.2.2.2 bis : Régénération de deux courts de tennis

Descriptif : Deux courts de tennis en béton poreux réalisés en 2006 ont subi au cours des années un vieillissement dû aux intempéries, à l'usure, aux frottements, ... Ils sont devenus glissants, ont perdu de leur porosité, et présentent des fissures. Il est nécessaire de procéder à leur réfection.

Les travaux porteront sur le nettoyage des sols (décrassage et démoussage), le colmatage des fissures (ragréage), la coloration des courts et le tracé des lignes de jeu.

Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues

Coût estimatif : 9 020 € HT

Calendrier prévisionnel : 2022


Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Conseil Régional, Conseil départemental, FFT

**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Réalisation travaux 100%.

Renouveler l'usage de l'espace public (partage, confort et sécurité des usagers)

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des équipements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a introduit des évolutions importantes en matière de mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements.</p> <p>La commune de Lansargues a déposé en 2015 son Agenda d'Accessibilité programmée pour ses 14 ERP et tient jusqu'à présent son calendrier. Une programmation des actions de mise en accessibilité des abris bus a également été établie dans le cadre du Sd'AP (schéma d'accessibilité programmé) du réseau Transp'Or de l'agglomération du Pays de l'Or.</p> <p>Par ailleurs, la commune de Lansargues prévoit de réaliser un Plan Local de Déplacement (PLD), dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement global.</p>	
Objectifs stratégiques	
L'objectif est de favoriser le changement de comportements, de favoriser un meilleur partage de l'espace public et de garantir confort, accessibilité et sécurité aux usagers de l'espace public.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.3.1.1 : Réalisation d'une étude des mobilités et établissement d'un plan local de déplacement (PLD) à l'échelle du village	
<p>Descriptif : La question des mobilités sera évaluée à l'échelle du territoire urbanisé afin de prendre en compte les extensions existantes et les relations inter-quartiers.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues</p> <p>Coût estimatif des travaux restant à réaliser : 30 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021/2022</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique: CAUE, équipe de maîtrise d'œuvre urbaine aux compétences adaptées Partenariat financier : POA (aide de 5000€ sur présentation du PLD), CD34, Conseil Régional</p>	
Projet 2.3.1.2 : Poursuivre la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)	
<p>Descriptif : La commune de Lansargues s'est engagée dans la procédure des Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'Ap) depuis 2015 pour mettre en accessibilité ses établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite, d'ici 2021.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues</p> <p>Calendrier prévisionnel et coût estimatif des travaux restant à réaliser :</p>	<p>#accessibleatous</p>  <p>AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE</p>
<p><u>2023 :</u> Arènes : 79 672 € HT Salle des fêtes S Signoret : 50 721 € HT Complexe sportif (vestiaires foot) : 36 017 € HT Boulodrome : 19 929 € HT</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : CD34, Conseil Régional, Etat (DETR)</p>	

Projet 2.3.1.3 : Mettre en œuvre le schéma d'accessibilité programmé (Sd'AP) des arrêts de bus.

Descriptif : En partenariat avec l'agglomération du Pays de l'Or et les services d'Hérault Transport, il a été déterminé 3 arrêts dits prioritaires*, principalement au regard de la fréquentation et des lignes desservant l'arrêt, à mettre en accessibilité d'ici 2021.
*l'arrêt Eglise ; les 2 arrêts du rond-pont des 4 Tos (sens 1 et 2)

Maître d'ouvrage : Commune de Lansargues

Coût estimatif : 13250 € HT

Calendrier prévisionnel : 2022 (après le renouvellement des abris voyageurs)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : POA (service transports)

Partenariat financier : CD34, Etat



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Mise en accessibilité des ERP et des abris bus -100% d'ici 2022

Aménagement d'un parking aérien en entrée de ville

Action	Aménagement d'un parking aérien en entrée de ville
Objectif stratégique	1.6 : mobilité – optimiser l'interconnexion des territoires 2.7 : mobilités durables 3.1 : accueil des publics 3.6 : mobilité-access à tous
Objectif opérationnel	De manière à limiter la voiture en centre ville, aménagement d'un parking de 800 places en entrée de ville.
Description de l'action	En lieu et place d'un ancien camping, il s'agit de créer un parking d'environ 800 places et une aire de camping car d'une quarantaine de place. Ce parking est relié au centre par le réseau de voies douces de la ville et proche d'arrêts de transport en commun. Des services d'accueil sont prévus à terme sur le parking (location de cycle,). Il permettra en saison estivale de désengorger le centre ville et le quartier du port et accompagne le projet ville port en proposant des offres alternatives de stationnement. Des voies cyclables aménagées dans l'enceinte du parking et dans la continuité de l'allée des peupliers permettront de relier le centre ville au collège et au lycée. Le parking s'inscrit dans la trame végétale de la ville.
Porteur et pilote	Ville de La Grande Motte
Partenaires financiers	n/A
Partenaires techniques	Maître d'œuvre : IRIS Conseil
Périmètre / cible	Ancien camping des houillères (allée des peupliers)/ tout public
Calendrier	Printemps 2022-fin 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	6.8 M€
Plan de financement	autofinancement
Indicateurs d'évaluation	

**Projet Ville – Port : requalification des espaces publics des
Tabarly**

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 20/12/2021
 ID : 034-243400470-20211215-CC111_2021-DE



Action	Projet Ville Port de La Grande Motte - Requalification des espaces publics des quais Pompidou et Tabarly
Objectif stratégique	1.3. Développement et diversification de l'activité touristique 1.2. Accompagnement des entreprises et des commerces 2.7. Mobilités durables 3.5. Logement, cadre de vie
Objectif opérationnel	Réaménager les espaces publics en donnant plus de place aux circulations douces et en « verdissant » les espaces et en créant la Ball'ade, véritable liaison douce entre le centre ville et le quartier du couchant. Requalifier les installations commerciales sur les espaces publics.
Description de l'action	Dans le cadre du projet ville port, le réaménagement des quais Pompidou et Tabarly vise à requalifier les espaces de ces deux voies où aujourd'hui la voiture domine pour redonner de l'espace à la promenade. Une voie cyclable sera aménagée le long du quai Tabarly et assurera la liaison entre le centre ville et le quartier du couchant. Les espaces le long des quais seront requalifier dans l'esprit balladurien d'origine et les espaces verts créer en feront un lieu de promenade plus agréable qu'aujourd'hui. Enfin de l'espace sera donné sur le quai haut de Pompidou permettant un réaménagement et une requalification des terrasses commerciales présentes sur le domaine public.
Porteur et pilote	Ville de La Grande Motte
Partenaires financiers	Etat, Conseil Régional
Partenaires techniques	AMO : L'or Aménagement Maître d'œuvre : François Leclercq/Vincent Guillermin/Artelia
Périmètre / cible	Quai Pompidou, quai Tabarly, avenue Robert Fages/ tout public
Calendrier	Automne 2022- fin 2023
Moyens mis à disposition	
Coût	9 M€
Plan de financement	Partenaires (Etat, Région,...) : 30% autofinancement : 70%
Indicateurs d'évaluation	

Action	Schéma directeur de déplacement
Objectif stratégique	1.6 : mobilité – optimiser l’interconnexion des territoires 2.7 : mobilités durables 3.6 : mobilité-access à tous
Objectif opérationnel	Définir une hiérarchisation du réseau de voirie de la ville et des modalités de partage de l’espaces entre véhicules et modes doux (schéma cycles et modes doux).
Description de l’action	<p>Réaliser un schéma directeur des déplacements et des espaces publics. Ce schéma doit se baser sur une hiérarchisation adaptée du réseau de voirie en tenant compte du caractère balnéaire de la Grande Motte et donc de la fréquentation saisonnière mais aussi de la valeur patrimoniale de la ville en proposant des aménagements structurants intégrant une dimension paysagère et environnementale. Il s’agira de présenter une vision claire et détaillée d’itinéraires de déplacements basés sur le concept multimodal. Le partage des espaces publics et la maîtrise des vitesses constituent le cœur de cette réflexion, associés à une hiérarchisation claire du réseau de voirie et de voies douces.</p> <p>En prenant en compte la volonté de promouvoir un développement durable de l’attractivité économique et touristique de son territoire, l’étude devra permettre d’atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser le trafic automobile - Développer et mieux accueillir les modes de déplacements alternatifs à l’automobile en préservant l’attractivité touristique de la commune et son économie - Organiser le stationnement sur le domaine public, développer l’offre de bornes de recharge pour véhicules électriques - Organiser le transport et la livraison des marchandises de façon à réduire les impacts, notamment en saison sur la circulation et l’environnement. - Favoriser les transports en commun et le covoiturage - Améliorer la sécurité de tous les déplacements
Porteur et pilote	Ville de La Grande Motte
Partenaires financiers	n/A
Partenaires techniques	Maître d’œuvre : consultation en cours
Périmètre / cible	Ensemble du territoire communal
Calendrier	Printemps 2022-fin 2022
Moyens mis à disposition	
Coût	80 000 €
Plan de financement	autofinancement
Indicateurs d’évaluation	